

Marc BRIÈRE
Avocat, juge et essayiste québécois (1929 -)

(2003)

Le PQ un parti en sursis

Préface de Henry Milner
Postface de Gaston Laurion

Un document produit en version numérique par Gemma Paquet, bénévole,
professeure retraitée de l'enseignement au Cégep de Chicoutimi

Courriel: mgsaquet@videotron.ca

[Page web dans la section BÉNÉVOLES.](#)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Gemma Paquet, bénévole,
professeure retraitée de l'enseignement au Cégep de Chicoutimi
Courriel: mgpaquet@videotron.ca

Marc BRIÈRE, juge

Le PQ, un parti en sursis.

Montréal : Les Éditions Varia, 2003, 147 pp. Collection : Sur le vif. Préface
de Henry Milner. Postface de Gaston Laurion.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 13 octobre 2006 de diffuser ce
livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : D_Letourneux@hotmail.com

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word
2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

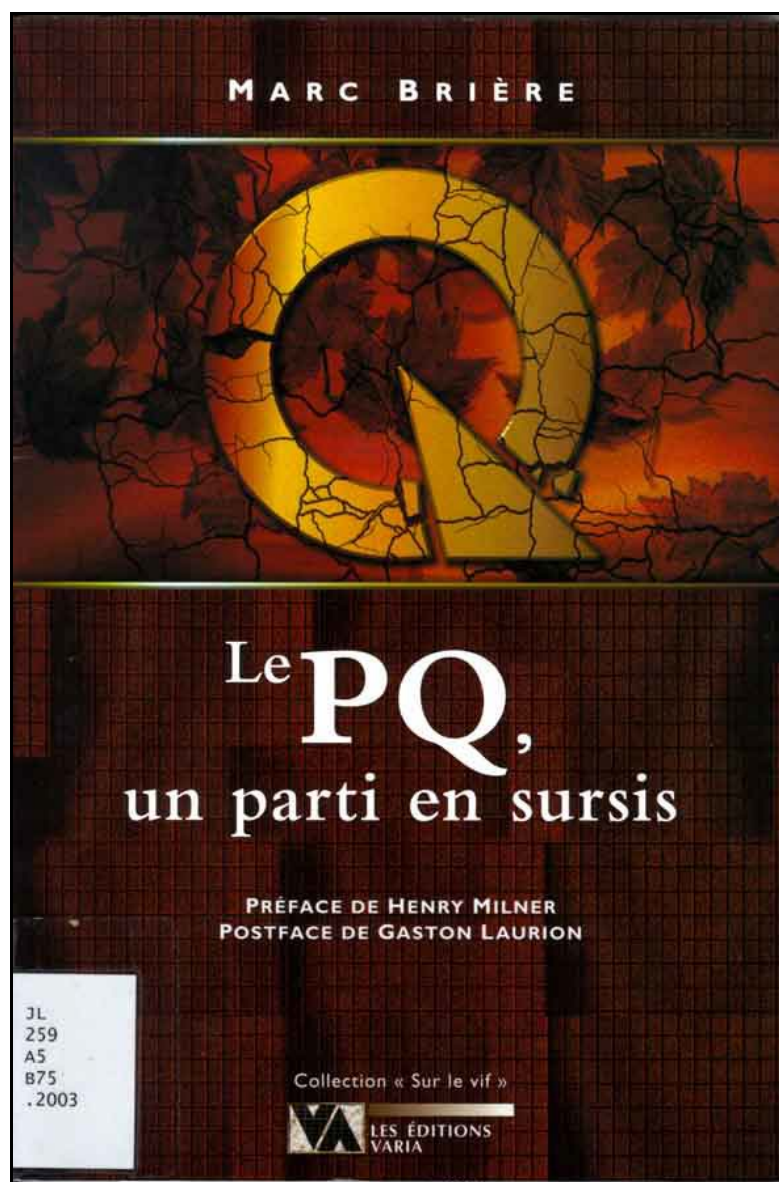
Édition numérique réalisée le 2 avril 2013 à Chicoutimi, Ville
de Saguenay, Québec.



Marc BRIÈRE

Avocat, juge et essayiste québécois (1929 -)

Le PQ, un parti en sursis



Montréal : Les Éditions Varia, 2003, 147 pp. Collection : Sur le vif. Préface de Henry Milner. Postface de Gaston Laurion.

Brière, Marc

Le PQ, un parti en sursis

(Collection Sur le vif

ISBN 2-922245-98-5

1. Parti québécois. 2. Québec (Province) - Histoire - Autonomie et mouvement indépendantistes. 3. Nationalisme - Québec (Province). 4. Municipalités - Regroupement - Québec (Province). I. Titre. II. Collection

JL259.A57B74 2003 324.2714'0984 C2003-941435-3

Nous remercions le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) de l'aide accordée à notre programme de publication.

Gouvernement du Québec e Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres e Gestion SODEC

Couverture, maquette et mise en pages : Guy Verville

Photo de l'auteur : Pierre Gravel

Du même auteur

Un nouveau contrat social, en collaboration avec Jacques Grand'Maison, Montréal, Leméac, 1980.

La transmission d'entreprise en droit du travail, en collaboration avec Robert P. Gagnon et Catherine Saint-Germain, Montréal, Éditions Yvon Blais, 1982, préface d'Alan B. Gold.

À bâtons rompus sur la justice ... et le droit du travail, Montréal, Wilson & Lafleur, 1988, préface de Louis LeBel.

La Justice ? Quelle justice ?, Montréal, Stanké, 1991, préface d'Andrée Ferretti.

Ni oui, ni non ... Bien au contraire, sous le pseudonyme de Jean du Pays, Montréal, Hurtubise HMH, 1995, préface de Jean Allaire.

Le Pays rapaillé, sous le pseudonyme de Jean du Pays, Montréal, Les Éditions Flora, 1995, préface de Jean-Roch Boivin.

Le Goût du Québec - L'après référendum 1995. Des lendemains qui grincent ... ou qui chantent ?, collectif dirigé par l'auteur, Montréal, Hurtubise HMH, 1996, préfaces de Guy Rocher et Michael Oliver.

Point de départ ! Essai sur la nation québécoise, Montréal, Hurtubise HMH, 2000, préface de Julien Bauer.

Le Québec, quel Québec ? Dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois, Montréal, Stanké, 2001, préface de Jacques-Yvan Morin, postface de Jack Jedwab.

Pour sortir de l'impasse : un Québec républicain !, Montréal, Les Éditions Varia, 2002, préface de Yves Martin.

Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Avertissement](#)

[Remerciements](#)

[Préface](#) de Henry Milner

[Introduction](#)

I. [Rappel](#)

II. [Les faiblesses de la pensée et du discours souverainistes](#)

[1] [Le dur combat](#)

[2] [La dure pureté](#)

[3] [La dure réalité](#)

[4] [La pure vérité](#)

[5] [Bonne nouvelle : le Québec est un pays libre](#)

[6] [Le nécessaire étapisme](#)

[7] [Nationalisme et républicanisme](#)

[8] [L'improbable *new deal*](#)

[9] [Une citoyenneté québécoise](#)

[10] [Notre fête nationale](#)

[11] [Faire comme si.](#)

III. [Fusions, défusions et démocratie](#)

[1] [La démocratie](#)

[2] [La question identitaire](#)

[3] [La métropole](#)

[Épilogue](#)

[1] [De petits pas en petits pas](#)

[2] [L'enflure nationale](#)

[3] [Le PQ, un parti en sursis](#)

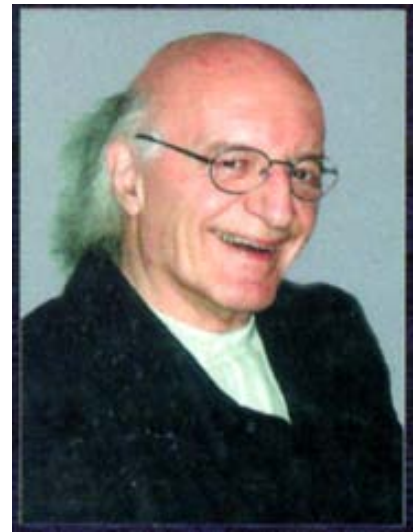
[Postface](#) de Gaston Laurion

Le PQ, un parti en sursis

QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

Militant libéral très engagé dans la Révolution tranquille de 1955 à 1967, Marc Brière participe à la fondation du Mouvement Souveraineté-Association et du Parti québécois, jusqu'à ce qu'il soit nommé juge au Tribunal du travail (1975-1999). Il a publié plusieurs ouvrages juridiques et politiques, notamment *La Justice ? Quelle justice ?* (1991), *Le Goût du Québec* (1996), *Point de* et *Le Québec, quel Québec ?* (2001).



Les temps changent. Depuis la Révolution tranquille, les Canadiens français du Québec, jusque-là largement colonisés, se sont progressivement émancipés. Devenus des Franco-Québécois, ils forment une nation bien déterminée à prendre en mains son destin. D'ores et déjà, le Québec est un pays libre, mais les Franco-Québécois n'ont pas encore réussi à se donner une identité claire et des institutions politiques reflétant le pluralisme de la société québécoise. »

Faute de renouveler leur pensée et leur discours souverainistes et social-démocrates, le PQ et le Bloc québécois sont menacés de disparition : ils sont « des partis en sursis ».

Alors que, en postface, l'indépendantiste Gaston Laurion conteste cette analyse, le souverainiste Henry Milner, qui signe la préface, partage ce point de vue ; mais il insiste sur la nécessité de réformer notre mode de scrutin pour le rendre plus représentatif et permettre la réalisation du grand chantier démocratique que propose Marc Brière afin de doter le Québec de sa première constitution basée sur Ici souveraineté populaire et de fonder la nation civique unissant les diverses collectivités nationales et ethnoculturelles qui composent le Québec.

Ce livre choquera les indépendantistes radicaux - que l'auteur appelle les « purzédurs » - et ne laissera personne indifférent, autant les péquistes et les bloquistes qui s'interrogent sur l'avenir de leur option, que les fédéralistes inquiets de l'avenir du Québec.

L'auteur ne manque pas d'ajouter son grain de sel dans la controverse sur les fusions municipales forcées, considérées tant sous l'angle de l'appartenance identitaire que sous celui de la démocratie locale.

À Bernard Landry, Louise Harel et Marie Malavoy que j'invite, dans l'amitié, à voir dans cet ouvrage critique la contribution d'un vieux militant qui, il y a trente-cinq ans, a participé à la fondation du Parti Québécois, et se croit en partie responsable de ce que le PQ a été et sera.

*Et à Gaston Laurion,
poète des absolus.*

Le PQ, un parti en sursis

AVERTISSEMENT

[Retour à la table des matières](#)

Je signale que j'utilise les mots Franco-Québécois et Anglo-Québécois non pas pour désigner les Québécois d'ascendance française ou anglaise, dits « de souche », mais tous ceux qui sont d'expression française ou anglaise ou en voie d'intégration à l'une ou l'autre collectivité quelle que soit leur origine ethnique.

Le PQ, un parti en sursis

REMERCIEMENTS

[Retour à la table des matières](#)

Je remercie mon dévoué correcteur d'épreuves, Pierre Joncas, pour sa généreuse amitié, et Dominique Letourneux et Paul Lesage pour m'avoir accompagné dans l'élaboration de cet ouvrage ; l'une avec charme et efficacité, l'autre avec son intarissable verve.

M. B.

[11]

Le PQ, un parti en sursis

PRÉFACE

Par Henry MILNER

Montréal, août 2003

[Retour à la table des matières](#)

Marc Brière invite les Québécois - mais surtout les indépendantistes et les péquistes - à réfléchir. Son appel tombe à point nommé : huit ans après le référendum de 1995, éloignés par l'électorat des exigences quotidiennes de l'exercice du pouvoir et à l'abri de la bousculade qui l'accompagne, les péquistes ont tout le loisir voulu pour examiner calmement l'avenir de leur parti et ses rapports avec le mouvement indépendantiste. Même si de nombreux péquistes sont loin d'être enchantés par la perspective d'une telle réflexion, l'engagement du gouvernement Charest à façonner, dès 2004, un nouveau mode de scrutin les y obligera.

L'essai de Marc Brière pourrait leur servir d'amorce. Ce penseur propose une série de jalons de nature à baliser la réflexion non seulement des indépendantistes et des péquistes, mais celle aussi de tout citoyen soucieux de l'avenir du Québec. Pour Brière, l'essentiel est « de faire la maison commune, la nation civique : on pourra toujours décider après s'il est préférable que la maison commune continue de faire partie du complexe canadien ou qu'elle en soit à demi détachée ou entièrement séparée. » Avant de tout mettre en oeuvre pour chercher une illusoire reconnaissance de la part des autres, les Québécois doivent d'abord se reconnaître entre eux.

En invitant ses compatriotes à parachever la Révolution tranquille par l'institution d'une citoyenneté québécoise, Brière reprend un thème qui lui est cher, et qui le préoccupe depuis longtemps. L'entreprise exigerait cependant l'ouverture préalable « d'un grand chantier démocratique », rien de moins, pour nous donner enfin une constitution républicaine, fondée sur la souveraineté du peuple, les valeurs libérales, les solidarités nationales et la participation citoyenne.

La clé de voûte d'une nation civique québécoise - ici Brière insiste - doit être une citoyenneté commune et inclusive, fondée sur la reconnaissance des communautés nationales et des minorités ethnoculturelles formant notre société. « La seule façon acceptable de concevoir la réalité québécoise est de la reconnaître comme une société multinationale, multiethnique et pluriculturelle, dont la langue commune est le français mais dont le patrimoine [12] linguistique national comprend en outre l'anglais et les langues autochtones. »

Nous en sommes loin, soutient Brière, car il subsiste chez les nationalistes franco-québécois une forme d'anglophobie « qui envoie à nos compatriotes anglophones et allophones, et même francophones fédéralistes, un message fort à l'effet que le nationalisme civique autoproclamé n'est que de la frime. » À la Saint-Jean-Baptiste, par exemple, on peut prononcer quelques mots ou chanter dans toute langue - sauf l'anglaise traitée en ennemi.

Marc Brière s'en prend surtout aux indépendantistes *purzédurs* qui bloquent la réalisation d'une nation civique québécoise multinationale, multiethnique et pluriculturelle. Plutôt que de composer avec la réalité de leur nation, ils se plaisent à répéter que, si l'on s'était tenu à la promotion sans relâche de l'indépendance pure et dure, « le peuple serait sorti de sa coupable ignorance et triste indifférence pour accorder à l'option une majorité d'au moins une voix ! »

Il prétend, avec raison, que cette interprétation n'est pas crédible parce qu'elle ne colle pas à la réalité du Québec d'aujourd'hui. Les souverainistes doivent comprendre que, si l'indépendance doit se réaliser, elle ne le pourra qu'à petits pas. « Depuis quarante ans maintenant qu'on parle d'indépendance, l'on voit bien que c'est petit à petit que les Québécois ont cheminé vers leur émancipation, maintenant acquise, et vers plus d'autonomie, sans que l'indépendance n'apparaisse enfin comme inéluctable, ni même possible, parce qu'elle ne paraît

pas encore nécessaire, mais seulement désirable ou souhaitable aux yeux mêmes de ceux qui y croient, alors que pour un trop grand nombre elle demeure dangereuse, problématique, voire haïssable. »

Non seulement, donc, les *purzédurs* n'ont-ils pas obtenu la majorité des votes, encore ont-ils perdu la bataille pour les cœurs et les esprits. Dans les faits, insiste Brière, le peuple n'est pas dupe du discours simpliste et démagogique selon lequel le Québec est une nation et doit, dès lors et normalement, passer du statut de province à celui d'État souverain. Il nous rappelle qu'il n'y a aucune anomalie à être une nation à l'intérieur d'une autre nation, ou à être un État national au sein d'une fédération multinationale.

Aussi les souverainistes esquivent-ils les questions difficiles, voire cruciales. Par exemple : « Comment les États-Unis auraient-ils réagi à la politique pacifiste d'un Québec indépendant relativement [13] à l'invasion de l'Irak ? On n'a qu'à prendre note de leur réaction franco-phobe envers la France. Déjà le Canada a subi la mauvaise humeur de Washington, mais sans commune mesure avec les représailles exercées contre la France. Le Québec aurait-il pu résister longtemps à un boycott américain du genre de celui exercé contre Cuba ? La question se pose sérieusement des avantages pour le Québec de rester dans le Canada pour affronter le tigre américain et, sans doute aussi, la mondialisation. »

Vision globale, donc, et critique pertinente. Mais après ? La République du Québec sera-t-elle indépendante un jour ? Brière n'est pas certain. Il s'interroge plutôt sur la pertinence, aujourd'hui, du concept de souveraineté nationale. Sans renoncer à l'option souverainiste, il insiste que le Québec n'a intérêt ni à brûler les étapes ni « à brusquer une séparation qui pourrait s'avérer coûteuse, douloureuse et inefficace dans le contexte de la mondialisation et de l'écrasante hégémonie de notre voisin et principal partenaire commercial. » Il est fort possible que le fédéralisme asymétrique ou l'option confédérale (dans l'éventualité improbable où le reste du Canada y consentirait) soient aussi valables qu'une souveraineté malmenée par la mondialisation.

Ces alternatives sont d'un intérêt incontestable, mais il est possible que seule l'expression par le peuple du Québec de sa volonté d'être reconnu comme souverain assurera sa pérennité dans un contexte de mondialisation. Si, en pratique, tout est possible, qu'espère Brière de

ce « grand chantier démocratique » pour nous donner enfin une constitution républicaine ? Il faut, je pense, chercher la réponse dans sa vision d'un partenariat réconciliant la majorité francophone et les minorités nationales. Sans contrat social entre nous, Québécois, tout projet de partenariat avec le reste du Canada semblerait illusoire. Et sans contrat social réconciliant au moins les nations franco-québécoise et anglo-québécoise dans un vouloir-vivre politique commun, il ne peut y avoir de nation québécoise.

Est-il besoin de le dire ? Un tel projet me plaît vivement. Depuis longtemps je m'évertue à insister, au sein même de la famille nationaliste, sur la nécessité de proclamer haut et fort l'importance, pour le bien-être même du Québec, de sa communauté anglophone. Non pas pour en attirer les suffrages, ni non plus pour manifester la tolérance et l'ouverture d'âme si souvent (et injustement) contestées des Québécois francophones mais, tout simplement, parce que c'est la réalité : cette minorité constitue [14] une ressource exceptionnelle, un précieux atout qui fait l'envie des petites nations non anglophones.

Je crois aussi que, étant donné des circonstances favorables, le chantier démocratique qu'envisage Marc Brière pour dresser le contrat social nécessaire à sa la réalisation pourrait porter fruit. Compte tenu d'où nous en sommes aujourd'hui, cependant, peut-on raisonnablement l'espérer pour l'avenir ? Pour répondre à cette question, il nous faut aller au-delà de l'approche volontariste de l'auteur.

Qu'elles soient républicaines ou autres, les institutions n'émanent pas de la seule volonté des hommes : certaines contraintes alourdissent et entravent l'action de ceux-ci.

Pour simplifier une argumentation complexe, il me semble que, tant qu'il durera au Québec, le profond clivage des options politiques empêchera l'avènement d'une nation civique. Nos deux principaux partis semblent inconciliables sur une question de fond : l'un est voué à la réalisation, coûte que coûte, de la souveraineté, l'autre soutient inébranlablement le fédéralisme, de sorte que toute autre question devient subsidiaire, secondaire. Dans ces conditions, nos partis ne pourront jamais convenir de cet ordre du jour d'unification et de réconciliation que Marc Brière souhaite si ardemment. Tout ce que le processus politique pourrait dégager d'important viendrait, d'une manière ou d'une autre, approfondir ou recréer l'abîme.

La situation n'est cependant pas désespérée. La question de la souveraineté divise les Québécois, certes, mais moins qu'elle ne divise leurs politiciens. Dans une bonne mesure, c'est le régime électoral qui creuse chez nous le gouffre. Pensez à la Scandinavie, que je connais bien. À la même époque où nous déchirait la question de la souveraineté, celle, tout aussi scissipare, de l'entrée dans l'Union européenne divisait les Scandinaves. (Si le Québec a tenu trois référendums en 1980, 1992 et 1995, le Danemark, lui, en a tenu six depuis 1972.) Mais les pays scandinaves jouissent d'un régime électoral proportionnel permettant la représentation, au Parlement, de cinq à huit partis différents, de l'extrême gauche à l'extrême droite. De la sorte, en Scandinavie la politique n'est pas déterminée par le clivage des partis sur l'Union européenne. Alors que certaines petites formations se définissent par une position doctrinaire - en faveur de l'Union européenne ou, plus souvent encore, contre - les grands partis, eux, se définissent autrement : ainsi, les puissants sociaux-démocrates comptent [15] dans leurs rangs des groupes tant favorables que défavorables à l'adhésion à l'Union européenne.

Là-bas, le clivage sur la question européenne n'envahit pas l'ensemble du débat politique, ni même la plupart des éléments qui en font l'objet : ainsi, il ne met nullement en péril la nation civique ¹. Ici, l'effet du clivage sur la question constitutionnelle joue en sens contraire. La position de force des *purzédurs* du PQ et celle de leurs vis-à-vis du PLQ - les militants fédéralistes du *statu quo* - sert à enchâsser l'intransigeance des uns et des autres eu égard au programme constitutionnel de leur parti. Ainsi, lorsque le PQ proclame sa conception pluraliste de la nation civique, il n'est guère pris au sérieux ; quand le PLQ professe sa foi au nationalisme québécois, il ne l'est pas davantage. Un régime électoral proportionnel donnerait cependant le jour à une dynamique différente : cette dynamique inciterait les doctrinaires à former leurs propres partis qui, à leur tour et selon les circonstances, chercheraient à former, avec d'autres, des coalitions sur des sujets

¹ Dans mon livre *Les compétences civiques. Comment les citoyens informés contribuent au fonctionnement de la démocratie* (Québec, Presses de l'Université Laval, 2003), je montre la relation entre les institutions politiques et électorales de ces pays et le haut niveau de compétence civique et d'engagement politique, qui se reflètent dans la vitalité de la nation civique, en Suède, en Danemark, en Finlande et en Norvège.

pointus. Marc Brière nous invite à adopter un nouveau régime électoral et à élaborer une constitution républicaine. La réforme du régime électoral pourrait bien être la clé de la porte ouvrant sur le grand chantier démocratique auquel il convie tous les Québécois.

L'adoption d'un régime électoral de type proportionnel pourrait contribuer à lever les barrières institutionnelles qui gênent le progrès vers le noble idéal esquissé par Marc Brière, soit celui d'une nation civique québécoise fondée sur la reconnaissance des identités ethno-culturelles des personnes et des collectivités qui forment notre société.

Henry Milner

Montréal, août 2003

[17]

Le PQ, un parti en sursis

INTRODUCTION

Cet apprentissage de la haine
qui progresse en moi . comme une identité.

Pierre PERRAULT

Finirons-nous tous dans la forêt des regrets amers ?

Jean LELOUP

Ce pays est vivant et il est libre !

Pierre BOURGAULT

[Retour à la table des matières](#)

[19]

Babel-Québec

Voici ma contribution au débat qui s'amorce sur le programme politique du Parti québécois et son projet de société, et qui doit se faire en profondeur tant sur la souveraineté que sur la social-démocratie.

Ce livre s'adresse à tous ceux que l'avenir du Québec préoccupe, particulièrement aux militants souverainistes, et non seulement aux « dissertologues » de tout acabit ².

J'ai bien dû lire une bonne cinquantaine de livres savants sur la question du Québec. Malgré tout le respect que je porte à leurs auteurs et l'amitié qui me lie à plusieurs, je dois confesser que ces nécessaires études et brillantes analyses me laissent dans un état de malaise, de perplexité, dont je suis sans doute le principal responsable, mais quand même...

Comment se fait-il qu'autant d'experts diserts et distingués ne parviennent pas à s'entendre sur quelques données fondamentales, voire sur le sens même des mots que chacun utilise et définit à sa guise ?

Faut-il alors s'étonner que les gens ordinaires, les simples citoyens, aient des opinions si confuses et soient si ambivalents - pour ne pas dire polyvalents - dans leurs orientations, si inconséquents dans leurs choix souvent contradictoires, si désabusés qu'ils se désintéressent même des questions vitales qu'ils sont appelés à trancher en matière de santé, d'éducation, de justice sociale, de culture, de vie démocratique, si indifférents ou méprisants envers la politique et les politiques, si fatigués, si inconstants, si peu concernés par le bien commun, si individualistes ?

² « Dissertologues » : esprits diserts et cultivés qui aiment disserter sur les questions sociales, politiques, économiques et culturelles, notamment les sociologues, les politologues, les ethnologues, les philosophes, les économistes, les psychologues et autres intellectuels.

Et si ce triste constat est juste, comment se fait-il qu'on n'en cherche pas les causes et les solutions dans les colloques et les caucus ? Pourquoi nos partis politiques - si essentiels à toute démocratie - apparaissent-ils souvent comme des machines qui tournent à vide ou qui sont carrément nuisibles - tant sur la scène fédérale que sur la scène provinciale ou aux autres niveaux régionaux et locaux -, quels que soient les Partis, anciens ou nouveaux ?

[20]

Il semble bien que nos partis politiques se dirigent vers les échéances électorales avec une seule chose en tête : comment gagner le plus de comtés ou en perdre le moins, afin de conquérir ou de conserver le pouvoir. Pendant que l'un se débat comme un diable dans l'eau bénite, l'autre s'évertue à faire le moins de vagues possibles et un troisième cherche à se faufiler entre les deux en promettant le changement.

Richelieu aurait dit des Français que « leur légèreté ordinaire leur fait désirer le changement à cause de l'ennui qu'ils ont des choses présentes. » Mais si le besoin de changement que les Québécois manifestent par les temps qui courent n'était pas que frivolité, mais au contraire un sentiment profond de refus de l'enlissement, un désir de se sortir de ce qu'ils perçoivent comme une impasse... ?

Une amorce de solution ne consisterait-elle pas à asseoir notre démocratie sur une base plus solide en risquant, oui, en osant ouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle afin de permettre au peuple québécois, pour la première fois dans son histoire, de se regarder bien en face, de prendre ses mesures et de se donner enfin une constitution faite par les citoyens, pour les citoyens et leurs communautés respectives ?

De Babel-Québec faisons un Québec républicain, libéral et fraternel, fondé sur la souveraineté du peuple et la solidarité de ses composantes nationales.

Il nous faut développer un nationalisme civique, inclusif de toutes les composantes nationales, et un patriotisme constitutionnel : tout comme les Américains ont un fort sentiment de fierté pour leur constitution, et les Canadiens pour leur Charte des droits et libertés, les Québécois ont besoin d'une constitution qui puisse leur inspirer cette

fierté et qui, avec le temps, s'avérera l'acte fondateur de cette nation civique québécoise tant désirée.

Il nous faut aussi remettre en honneur les nécessaires vertus républicaines, sans lesquelles toute société politique se dévergonde, se corrompt, se désintègre.

Arrêtons de sacrifier l'essentiel aux intérêts mesquins des machines électorales et aux grandes stratégies et petites tactiques de toutes sortes qui dénaturent le vrai débat fédéraliste-souverainiste, que les Québécois devront bien, certes, trancher un jour, mais qui ne doit pas tourner à l'obsession paralysante.

N'y a-t-il pas d'autre solution pour le Québec que de tourner en rond, de ronger son frein, dans le désenchantement, la [21] résignation amère, l'oubli, et la fuite en avant vers la postmodernité de tous les phantasmes et le repli égoïste du chacun pour soi, du chacun chez soi, à la dérive, comme des phoques d'Alaska, des « fuckés » du Canada ?

Ne pouvant me résoudre à accepter comme inéluctable ce triste constat, je poursuis ici ce que j'ai entrepris dans *Le Goût du Québec - l'après référendum 1995 : des lendemains qui grincent... ou qui chantent* (Hurtubise, HMH, 1996), *Point de départ ! Essai sur la nation québécoise* (Hurtubise, HMH, 2000), *Le Québec, quel Québec ? Dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois* (Stanké, 2001), *Pour sortir de l'impasse : un Québec républicain !* (Les Éditions Varia, 2002).

Aucune solution n'est possible sans que les Québécois se ressaisissent pour s'accorder les moyens de leur avenir possible, grâce à un degré suffisant de solidarité consciente, à une volonté politique suffisamment lucide et unie pour être forte et féconde.

Il faut que les Québécois retrouvent une ardeur républicaine, un dévouement pour la chose publique et le bien commun, les rassemblant dans un projet de société juste, accueillante, ouverte, plurielle, fraternelle et laïque.

Il faut abandonner nos querelles de clocher, nos arguties d'écoles, nos réflexes individualistes, nos appétits bourgeois démesurés de capitalistes sauvages, pilleurs et ravageurs, qui s'accordent le tout confort des millionnaires en calculant à la « cenne » les salaires qu'ils daignent accorder à leurs employés, tout en en licenciant le plus grand

nombre possible, dans un monde qui leur appartient dorénavant globalement.

Cette gangrène a même atteint les cadres de l'État et les dirigeants de ses nombreuses entreprises et agences, qui souffrent - les pauvres ! - d'être moins bien payés que leurs congénères du beau monde de la finance et de l'industrie multinationales.

D'ailleurs comment ne pas se scandaliser de l'insatiable appétit des dirigeants de nos entreprises qui se font payer des salaires et des primes annuels de millions de dollars et touchent en outre, sans vergogne, des pensions de retraite exorbitantes³. Comment un homme ou une femme, si compétent soit-il, peut-il [22] décentement s'imaginer valoir dix fois, vingt fois plus - et même davantage - que la moyenne des hommes et des femmes qui travaillent dans son entreprise ? Et me dira-t-on pourquoi le président de Loto-Québec ou de la S.A.Q. devrait recevoir une rémunération supérieure à celle d'un sous-ministre de la Santé ou de l'Éducation ? Comment tolérer plus longtemps une situation aussi absurde qu'injuste, sans le moindre haut-le-cœur, sans le moindre sursaut d'indignation, sans le plus petit murmure d'indignation ?

Et la magouille semble s'être confortablement installée à tous les niveaux de gouvernement, aussi bien fédéral et provincial que municipal, à la faveur d'une politique du secret et de l'opacité : comment se fait-il qu'en démocratie les journalistes et même les députés membres de l'opposition se voient refuser par les instances gouvernementales des renseignements sur l'administration publique qu'on ne peut obtenir qu'en recourant à la Loi d'accès à l'information ? Le manque de transparence et l'abus de la confidentialité favorisent le patronage et minent la démocratie dans le cœur même des citoyens, dégoûtés de ce pareil au même.

N'y a-t-il pas jusqu'aux sociétés « de la Couronne », ces agences gouvernementales, qui détournent les fonds publics qu'ils génèrent ou administrent, en lançant des campagnes de publicité aussi déplacées que celles de Loto-Québec encourageant le jeu et de la Société des

³ Par exemple, uni Jean Monty se retirant de BCE avec une pension annuelle de deux millions de dollars.

Alcools encourageant toujours plus de consommation, tout en prétendant défendre la modération qui a évidemment « bien meilleur goût ».

Et que dire de ces autres détournements de fonds publics que représente le mécénat pratiqué par les agences gouvernementales en faveur de leurs bonnes œuvres préférées au gré de leurs caprices ! Depuis quand Hydro-Québec se croit-elle justifiée de se prendre pour le ministère de l'Éducation en octroyant, comme elle l'a annoncé récemment, tout en s'en glorifiant, une somme de 12 000 000 \$ à l'Université de Montréal ? Quand sera-ce le tour de Laval, Sherbrooke ou McGill de profiter de la générosité « éclairée » et « éclairante » de notre société publique d'électricité ? Cet argent appartient de fait au gouvernement ou devrait revenir aux contribuables sous forme de baisse des taux d'électricité ou des impôts.

La république des copains, non merci !

Il faut de nouveau cultiver les vertus républicaines, le civisme, la participation et la responsabilité citoyennes, toutes choses qui [23] paraîtront bien ringardes ou quêtaines à tous ces snobs profiteurs du système, voire à ces pauvres petits politiciens qui, pour justifier leurs manquements à l'éthique, expliquent au peuple que « ça a toujours été comme ça en politique », et qui s'expliquent mal pourquoi ce bon peuple a perdu confiance en eux et intérêt à la politique.

La république, ce n'est pas seulement une affaire d'institutions, de structure, c'est aussi et surtout un esprit, une éthique civique. Sans les vertus républicaines d'intégrité, de participation citoyenne, de transparence, de solidarité, d'égalité, de liberté, de justice, de tolérance et de respect des minorités, la république ne serait qu'une coquille vide, il n'y aurait pas de république, il n'y aurait pas de démocratie, mais usurpation et imposture.

« Finirons-nous tous dans la forêt des regrets amers ? » se demande Jean Leloup.



Je terminerai cette introduction avec deux citations de « dissertologues » éminents, tirées de la revue Possibles (printemps 1990).

Charles Taylor se demandait : « Va-t-on pouvoir se brancher d'ici l'an 2000 ? » Et il répondait : « Entre un PQ dont l'option est claire et

borgne, et un leadership libéral qui a fait de la pusillanimité un principe scientifique, nous risquons fort de passer le cap du millénaire à la dérive... »

Jules-Pascal Venne, par ailleurs, concluait sa réflexion sur la question nationale en nous invitant à « aller au-delà de la conception traditionnelle des États-nations. Mais cela ne sera possible, ajoute-t-il, qu'à condition de mettre fin à la division partisane sur le plan constitutionnel. Ni le Parti libéral, ni le Parti québécois ne sont en mesure, seul, de créer un rapport de forces qui réalise des changements institutionnels. Un consensus national solide, basé sur des compromis, pourrait débloquer une situation apparemment sans issue. »

En lançant ou plutôt en relançant le projet d'une constitution québécoise, j'ai voulu inciter les Québécois et les partis politiques québécois à se mettre enfin à l'œuvre pour forger ce « consensus national solide » qui nous a tant manqué au cours de notre histoire. Il y a plus d'un siècle, Honoré Mercier nous invitait déjà à « cesser nos luttes fratricides ».

[24]

Heureusement ce projet de réforme de nos institutions politiques, notamment la révision de notre mode de scrutin, a été fort bien accueilli, non seulement par les citoyens eux-mêmes, qui ont participé aux États généraux tenus en février 2003 avec un enthousiasme et un sérieux exemplaires, mais aussi, et cela était essentiel, par nos principaux partis politiques : le Bloc québécois, dans le rapport d'un comité présidé par Daniel Turp (juin 2001) ; le Parti libéral du Québec, par l'adoption du rapport Pelletier en novembre 2001 ; l'Action démocratique du Québec en 2002 et, finalement, le Parti québécois lors de son congrès spécial de mars 2003. Le Premier ministre Jean Charest confiait au député de Saint-Laurent, Jacques Dupuis, la responsabilité ministérielle de la réforme de nos institutions démocratiques et, dans le discours inaugural de la 37^e législature, il annonçait la présentation « au printemps 2004, d'un projet global de réforme de nos institutions démocratiques ».

Cela autorise, à mon avis, les plus grands espoirs pour l'élaboration d'une constitution québécoise, pièce maîtresse de notre démocratie. Ce geste historique marquera un tournant important dans l'histoire du Québec, dont les citoyens pourront désormais inscrire leur participa-

tion civique dans un cadre constitutionnel qu'ils se seront donné eux-mêmes librement.

Mais cette tâche, aussi exaltante qu'ardue, nous ne pourrons la réussir sans l'engagement de tous les citoyens de bonne volonté et le concours éclairé et généreux de nos partis politiques.

À cette fin, j'ai cru utile de contribuer à la réflexion entreprise par les membres du Parti québécois sur sa pensée, ses discours et ses stratégies, d'abord d'une manière générale puis, plus précisément, en examinant un sujet d'une incontournable actualité et qui illustre bien la façon péquiste de faire les choses : la pénible aventure des fusions municipales forcées.

Comme il s'agit ici d'un examen de conscience qui pourra, je l'espère, être collectif, qu'il s'agit en somme d'amorcer un débat nécessaire, je suis heureux que le politologue et néanmoins grand démocrate Henry Milner ainsi que ce chevalier servant de la langue française qu'est Gaston Laurion aient bien voulu participer à cette entreprise.

À vous maintenant, chers concitoyens, de poursuivre le débat et, je l'espère, de lui faire porter ses fruits.

[25]

J'ai mon... voyage !

Je suis un vieil homme indigné. Mais je prétends avoir de bonnes raisons de l'être.

L'insatiable voracité de nos élites, de nos chevaliers d'industrie, de nos grands financiers, qui s'octroient des prébendes multimillionnaires sous forme de traitements, de bonis, d'options, de pensions et autres magouilles dans les officines et les anti-chambres du pouvoir, de la haute et de la basse finance, des commerces en gros ou en détail, le tout aux dépens d'un pauvre petit peuple à qui ils reprochent jusqu'à sa pauvreté même, résultat évident d'une oisiveté mère monoparentale de tous les vices, cette insatiable voracité, dis-je, qui prend pour excuse d'être moins goinfre que celle de nos voisins du sud ou de l'ouest, m'écœure profondément, me donne une nausée persistante et fait d'autant plus mal qu'on a l'impression qu'elle se nourrit des dépouilles de notre pauvre État de misère, avec semble-t-il la bénédiction de nos honorables ministres - ou s'agit-il de leur incompétence ? - innombrables et d'autant plus arrogants et insupportables (pas tous quand même, faut pas charrier !).

Et notre pauvre État qui, de déséquilibre fiscal en fédéralisme impérial, s'épuise à éviter à tout prix tout déficit -en rognant sur les services de santé et d'éducation que l'on voudrait bien pouvoir continuer à dispenser aux pauvres, et même aux « moyennement » nantis - sans pouvoir même songer, en rêve ou autrement, à rembourser la dette que nous avons joyeusement accumulée pour le plus grand bien de nos enfants, ceux dont les parents ont peut-être encore eu le courage d'en faire.

Magouilles à Ottawa, magouilles à Québec, patronage élégamment déguisé en lobbying et que l'on justifie, sans vergogne, en proclamant que cela a toujours été ainsi, sous les rouges comme sous les bleus, sous Taschereau comme sous Duplessis ou autre minable Chrétien. La belle excuse !

Et les milliards de nos folles entreprises s'envolent, emportant dans les tornades successives les fonds de retraite des pauvres gens, les pensions des travailleurs, encore heureux s'ils peuvent garder leur emploi ou travailler à édifier les modestes chaumines de tous ces parvenus millionnaires cherchant à qui mieux mieux à épater la galerie, celle des sanctuaires des beaux quartiers insolemment fusionnés avec de misérables balcons-villes.

Et tous nos savants experts en politique, économique et autres sciences « sociales », de s'interroger sur les causes de la désaffection du peuple envers nos élites tant fédéralistes que souverainistes, ce peuple ingrat prêt à s'en re-

mettre au premier Dumont venu, puisqu'il n'y a plus de saint à qui se vouer, si ce n'est à Sainte-Céline-elle-aussi-milliardaire, qui a remplacé sa colombe du temps qu'elle était même par un vieux dromadaire nuptial et quelques châteaux, pas en Espagne ou ans le Lot-et-Garonne — où nous aurions pu rêver avec elle — mais à Miami ou Las Vegas.

Ce qui nous ramène à notre américanité, que nous pourrions encore accentuer en copiant le régime présidentiel à la George W. pour finalement nous joindre à la croisade des forces républicaines du bien contre les forces multinationales - ou serait-ce multi-arabes ? - du mal.

Comme dirait le professeur-président de l'ADQ, Guy Laforêt, on n'est pas sorti du bois! Ou ce brave Molière : « Voilà pourquoi votre fille est muette ! » et pourquoi je suis un vieil homme indigné et, quelquefois, indigne : j'ai mon « osti de voyage » !

[27]

Le PQ, un parti en sursis

PREMIÈRE PARTIE

RAPPEL

[Retour à la table des matières](#)

La pauvreté en pensée et la richesse
en illusions politiques concourent à nous
entraîner dans les tragédies et les désastres.

Il est vital de ne pas se tromper en politique,
et il est vital que la politique qui porte
nos aspirations ne se trompe ni ne nous trompe.

Nous sommes dans le nécessaire désenchantement.
Nous devons vivre dans un monde désenchanté.
Mais le monde désenchanté n'est pas le monde plat
et prosaïque des intérêts égoïstes : c'est le monde
délivré de la niaiserie des solutions finales,
de l'avenir radieux, du progrès indéfini et infini.

Edgar MORIN

Pour sortir du vingtième siècle,
Paris, Éditions Fernand Nathan, 1981.

[28]

[29]

Après avoir quitté le Parti libéral du Québec et fondé le Mouvement Souveraineté-Association en 1967, René Lévesque fondait, en 1968, le Parti québécois. Et, le 15 novembre 1976, les Québécois portaient ce parti au pouvoir. Ce devait être, pensions-nous, le début d'un temps nouveau.

Ce fut plutôt l'épuisant duel Lévesque-Trudeau, le premier référendum manqué, le coup de force du rapatriement et de la modification de la constitution canadienne contre le gré du Québec, l'enlisement dans un statu quo stérile par suite de l'intransigeance « canadien » et des attermolements de Bourassa, à travers les contorsions nationales du Lac Meech et du référendum de Charlottetown, jusqu'à ce que nous soyons à nouveau acculés à l'heure du pénible choix de notre destin de peuple.

Être ou ne pas être sera toujours la question, pensais-je.

Entre-temps, les Québécois auront développé une conscience nationale, affermi leur économie, mieux compris les enjeux, apprivoisé leurs peurs, raffiné leur discours.

Mais seront-ils prêts à cette « prochaine fois » ? Se seront-ils suffisamment préparés à répondre à l'inéluctable question, sans faux-fuyant, sans dérobade ? Ou se répondront-ils à eux-mêmes : « Ni oui, ni non, bien au contraire » ? Pour retomber dans la morosité des rendez-vous manqués avec la vie.

Choisiront-ils la résignation à leur sort, sous prétexte qu'il est - pour l'instant ! - confortable, et l'enlisement dans les ornières d'un fédéralisme trompeur, qui camoufle sa volonté centralisatrice et dominiatrice sous des étiquettes interchangeables et toujours insignifiantes : fédéralisme fonctionnel, renouvelé, coopératif, rentable, communautaire, régional, flexible, évolutif, silencieux, bilingue et multiculturel, dans « l'honneur et la dignité » - mais sans distinction - de la famille enfin rassemblée après le retour de l'enfant prodigue humilié et assagi, rentré dans le rang des provinces comme les autres, enfermé pour toujours dans sa grande réserve autochtone ?

Ou auront-ils le courage de se dire enfin à eux-mêmes : « Oui, bien sûr ! » naturellement, simplement, calmement, joyeusement, dans un

élan de lucide détermination, de volonté d'être, de maîtrise de soi et de nos affaires, de responsabilisation collective, de solidarité, de confiance en l'avenir, de souveraine autonomie, d'indépendance confraternellement associée aux autres et ouverte sur le vaste monde ?

[30]

Allons-nous renier René ?
Allons-nous renier Félix
et Godin et Vigneault ?
Allons-nous renier Miron
et Perrault et Dumont ?
Allons-nous tout renier
et nous-mêmes ?
Laisser aller tout
jusqu'à rien ?
Abandonner tout
à l'abandon
de nous-mêmes ?
Ultime démission
sans rémission
renégats envers nous-mêmes ?
Non ! Non !
Nous finirons bien
un jour
par nous dire oui
enfin
sans réserve
sans toujours remettre
au lendemain
aux autres
le pays qui nous appartient.

Voilà comme je pensais en 95, à la veille du deuxième référendum sur la souveraineté-association.

Ce fut à moitié oui, à moitié non : ni oui, ni non

Nous n'étions donc pas prêts. Le serons-nous jamais ? Est-il possible que nous ayons posé la mauvaise question, qu'il ne s'agissait pas d'être ou de ne pas être, mais de comment être ?

* * *

Je crois nécessaire de rappeler ici certaines données fondamentales à mes yeux.

Les Québécois francophones forment un groupe de personnes unies par une communauté de territoire, de langue, de traditions, d'aspirations. Comme la majorité d'entre eux veulent exister en tant que nation, ils constituent dès maintenant une nationalité. En vertu du principe des nationalités, ils ont le droit de se constituer [31] en État politiquement autonome, ce qu'ils ont déjà en partie dans la fédération canadienne. Pour accéder à la pleine autonomie, ils doivent se séparer de la fédération et devenir un État souverain par voie de sécession.

Dans l'État-nation québécois il y aura évidemment des anglophones et des autochtones, c'est-à-dire des minorités nationales qu'il faudra respecter, et qui pourront s'intégrer progressivement à la nouvelle nation, tout en préservant leur identité de minorité nationale, et même leur double nationalité si l'État canadien le veut bien.

La minorité anglo-québécoise ne devrait pas se sentir trop menacée ou isolée par son nouveau statut minoritaire au sein d'un Québec souverain, forte qu'elle est par ailleurs d'une assise culturelle continentale.

Quant aux peuples autochtones, il est difficile d'imaginer qu'ils pourraient être moins bien traités par un Québec souverain qu'ils ne l'ont été jadis ou pourraient l'être encore par le Canada.

Qu'elles soient petites ou grandes, faibles ou puissantes, les nations n'en sont pas moins toutes égales en droit, comme les personnes elles-mêmes.

Les nations trop petites ou trop faibles ou trop dispersées n'ont pas les moyens de s'assumer entièrement dans des États bien à elles. Ce sont des nations condamnées à l'état de minorités nationales. Tel est sans doute le sort des autochtones, des Acadiens, des Canadiens français hors Québec. C'est peut-être aussi celui des Franco-Québécois. Mais André Laurendeau et René Lévesque nous ont révélé à nous-mêmes que nous étions une majorité et, par conséquent, appelés à en

assumer les responsabilités, ce qui ne va pas sans l'exercice des pouvoirs étatiques nécessaires.

Trudeau avait raison de vouloir une nation canadienne, comme Lévesque de vouloir une nation québécoise, nations politiques, États-nations. Pour Lévesque, les deux n'étaient pas incompatibles, d'où le trait d'union de souveraineté-association. Mais Trudeau nous mit en demeure de choisir l'une ou l'autre, la nationalité québécoise ou la nationalité canadienne ; et il mettait son siège en jeu en s'engageant à faire en sorte que le Québec y trouvât son compte.

Le Québec est libre de ses choix, disait Robert Bourassa il avait, en effet, le choix de demeurer associé à une union canadienne, fédérale ou confédérale, ou d'accéder à la pleine souveraineté. Le Québec était libre de ses choix. Il l'est toujours.

* * *

[32]

Le Canada est un beau et grand pays, qui a fait de belles et grandes choses et qui jouit d'une réputation enviable parmi les nations. C'est entendu !

On peut être fier d'être Canadien dans la mesure où on est vraiment de ce pays-là.

Mais on ne peut être d'un pays qui vous rejette, ou ne vous accepte qu'à la condition de laisser votre identité à la porte. À moins, évidemment, de consentir à se dépersonnaliser, à prendre une nouvelle personnalité, à devenir des immigrants dans ce pays d'adoption, à quitter le vieux pays d'où on vient pour vivre désormais dans cette nouvelle patrie qu'on choisit sans arrière-pensée, sans retour possible, même si ce n'est pas sans une certaine nostalgie, sans un certain mal du pays d'où on vient.

Mais on ne peut pas être de deux pays à la fois, à moins que la deuxième nationalité ne soit vraiment seconde, comme on peut avoir une langue seconde, mais pas deux langues maternelles.

On peut vouloir être Canadien. C'est un choix respectable. Chacun est libre, en définitive, de choisir son pays, au moins dans son cœur sinon toujours dans son état civil. Mais pas à cause des Rocheuses. De belles montagnes, certes, mais qui n'en seront pas moins belles, ni

moins accessibles, si je ne suis pas Canadien. Comme New-York, comme la Floride, Cape Cod ou Old Orchard me le sont, même si je ne suis pas Américain.

Le Canada n'en sera pas moins un beau et grand pays si le Québec s'en sépare. Et pourquoi les Canadiens seraient-ils plus gênés par un Québec indépendant séparant l'Ontario du Nouveau-Brunswick que ne le sont les Américains par la présence de la Colombie-Britannique canadienne entre l'Alaska et l'État de Washington ?

On peut aussi être fédéraliste. Cela est même de bon ton dans les capitales. Mais là aussi, il faut savoir pourquoi et comment l'être. Autant que possible, ce choix politique devrait être éclairé, raisonnable, correspondre à une réalité bien comprise, en vue d'objectifs réalisables. Pas à cause de la peur. La peur d'être seuls avec nous-mêmes. La peur d'être libres. La peur de prendre nos responsabilités.

Je respecte les fédéralistes qui croient vraiment que la fédération canadienne pourrait abriter une nation francophone égale à l'autre. Mais je ne respecte pas les fédéralistes de la peur, ou de [33] l'inconscience, ou du mépris envers le Québec. Ces fédéralistes-là sont méprisables, presque autant que les indépendantistes racistes.

Je pense qu'on devrait savoir maintenant pourquoi, à cause de quoi il faut que le Québec accède à la souveraineté : c'est que le fédéralisme canadien n'a pas su ou pu faire au Québec une place qui lui convienne, celle d'une nation francophone qui aurait pu cohabiter avec l'autre, toutes deux se développant également, harmonieusement, dans une demeure commune, l'État canadien.

C'est à cause de ce constat d'échec du fédéralisme canadien qu'il faut sortir de celui-ci.

Cela pourrait suffire à nous motiver dans la voie de la souveraineté, mais je crois que les Québécois se demandent aussi pour quoi faire. Sera-ce du pareil au même ? S'agit-il de changer quatre trente sous pour une piastre ?

Même si le Québec souverain devait se contenter de faire administrer par Québec le même genre de société qui vit actuellement sous la gouverne d'Ottawa, on aurait déjà raffermi sans doute le caractère français de notre coin de terre, et il me semble que cela en vaudrait la peine.

Mais les gens ont d'autres préoccupations tout aussi importantes : celles de pouvoir travailler pour vivre, fonder une famille, élever ses enfants, dans la dignité que procure un emploi convenable et stable.

Les chômeurs, les femmes qui ont seules la charge d'une famille et les jeunes qui attendent que la société veuille bien leur faire une petite place, ont d'autres chats à fouetter que parler de souveraineté.

Et pourtant... C'est par la souveraineté que le Québec pourra, j'en suis convaincu, développer tous les liens de solidarité, toutes les formes de coopération, tous les moyens d'organisation d'une société vraiment fraternelle, plus équitable, plus juste, plus responsable. D'une société enfin unie en elle-même et non coupée en deux. D'une société qui ne devrait laisser pour compte aucun de ses membres. Un pays qui développera ses richesses pour l'avantage de tous et non pour une moitié seulement, celle des bien nantis, des privilégiés, des bons vivants, qui refusent de partager l'avoir commun avec l'autre moitié du monde.

C'est pour cela aussi qu'il faut faire la souveraineté, assumer toutes nos responsabilités sociales et nationales.

[34]

Utopie ? Peut-être.

La société québécoise est doublement divisée en deux : sur le plan politique, les souverainistes et les fédéralistes ; sur le plan social, les possédants et les démunis. Il est urgent de mettre fin à ces divisions suicidaires pour retrouver une cohésion nationale et une solidarité sociale sans lesquelles notre peuple ne saurait survivre.

Dans *Option Québec*⁴, René Lévesque nous invitait à une lucidité responsable : « Un peuple évolué ne saurait donc négliger impunément d'appliquer à sa liberté imminente toute sa lucidité la plus responsable. » Et il ajoutait : « C'est la chance indispensable que nous Québécois devons-nous donner, à la suite de tant d'autres peuples, de bâtir par et pour nous-mêmes le pays que nous voulons. Nous y croyons, à la nécessité de cette chance énorme et redoutable, parce que nous sommes fermement convaincus que ce Québec que nous bâtirons, sera infiniment plus efficace, plus prospère, plus juste, plus ou-

⁴ Montréal, Les Éditions de l'homme, 1968.

vert aux autres et plus sûr de lui que celui d'aujourd'hui - et que tout cela, le régime actuel ne lui permettra jamais de le devenir. »

Il nous reste à en faire une démonstration suffisamment convaincante. Car notre seule arme est notre force de persuasion. Nous convaincre d'abord nous-mêmes. Et, autant que possible, persuader les autres. Il faudra accepter d'y mettre tous les efforts et tout le temps nécessaires. Sinon, il vaudrait mieux penser à autre chose.

Le facteur temps joue peut-être contre nous, mais aussi contre tous ; et les inconvénients pouvant résulter de l'étapisme sont de bien loin préférables à ceux d'une brutale rupture. Pourvu que nous ne soyons pas les premiers à céder à l'usure ! À défaut de recourir à la force des armes - ce qui est totalement exclu -, il faudra bien accepter d'y consacrer un peu de temps et d'énergie, et se résoudre à quelques sacrifices ou à quelques inconvénients passagers, si nécessaires.



Le Québec, en tant qu'État partiellement souverain, est un Etat plurinational comprenant une majorité francophone et deux minorités nationales, anglophone et autochtone. Ces deux minorités n'éprouvent pas encore un sentiment d'appartenance à une [35] nation québécoise englobante ; et il n'y a pas de doute que le projet de souveraineté nationale d'une majorité de Franco-Québécois agit comme obstacle à une plus grande identification des Anglo-Québécois à une nation civile québécoise. Mais je crois que l'attachement de ces derniers à Montréal et au Québec est une réalité assez forte pour constituer le fondement, l'amorce d'un sentiment d'appartenance à une nation civile québécoise en voie de formation.

Cette intégration se fera d'autant mieux et plus rapidement que la majorité francophone accordera toute la reconnaissance et le respect qui sont dus aux nations minoritaires qui cohabitent sur le territoire québécois.

Au moins dans l'avenir prévisible, les Anglo-Québécois continueront de s'identifier à la nation canadienne d'abord et avant tout, tout en développant leur identification à la nation québécoise, ce qui est tout à fait légitime. Aussi, les Franco-Québécois devront-ils accepter que bon nombre de leurs concitoyens, de quelque origine qu'ils soient, aient une double identité nationale, à la fois canadienne et québécoise.

Mon propos n'est pas de blâmer René Lévesque : j'étais de ses compagnons d'armes, j'ai rédigé l'avant-propos d'*Option Québec* ⁵ que nous fîmes onze anciens libéraux à signer. Notre manifeste ne contient pas un mot sur la composition de la population québécoise. On s'y préoccupe seulement de rendre le Québec aux Québécois, c'est-à-dire aux Canadiens français du Québec devenus les Franco-Québécois. Aucune analyse sociologique du Québec, aucun aperçu de la place qui serait faite et du traitement qui serait accordé aux Anglo-Québécois et aux Autochtones. *Option Québec* s'occupait uniquement de l'avenir des Franco-Québécois dans un Canada fédéral assimilateur et centralisateur, et il présentait la voie de la souveraineté-association comme seule solution de l'impasse canadienne. On croyait que les Anglo-Canadiens y trouveraient tout autant leur compte que les Franco-Québécois et finiraient par se rallier. On ne se préoccupa pas des Anglo-Québécois, assurés sans doute qu'ils avaient les moyens de se tirer d'affaire d'une manière ou d'une autre.

À cet égard, je crois devoir reconnaître que, tout bien réfléchi que fut ce livre pour les dimensions politique et économique du projet de souveraineté-association, inspiré du Marché commun européen, *Option Québec* manquait de rigueur et d'analyse socio-politique [36] des comportements des divers groupes en jeu, autant ceux des Franco-Québécois que ceux des Anglo-Canadiens et, surtout, des Anglo-Québécois.

Malheureusement, cette faiblesse du projet souverainiste semble avoir subsisté jusqu'à maintenant. D'où mon questionnement sur un certain nombre de données et d'arguments souverainistes, encore courants aujourd'hui.

Plus on approche du but, plus il faut être prêt et rigoureux pour réussir.

Et s'il appert que la démarche vers la souveraineté stagne au lieu d'avancer, alors il faut analyser les causes de cette situation avec le plus de rigueur possible si on veut sortir du borbier.

Car, que cela soit bien clair, l'enthousiasme seul ne suffit pas bien au contraire, il peut nous entraîner à la catastrophe.

⁵ *Op. cit.*



Lors de l'assermentation des membres de son gouvernement, le 6 mars 2001, et plusieurs fois par la suite, Bernard Landry a prétendu que le Québec forme une nation jouissant, par conséquent, du droit à la souveraineté en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et dont « l'avenir national repose dans la création d'une union Canada-Québec binationale et de type confédéral, inspirée du modèle exemplaire qui donne à l'Europe de l'Ouest harmonie et prospérité ».

J'estime, pour ma part, que la promotion d'une cause exige un argumentaire rigoureux et que ce n'est pas bien la servir que de donner prise à la réfutation que ses adversaires ne manquent pas de lui opposer.

Les termes « nation », « peuple », « souveraineté », « droit d'auto-détermination », « droit de sécession », « fédération » et « confédération » doivent, en effet, être utilisés avec le plus de rigueur et d'honnêteté possible, car ce sont des termes qui ont une signification politique et juridique à la fois complexe et évolutive, en théorie et dans leurs applications pratiques ⁶.

Ainsi nous savons tous qu'une fédération se distingue d'une confédération en ce que cette dernière est une union d'États qui conservent leur souveraineté, alors qu'est fédérative l'union d'États qui partagent leur souveraineté avec un État central. En réalité, entre l'État unitaire totalement indépendant – une [37] espèce de plus en plus rare - et l'association purement économique d'États s'unissant par des traités dans des marchés communs plus ou moins englobants, entre ces deux réalités extrêmes se situe un éventail infiniment nuancé de partages possibles de souveraineté, allant de la forme fédérale plus ou moins centralisée, uniforme ou asymétrique, à la forme confédérale plus ou moins substantielle, la confédération minimale rejoignant les associations de type marchés communs.

Le degré de souveraineté que les États conservent dans notre monde de plus en plus « mondialisé » varie donc presque à l'infini, de sorte que nul État indépendant ne peut plus prétendre en avoir l'apanage exclusif, de même qu'aucun État fédéré n'en est entièrement dépourvu.

⁶ Voir la percutante conférence donnée le 8 mars 2001, aux Grandes conférences Desjardins, par Michael Keating de l'Université d'Aberdeen.

Je crois que le fédéralisme recouvre toutes les formes d'associations politiques d'États qui partagent entre eux une part plus ou moins grande de leur souveraineté, qu'une autorité centrale exerce de manière déléguée, dans le cas d'une confédération, ou autonome, dans le cas d'une fédération. En définitive, ce qui distingue le plus une fédération d'une confédération, c'est la personnalité internationale, l'État central d'une fédération étant reconnu comme agent plénipotentiaire et seul membre de la société des nations, bien que les États fédérés demeurent souverains dans l'exercice de leurs compétences constitutionnelles, alors que, dans le cas d'une confédération, chaque pays membre conserve sa personnalité internationale, même si l'entité confédérale n'est pas dépourvue de toute reconnaissance.

On voit combien fluides sont les concepts.

C'est ainsi que, depuis 1967, je m'identifie comme souverainiste-fédéraliste ou confédéraliste, ainsi que je me suis défini lors de la dernière réunion du groupe de libéraux entourant René Lévesque, où chacun fut appelé à se commettre ou à se démettre sur l'option de la souveraineté-association. Pour moi, cette proposition d'une nouvelle union canadienne relevait d'une forme moderne de fédéralisme.

Je ne vois toujours pas de différence essentielle entre un fédéralisme asymétrique reconnaissant au Québec un statut très particulier (selon les modèles Gérin-Lajoie, Ryan, Allaire ou Burelle) et « une nation binationale de type confédéral et inspirée du modèle européen ».

À mon avis, la meilleure solution à l'impasse actuelle sera celle qui paraîtra la plus réaliste, parce que la plus réalisable. Il [38] n'y a pas de vertu magique, absolue, dans la solution de l'indépendance, ni dans celle du fédéralisme.

Le seul cheminement possible est celui qu'acceptera de faire une forte majorité de Québécois. Car une question fondamentale exige un large et stable consensus. Et celui-ci n'est possible que s'il se fonde sur des assises rationnelles, une argumentation à toute épreuve, qui puisse résister au premier courant de controverse venu.

Il est vrai que Stéphane Dion n'est pas très sympathique dans sa croisade pour la défense du *statu quo* et de la dérive canadienne hostile aux aspirations du Québec. Mais je dois reconnaître qu'il a souvent raison dans ses démonstrations de logique politique. En tout cas, il

vaut toujours mieux s'attaquer au mérite des arguments qu'à la personnalité de leur auteur.

Ainsi, selon *Le Devoir* du 9 mars, monsieur Dion a réagi au discours de Bernard Landry en qualifiant d'égarement le lien qu'il fait entre le concept de nation et la souveraineté : « Au sein du Québec même, a-t-il dit, monsieur Landry reconnaît plus qu'une nation puisque, pour lui, les peuples autochtones forment des nations. Est-ce que chacune de ces nations doit devenir un pays indépendant ? ».

Cela nous renvoie à la définition du concept de nation et à son application aux réalités québécoise et canadienne. De nombreux savants « dissertologues » se sont penchés sur les identités québécoise et canadienne, et la plupart reconnaissent le caractère plurinational du Québec résultant des composantes autochtones et anglophone de la population québécoise. La société québécoise évolue vers la formation d'une nation civique principalement de langue française, langue publique commune : cette nation civique en voie de formation existe déjà comme projet en train de se réaliser au sein de la société politique et culturelle québécoise, notamment par l'intégration de plus en plus grande de la collectivité anglo-québécoise et des groupes ethniques issus de l'immigration, dont le sentiment d'appartenance à la nation canadienne se conjugue de plus en plus avec un sentiment d'attachement pour Montréal et le Québec.

Cette nation civique québécoise comprend et comprendra sans doute toujours les nations minoritaires anglophone et autochtones, qui ne semblent pas destinées à s'assimiler à la nation franco-québécoise. Je crois que cette opinion est celle aussi de la [39] majorité des penseurs québécois, notamment de Charles Taylor et de Gérard Bouchard.

Il reste à en dégager quelques applications.

Ainsi il ne faut pas confondre le droit constitutionnel d'une province canadienne de faire sécession avec le droit international d'autodétermination des peuples ou des nations.

Selon l'avis de la Cour suprême du Canada et la *Loi sur la clarté* du processus référendaire portant sur le droit de sécession et les modalités de son exercice, ce droit appartient aux provinces, à chacune d'el-

les, mais à elles seulement : il ne comporte aucun droit de sécession d'une partie d'une province ni, par conséquent, de droit de partition.

Quant au droit international d'autodétermination, il ne s'applique pas à l'État fédéré qu'est la province de Québec, mais à un peuple ou une nation, et il ne comporte le droit à l'indépendance que pour les nations colonisées. Un tel droit d'autodétermination allant possiblement jusqu'à l'indépendance pourrait être revendiqué par les Premières Nations du Québec, mais pas par le peuple franco-québécois, ni d'ailleurs par la minorité nationale anglophone du Québec. La seule partition du Québec qui demeure possible en droit serait celle qui résulterait de l'exercice valable du droit d'autodétermination d'une nation autochtone, par exemple, les Cris, les Mohawks, les Inuits ou les Micmacs.

Les Franco-Québécois constituent certainement un peuple ou une nation jouissant, en droit international, d'un droit à disposer de lui-même, mais ce droit d'autodétermination ne va pas jusqu'à l'indépendance ou la souveraineté externe, il s'arrête à l'autonomie ou la souveraineté interne suffisante pour assurer, à l'intérieur de l'État où se trouve une telle nation, sa survie et son épanouissement comme peuple distinct. Cela vaudrait de même manière pour la minorité nationale que forment les Anglo-Québécois à l'intérieur du Québec.

Il reste à considérer si la proposition d'une union confédérale Canada-Québec serait réalisable. Pour Stéphane Dion ce projet est irréaliste : « Une union fédérale, a-t-il dit selon la Presse canadienne, faite de deux partenaires, de deux États, fonctionne très difficilement et encore plus si l'un des deux est trois fois plus gros que l'autre. L'Europe à deux ne fonctionnerait pas. »

Dion a raison. Une telle association de deux États m'apparaît irréalizable, qu'il s'agisse d'une union Canada-États-Unis (ou même à trois, en incluant le Mexique), ou France-Angleterre ou [40] France-Allemagne. Union européenne fonctionne parce qu'elle se compose de plusieurs pays pouvant s'équilibrer entre eux.

Certes la taille et la puissance des pays qui peuvent s'associer, ou ne pourraient pas s'unir dans une fédération ou une confédération, sont des facteurs déterminants. Mais, pour une fédération, sa composition ethnique est une dimension tout aussi importante, sinon plus. Ainsi le fédéralisme fonctionne mieux dans les pays relativement homogènes

que sont les fédérations américaine, australienne, mexicaine ou espagnole, voire le Royaume-Uni d'Angleterre, d'Écosse, de Galles et d'Irlande du Nord.

La difficulté d'être de la fédération canadienne (ou belge) résulte de sa dualité ethnique, voire sa trinité en raison de sa composante autochtone ; et elle dépend aussi de l'hégémonie qu'y exerce l'Ontario et que les provinces de l'Ouest ont de plus en plus de difficulté à tolérer. Mais cela semble laisser froids les chantres du fédéralisme canadien.

Si le fédéralisme canadien fonctionne mal dans l'état où il est, il est certainement possible de croire qu'il fonctionnerait mieux sous une forme plus décentralisée ou asymétrique, laissant au Québec la marge de manoeuvre dont il a besoin, tant à l'interne qu'à l'externe.

Même si le reste du Canada paraît présentement réfractaire à une telle orientation, il serait possible de s'engager dans cette voie d'une manière très pragmatique, à l'anglaise, par des arrangements appropriés et successifs.

Une telle voie m'apparaît plus prometteuse, plus réalisable, que la transformation radicale d'un seul coup de la fédération canadienne en une union confédérale binationale.

Sans renier son engagement relatif à la souveraineté du Québec, le PQ devrait, à mon humble avis, s'employer dès maintenant à faire grandir cette souveraineté à l'intérieur du cadre fédéral par des arrangements ponctuels et, le moment venu, en proposant par voie référendaire une transformation en profondeur du fédéralisme canadien - proposition que le reste du Canada devrait recevoir de bonne foi, selon l'Avis de la Cour suprême. Alors seulement, advenant l'échec définitif de cette voie multiple, le Québec devrait engager le processus sécessionniste le conduisant à l'indépendance.

Pour moi, ni la souveraineté du Québec ni le fédéralisme ne sont des absolus.

[41]

Je suis pour une politique menant à un degré satisfaisant de souveraineté du Québec dans une association fédérative avec le Canada, si cela est possible, sinon à l'indépendance, lorsque des circonstances favorables le permettront, notamment après que l'on aura obtenu l'adhésion d'une majorité forte et stable de Québécois, faisant suite à

l'adoption d'une constitution illustrant le projet de société qui les rassemble ; l'indépendance serait alors déclarée après la négociation de ses modalités, telle que définie dans l'Avis de la Cour suprême du Canada sur le droit de sécession d'une province.

Québec-Canada

La fédération multinationale ou la souveraineté partenariale : telles sont les deux grandes orientations politiques fondamentales du Québec. Il faut que les souverainistes eux-mêmes s'approprient pleinement cet héritage. Or, dans tous les cas, il s'agit de repenser nos rapports avec le Canada. Il est donc futile d'espérer se sortir de « l'axe canadien ». Cette dernière suggestion peut avoir un certain succès dans les colloques et auprès des militants les plus actifs, mais elle ne nous permet pas de rejoindre la population dans son ensemble. En plus de manquer de réalisme, cette suggestion a le défaut de nous éloigner de l'objectif concret de la souveraineté. La souveraineté se fera suite à un bilan répété et continu du fédéralisme, puis dans des négociations poursuivies avec nos partenaires canadiens après un vote favorable à la souveraineté, et enfin dans la mise en place d'une structure partenariale garantissant le maintien de l'union économique après que le Québec soit devenu un État indépendant. Il nous faut repenser les rapports avec le Canada dans les moindres détails et non poursuivre des débats en vase clos. La possibilité même évoquée par certains de ne pas faire intervenir la variable canadienne dans nos délibérations conduisant à notre indépendance nationale trahit un manque de réalisme politique, ainsi qu'une incapacité à penser la souveraineté comme projet concret.

Michel SEYMOUR

« *Quel avenir pour le Québec ?* », L'Action nationale, Vol. XCIII, nos 5 et 6, mai-juin 2003, p. 194-195.

[43]

Le PQ, un parti en sursis

DEUXIÈME PARTIE

Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

*La souveraineté, qui doit être
un projet rassembleur, est devenue
exactement le contraire pour les Québécois.*

Lise PAYETTE

[Retour à la table des matières](#)

[45]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[1]

Le dur combat

[Retour à la table des matières](#)

Il importe de prendre la bonne mesure de la situation politique actuelle du Québec si l'on veut agir de manière appropriée sur son avenir. Le temps n'est plus à l'ambiguïté ou au laissez-faire.

La première question à se poser est celle de l'existence ou non d'une nation ou d'un peuple (les deux termes sont à toutes fins pratiques, synonymes) québécois. Ma réponse est non ! De toute évidence la population du Québec se compose de trois grands groupes (ou ethnies) les Franco-Québécois, les Anglo-Québécois ou Canado-Québécois, et les Autochtones québécois. Chacun de ces groupes forme une communauté ou un ensemble de communautés distinctes d'individus ayant conscience de leur identité commune et la volonté de conserver leurs propres institutions, qu'ils estiment essentielles à leur autodétermination, à un degré jugé convenable.

Une cohabitation harmonieuse est-elle possible entre ces trois ethnies ou nations, dont l'une est fortement majoritaire numériquement, l'autre fortement minoritaire (mais jouissant d'une position de force particulièrement grande dans le contexte canadien et nord-américain),

et une troisième si faible numériquement et économiquement que sa seule force réside dans sa tradition et son acharnement à survivre ?

Cette cohabitation n'est possible que si chacun des groupes reconnaît l'autre pour ce qu'il est, le respecte et veut organiser un espace public commun dans lequel il ne se sentira plus menacé par l'autre dans son identité et son existence même.

Ces trois ethnies pourront alors former ensemble une communauté politique viable, vivable et fonctionnelle. Elles formeront alors ce que d'aucuns appellent une nation « civique », c'est-à-dire une société politique démocratique et plurielle. C'est d'ailleurs dans et par l'élaboration de cette communauté politique que pourra naître cette nation civique québécoise. C'est à cela qu'il faut maintenant oeuvrer. Prétendre que la nation québécoise existe déjà relève de l'imposture et conduit tout droit à l'affrontement des trois ethnies en présence, car cela comporte implicitement la domination de l'une et la négation des deux autres : il ne [46] peut en résulter qu'une exacerbation des trois nationalismes ainsi opposés et confrontés.

Un nationalisme franco-québécois agressif et provocateur ne peut être que suicidaire. Et cela est aussi vrai d'un nationalisme autochtone ou anglophone.

C'est dans la reconnaissance de cet état des choses et des droits de chacun à l'autodétermination que réside tout espoir d'avenir pour la société québécoise.

Malheureusement, il faut bien reconnaître que nous sommes encore très loin du but et que la distance est encore trop grande de la coupe aux lèvres.

Cela résulte, à mon avis, de l'agressivité contre-productive des extrémistes, des « purzédurs », des trois camps, et principalement du nationalisme francophone.

En proposant la démembrement d'un Canada, dont on prétend qu'il n'est même pas un vrai pays, et en cultivant à son endroit et envers ses symboles le plus outrageant mépris, comment les Québécois indépendantistes peuvent-ils espérer être compris et acceptés par les fédéralistes aussi bien québécois que canadiens ?

Il me semble que c'est l'enfance de l'art diplomatique de ne pas traiter en ennemis ceux que l'on veut convaincre d'un nouveau parte-

nariat amical, d'une cordiale association politique et économique, d'une vraie confédération librement consentie et désirée.

Le projet souverainiste tel qu'il apparaît maintenant ne peut être qu'un facteur de division de la société québécoise en deux camps retranchés et inexpugnables, c'est-à-dire un facteur de paralysie générale. C'est encore une fois Verdun comme en 1916 !

Ça va prendre un sérieux coup de barre pour sortir de l'impasse absolument malsaine dans laquelle nous nous trouvons tous.

Au Canada, trois nationalismes et divers régionalismes s'affrontent dans une lutte quasi quotidienne, stérile pour les gouvernants des deux camps et épuisante pour tous : le nationalisme *canadian*, qui prend la forme d'un fédéralisme impérialiste (viol répété et continu des compétences provinciales) et prédateur (déséquilibre fiscal) ; le nationalisme canadien-français et surtout franco-québécois ; le nationalisme des Premières Nations ; et, moins forts mais de plus en plus explicites, les régionalismes du Pacifique, des Prairies, des Maritimes (surtout celui de Terre-Neuve), et même celui du Québec qui s'ajoute à son nationalisme [47] ethnique (car, au Québec, nous sommes tous nationalistes d'une manière ou de l'autre).

Les empiètements constants du gouvernement fédéral sur les domaines de compétence provinciale non seulement violent la constitution canadienne - et cela depuis si longtemps et à tous égards, que mêmes les citoyens les plus nationalistes ont perdu le réflexe de s'y opposer, notamment nos grands universitaires gavés de chaires (ou de chairs) fédérales - mais aussi ils entraînent un déficit démocratique certain par suite de la confusion générale des responsabilités et de l'impossibilité de les imputer au gouvernement effectivement responsable, l'imputabilité étant la base même de la démocratie.

Dans toute fédération, il y a des forces centrifuges et des forces centripètes, qui normalement produisent une saine tension et forment des contrepoids démocratiques utiles qui équilibrent les pouvoirs politiques et tempèrent les excès bureaucratiques. Mais ce n'est pas le cas de la fédération canadienne qui, malgré un apparent équilibre constitutionnel comportant une forte décentralisation, oppose un gouvernement fortement centralisateur à des gouvernements provinciaux le plus souvent velléitaires, même quand ils pratiquent épisodiquement un nationalisme -régional ou ethnique - exacerbé par la toute puissante

ce vorace de l'administration centrale. Cette emprise dictatoriale du fédéral est d'autant plus intolérable que les nationalismes régionaux qu'elle engendre ont entraîné un éclatement du politique en partis régionaux impuissants à rivaliser avec un parti fédéral unique, situation qui paralyse la démocratie canadienne, la dégrade et l'atteint dans sa vitalité même.

Dans un tel contexte, le combat pour l'indépendance du Québec prend l'allure d'une guerre civile larvée, qu'il faudra bien un jour terminer d'une manière ou d'une autre. À cette fin, je crois nécessaire de procéder à l'examen de ce qui me paraît être les faiblesses de la pensée et du discours des souverainistes québécois.

Le pouvoir fédéral de dépenser et les compétences provinciales

La condition fondamentale de la démocratie représentative est une claire attribution des responsabilités : le citoyen qui désapprouve une politique, une loi, un règlement municipal ou un régime scolaire, doit savoir avec précision qui en sont les auteurs afin de pouvoir leur en tenir rigueur, lors des élections subséquentes. [...]

Dans un État fédéral comme le Canada, la situation est plus complexe. Exercice de la souveraineté y est divisé entre un gouvernement central et dix gouvernements régionaux, qui tous ensemble composent l'État canadien, et dont chacun doit assurer la réalisation d'une partie du bien commun. Or comme ce sont les mêmes citoyens qui votent à l'élection fédérale et aux provinciales, ils doivent pouvoir déterminer aisément quel gouvernement est responsable de quoi ; autrement le contrôle démocratique du pouvoir devient impossible. [...]

Il suit inévitablement des principes susdits que la somme des richesses à la disposition du fisc canadien doit être divisée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de telle manière que chacun puisse s'occuper comme il l'entend de la partie du bien commun qui relève de lui. [...]

Dès lors, si un gouvernement dispose d'une telle surabondance de revenus qu'il entreprend d'assurer la partie du bien commun qui n'est pas de sa juridiction, la présomption se crée qu'un tel gouvernement a pris plus que sa part de la capacité taxable.

[...]

Ces notions posées, - et admises comme je l'espère, sans quoi on ne s'entend même pas sur le sens du mot démocratie - je peux examiner les arguments par lesquels tant de gens se justifient de favoriser les octrois fédéraux aux universités. [...]

En offrant des octrois aux universités, le gouvernement fédéral aurait pu poser un geste d'entr'aide constitutionnellement acceptable.

Mais il a erré en rattachant son geste à une conception de la fiscalité incompatible avec un fédéralisme harmonieux. [...]

Il faut donc que le fédéral s'ingénie à réviser ses pratiques fiscales de sorte que les provinces et les municipalités aient accès à une part de capacité taxable suffisamment grande pour pouvoir rencontrer leurs obligations.

Tant que ce ne sera pas fait, nous serons en droit de soupçonner que les cadeaux du fédéral sont entachés de mauvaise foi. Et de nous le rappeler en temps d'élection.

Pierre Elliot TRUDEAU

Le Fédéralisme et la société canadienne-française, Montréal, HMH, 1967, p. 81 et suiv. ; Cité libre, fév. 1957, p. 9 et suiv.

[49]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[2]

La dure pureté

*Qu'est-ce que ce discours timide,
peureux, bonne-ententiste, lâche,
sinon celui qui règne à Québec sans
couleur, sans poésie, sans audace, vendu,
traître au royaume ?*

Pierre PERRAULT

[Retour à la table des matières](#)

Depuis la fondation du PQ, il y a eu affrontement entre les radicaux purs et durs, en grande partie issus du RIN, et les modérés tendres et mous, issus du PLQ, ceux-ci étant toujours soupçonnés par les autres de n'être pas de vrais indépendantistes. On tenait leur approche gradualiste ou étapiste responsable des échecs référendaires. Pourtant, dans la campagne référendaire de 1980, on avait connu les plus beaux élans de patriotisme et de souverainisme qu'on pût rêver d'entendre. Et la question la plus molle possible, qui ne demandait qu'un mandat de négocier une forme de souveraineté-association, ne devait recueillir l'assentiment que de 40% des votants.

Quant au référendum de 1995, qui parvint à obtenir l'adhésion de 49.5% des votants sur une question plus ferme mais axée sur un partenariat Québec-Canada, son relatif succès n'est dû qu'à un moment de mauvaise humeur résultant du refus canadien de reconnaître le Québec comme société distincte et qu'aux entourloupettes de Robert Bourassa à la suite de la commission Bélanger-Campeau et du rapport Alaire, adopté puis renié, ce qui devait provoquer une nouvelle scission au sein du PLQ et donner naissance cette fois à l'ADQ.

Pourtant les purs et durs du PQ, qui ont toujours reproché aux chefs péquistes de Lévesque à Landry, sauf Parizeau, leur insuffisance et leur manque de volonté de chercher constamment et par tous les moyens à faire avancer « la cause », ces purs et durs qui avaient démissionné avec fracas lorsque Lévesque, après les échecs de 1980 et de 1982, avait dû se résoudre à proposer le « beau risque » d'une ultime tentative auprès du Canada de Mulroney, ces purs et durs n'ont toujours pas compris que [50] c'est ce beau risque qui amena l'Accord du Lac Meech, l'échec de Charlottetown et la commission Bélanger-Campeau, qui avait failli aboutir à une solution acceptable et avait provoqué cette vague de nationalisme exacerbé qui permit la victoire morale de 1995. Comme quoi à *quelque chose malheur est parfois bon !* Mais peut-on encore jouer notre avenir sur des sautes d'humeur à l'occasion de quelque événement fortuit que ce soit ?

On ne fait rien de grand sans passion, paraît-il, mais le résultat peut en être autant un grand mal qu'un grand bien. C'est pourquoi la raison est aussi nécessaire.

L'amour de la patrie, c'est bien, mais la passion... ? N'est-elle pas généralement mauvaise conseillère, surtout lorsqu'il s'agit de nationalisme ? Elle devient alors intolérante, exige l'orthodoxie et la conformité au seul discours admissible, celui de la pureté, avec ou sans dureté : les autres sont des traîtres s'ils sont fédéralistes, des mous s'ils sont confédéralistes ou simplement de pauvres cons, même s'ils forment la majorité, une majorité, qui plus est, trop souvent silencieuse ⁷ !

⁷ Montserrat Guibernau, « Les Nations sans État », dans *Fédéralismes et mondialisations, l'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*, dir. Jules Duchastel, Montréal, Athéna, 2003, p. 187 : « [Un] discours nationaliste, basé sur le rejet, la déshumanisation et la description de ceux qui n'appartiennent pas à la nation comme des "ennemis" et comme une "menace", aura pour effet de

Cette arrogance des souverainistes est telle qu'elle donne généralement l'impression que les autres ne sont pas des Québécois, en tout cas pas de bons Québécois. Hors de l'Église des « purzédurs », point de salut !

Ce comportement arrogant n'est pas celui de la majorité des souverainistes, mais il est le plus visible et le plus audible, de sorte qu'il donne de l'ensemble du mouvement cette image d'intolérance, d'extrémisme, de jusqu'aboutisme, de fanatisme, intolérable à tous ceux qui, depuis trente-cinq ans, résistent au chant des sirènes des lendemains qui chantent.

Est-ce ainsi qu'on pourrait les convaincre, les indécis, les fédéralistes mous, au moins quelques-uns d'entre eux, ou même celui, l'unique, dont la voix au prochain référendum gagnant sera la seule qui compte, celle tant attendue qui, s'ajoutant aux autres [51] ne formant que 50% des votants, fera en sorte que la majorité-plus-une-voix aura été enfin acquise, grâce aux efforts soutenus de ceux qui auront parlé sans cesse de souveraineté pour permettre au peuple, enfin converti, de faire son indépendance... grâce à cette voix, cette belle voix unique, sans laquelle tout serait à recommencer inlassablement, de prochaine fois en prochaine fois, jusqu'à la victoire finale de cette glorieuse voix ?

Cinquante pour cent plus une voix et voilà la nation enfin souveraine ! Cinquante pour cent moins une voix, c'est l'enfer fédéral, carcéral. Mais alors qu'est-ce qu'on fait si le résultat référendaire est 50 % sans plus ni moins une voix ? On demande un recomptage ?

Tout syndicaliste sait que cela n'aurait pas de bon sens de déclarer la grève avec une seule voix de majorité. Et l'on voudrait déclarer l'indépendance, une indépendance aussi fragile, aussi dangereuse, aussi insensée, sous le fallacieux prétexte que la majorité simple et simpliste est la seule règle qui compte en démocratie.

nourrir la xénophobie et la haine ethnique. Un nationalisme de ce type est susceptible d'entretenir une définition de la nation basée sur l'exclusion de la différence et sur la croyance en la supériorité de sa propre nation sur toutes les autres. Un État qui endosse un tel nationalisme est susceptible, en retour, de fonder sa politique sur la marginalisation - et parfois même l'élimination - des autres" vivant sur son territoire, ou de mener, en bonne logique, une politique d'assimilation. »

Aussi longtemps que les souverainistes seront assez fous pour prétendre faire l'indépendance sans une majorité substantielle et nous entraîner ainsi aveuglément dans un indescriptible chaos, aussi longtemps le peuple devra résister à la tentation de les suivre dans cette voie suicidaire.

Sans compter qu'ils sont nombreux chez les souverainistes à prétendre même qu'on devrait se passer d'une majorité référendaire et qu'une simple majorité de députés élus - le plus souvent sans même une majorité des voix - pourrait faire l'indépendance à la suite d'une élection prétendument référendaire.

Évidemment, les deux côtés ont leurs extrémistes, mais les nationalistes, justement à cause de leur nationalisme, ont un devoir plus grand que celui qui incombe aux fédéralistes - même si ceux-ci sont aussi des nationalistes - de ne pas être ni paraître xénophobes, encore moins antisémites. Les souverainistes doivent être, comme la femme de César, au-dessus de tout soupçon de racisme, voire d'intolérance. De cela les leaders et les militants péquistes ne sont pas toujours aussi conscients qu'ils devraient l'être par respect pour autrui d'abord, et par élémentaire prudence ensuite.

[52]

Cette fatigue...

Hypnotisés par l'illusion de cette quasi victoire (en 1995), les souverainistes n'ont fait aucune analyse de la défaite, et aucune leçon n'en a été tirée. Le camp des « purs et durs » se figea encore plus dans sa pureté doctrinale et sa dureté verbale, tandis que le gouvernement n'entreprit aucune action politique concrète pour faire avancer la cause souverainiste dans l'opinion publique. Une fois de plus, le Parti québécois se mit à jouer son rôle de « bon gouvernement » provincial, laissant passer depuis cinq ans, toutes les occasions de reprendre l'initiative politique face à Ottawa.

Dans le camp des doctrinaires, on s'est vite enfermé, sans renouveler le discours d'un iota, dans les vieilles rengaines éculées du nationalisme passéiste, revanchard et ombrageux. C'est de ce discours émotif et sentimental que le mouvement nationaliste doit se débarrasser maintenant, car les vieilles thématiques du nationalisme traditionnel ne rejoignent d'aucune façon les citoyens qu'il s'agit de convaincre du bien-fondé du projet politique souverainiste. Dans le camp du gouvernement, on est vite retombé dans les travers des séculaires querelles fédérales-provinciales, dans lesquelles trop souvent l'indignation péremptoire, de l'un ou l'autre ministre, tient lieu d'argument et de pensée. Ici encore, qui espère-t-on convaincre parmi ceux qui refusent le projet souverainiste, en déchirant à tout propos sa chemise en public ?

[...] le Parti québécois ajoute depuis trente ans à la confusion des esprits, avec ses trente-six formules de souveraineté, de souveraineté-association avec ou sans trait d'union, de souveraineté-partenariat, et pourquoi pas d'un Québec souverain dans un Canada uni, pour reprendre la boutade d'Yvon Deschamps ? Et si la confusion de bien des Québécois n'était que le reflet de l'ambiguïté des leaders souverainistes ?

[...] le Parti québécois [s'est] englué dans des querelles sémantiques et des distinctions byzantines, entrecoupées par de courtes périodes de psychodrames référendaires, avec les résultats que l'on connaît. Les stratégies astucieuses du Parti québécois n'ont pas marché dans le passé, et ne marcheront pas plus dans un avenir immédiat.

[...]

Une chose est sûre cependant : les stratégies du Parti québécois depuis un quart de siècle n'ont mené qu'à deux défaites référendaires qui ont affaibli le Québec, et engendré ou renforcé cette fatigue politique dans laquelle il se débat aujourd'hui. Une troisième défaite référendaire serait alors non seulement mortelle pour le Parti québécois, elle serait aussi désastreuse pour l'ensemble du Québec et pour tous les Québécois.

Pierre DROUILLY

« La fatigue politique du Québec français » dans *À la prochaine ? Une rétrospective des référendums québécois de 1980 et 1995*, dir. Jack Jedwab, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2000.

[53]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[3]

La dure réalité

[Retour à la table des matières](#)

Et de quelle nation s'agit-il ? La nation ethnique, culturelle, politique, sociopolitique, territoriale, civique ⁸ ? Celle que forment tous les Québécois habitant le territoire sacré, y compris les Anglo-Québécois et les Autochtones, que cela leur plaise ou non ? Une nation inclusive qui n'exclut personne, même pas ceux qui ne veulent pas être inclus : est-ce là le beau rêve démocratique des souverainistes ?

Inclure, c'est d'abord reconnaître, puis c'est respecter. Inclure ce n'est pas nier en incluant fausement. Un projet inclusif respectueux se présente comme une invitation, non comme une coercition ou une oppression.

Les Québécois doivent enfin reconnaître la réalité : la société québécoise est multinationale et pluriculturelle ; elle comprend trois grands groupes ethniques ou nationaux : les Franco-Québécois, nation majoritaire, les Anglo-Québécois, nation minoritaire ou minorité nationale (qui s'identifie autant, sinon plus, à la nation anglo-

⁸ Voir Monserrat Guibernati, *op. cit.*

canadienne), et les Autochto-Québécois, peuples indigènes ou Premières Nations.

La mode actuelle dans les milieux souverainistes est de proclamer haut et fort que le nationalisme québécois est civique et qu'il n'a rien d'ethnique. On se défend de l'ethnicité comme s'il s'agissait de la peste et que l'ethnie était une maladie. Pourtant n'est-il pas évident que, sans nation franco-québécoise, il n'y aurait aucune nécessité ni volonté de promouvoir une nation civique québécoise englobant les trois ethnies qui composent la population du Québec, soit les Franco-Québécois, les Anglo-Québécois et les Autochtones du Québec ?

Nous n'avons rien à gagner en tentant de cacher notre vraie identité ou en refusant de reconnaître nos minorités nationales anglophone et autochtones pour ce qu'elles sont vraiment : des nations.

Une vraie démarche inclusive, ce serait d'inviter ces nations minoritaires à former avec la majorité francophone une nation [54] civique dont la constitution, élaborée ensemble, garantirait l'égalité des citoyens québécois et les droits des trois collectivités.

Ce qui différencie une nation civique d'une nation ethnique, ce n'est pas que la nation civique n'est pas culturelle, toutes deux le sont et ont une composante ethnique plus ou moins variée et plus ou moins accentuée. La différence entre une nation civique et une qui ne l'est pas, c'est que la première est ouverte à l'intégration d'autres groupes ethniques, alors que la seconde est repliée sur elle-même et, généralement, tend à exclure les personnes ou les groupes d'ethnies différentes, d'autres cultures, voire de sang étranger, ou, si elle accepte de les recevoir chez elle, c'est pour leur imposer l'assimilation : de telles nations sont ethnocentriques, elles ont le plus souvent des sentiments xénophobes, voire racistes, plus ou moins prononcés.

Il est historiquement avéré que les Canadiens anglais ont eu des torts envers les Canadiens français et les Franco-Québécois. Et je comprends qu'on puisse vouloir de temps à autre le rappeler à ceux qui continuent de mépriser les Franco-Québécois et de dénigrer leur nationalisme.

Mais nous devons bien nous garder de cultiver un nationalisme de ressentiment envers les Canadiens et le Canada, si nous voulons -

comme nous le devons - continuer à vivre en symbiose avec les Anglo-Québécois et en harmonie avec l'ensemble des Canadiens.

Dans *Qu'est-ce qu'une nation*⁹, la célèbre conférence que le grand historien et philosophe français Ernest Renan prononça en Sorbonne en 1882, il nous rappelle la nécessité de l'oubli : « L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger. L'investigation historique, en effet, remet en lumière les faits de violence qui se sont passés à l'origine de toutes les formations politiques, même de celles dont les conséquences ont été les plus bienfaites. » Et Renan ajoute : « Or l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses. »

Voilà un sage conseil qu'il est bien difficile de suivre pour un peuple dont la devise est « Je me souviens ». Mais Renan ne nous incite pas à renier notre passé :

[55]

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouement.

Pour Renan, la nation se doit d'être démocratique et garante de liberté :

Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui. Le vœu des nations est, en définitive, le seul critérium légitime, celui auquel il faut toujours en revenir.

⁹ Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 1997. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Et Renan termine sa conférence par cette exhortation :

L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister. Si des doutes s'élèvent sur ses frontières, consultez les populations disputées. Elles ont bien le droit d'avoir un avis dans la question. Voilà qui fera sourire les transcendants de la politique, ces infaillibles qui passent leur vie à se tromper et qui, du haut de leurs principes supérieurs, prennent en pitié notre terre à terre.

Eh bien ! : L'histoire donne raison à Renan : à l'heure de la mondialisation, l'existence des nations s'avère d'autant plus nécessaire et le nationalisme, en tant que « mouvement politique qui revendique pour une nationalité le droit de former une nation plus ou moins autonome » ¹⁰, s'inscrit dans la modernité.

Les péquistes doivent cesser de camoufler l'ethnicité de leur nationalisme sous l'apparence d'un nationalisme civique. Alors que celui-ci est bien authentique, on n'y croit pas à cause du reniement de l'autre, qui pourtant est aussi bien réel. L'ethnicité, [56] c'est le caractère d'un ensemble de personnes qui possèdent en commun un certain nombre de traits de civilisation, notamment la langue et une culture. On n'a pas à en avoir honte. Ce nationalisme-là n'a rien du pathologique ethnocentrisme replié sur ses souches biologiques, sur lui-même, exclusif, reposant sur le sentiment d'une certaine supériorité du groupe, sur un attachement excessif à ce groupe, proche du racisme. C'est cette proximité qui gêne et qui pousse au rejet d'un nationalisme ethnique pourtant honorable parce que ouvert et inclusif, débouchant sur un nationalisme de caractère civique.

Dans la préface du beau livre de Yannick Gaskny-Resh, *Gaston Miron le forcené magnifique*, André Brochu dit justement : « Gaston Miron a connu un pays fondé sur l'ethnie, non cette abstraction du

¹⁰ *Le Grand Robert*.

pays purement civique qui, aujourd'hui, prétend remplacer l'autre et se refuse ainsi toute chance d'exister. »

Cette ouverture à l'autre du nationalisme des Franco-Québécois doit conduire tout naturellement à la reconnaissance des autres communautés nationales avec qui nous partageons le territoire québécois, ainsi que nous y invite cette politologue distinguée de l'Université Laval, Diane Lamoureux, dans le numéro 28 de *Politique et Sociétés* portant sur l'autodétermination dans les sociétés plurinationales :

La question du français comme langue commune de la société québécoise issue du processus de souveraineté pose évidemment la question de la place des anglophones « de souche » dans un Québec admettant sa réalité multiculturelle. La question des anglophones « de souche » relève d'une logique différente de celle de l'immigration puisque les aléas de l'histoire leur ont conféré, au même titre que les « Canadiens français de souche », certaines prétentions à l'« autochtonie » dont il faut tenir compte dans le développement d'une conception de la citoyenneté qui distingue celle-ci de la nationalité. Le piège principal à éviter, c'est celui du ressentiment et d'une politique inspirée de la vindicte. Dans cette perspective il n'est pas à exclure que certaines zones de l'ouest montréalais, de l'Outaouais québécois et des Cantons de l'Est puissent continuer à être des zones bilingues ¹¹.

[57]

Le seul projet convenable et éventuellement acceptable, partageable, c'est le projet de société commune, de nation civique englobant tous ceux qui désirent en faire partie, soit individuellement, soit collectivement. Tout ce qu'on peut faire pour l'instant, c'est construire la maison commune, ensemble si c'est possible, et faire en sorte qu'elle soit habitable pour tous : cette maison, c'est une constitution québécoise établissant l'architecture politique, sociale et culturelle de cette nation civique appelée à réunir ses diverses composantes ethniques dans un tout organique respectueux des droits individuels et collectifs de tous.

¹¹ Diane Lamoureux, « L'autodétermination comme condition du multiculturalisme québécois », dans *Politique et Sociétés*, n, 28, automne 1995, p. 65.

« Tous », cela signifie les Francos, les Anglo et les Autochtes, qu'ils soient souverainistes, confédéralistes ou fédéralistes.

L'essentiel, en effet, c'est de faire la maison commune, la nation civique : on pourra toujours décider après s'il est préférable que la maison commune continue de faire partie du complexe canadien ou qu'elle en soit à demi détachée ou entièrement séparée.

Comme nous le rappelle Diane Lamoureux :

De façon générale, c'est plus du côté de la générosité, à savoir en consentant des droits et des protections substantielles aux « minorités nationales » que constitueraient les anglophones et les diverses populations autochtones dans un éventuel Québec souverain, que du côté de la mesquinerie qu'on peut envisager des solutions politiques permettant non seulement la coexistence harmonieuse de diverses communautés dans la même entité politique, mais aussi, à terme, le développement d'un sens à l'appartenance civique commune ¹².

Je suis souverainiste, mais la souveraineté, pour moi, n'est pas un absolu : ce qui fait de moi un impur et un mou. À mon avis, il est fort possible que l'option fortement particulariste (fédéralisme asymétrique) ou l'option confédérale (si jamais le ROC pouvait s'y rallier) soient à toutes fins utiles aussi valables qu'une souveraineté malmenée par la mondialisation. Il s'agit là de divers choix politiques possibles, et non d'un problème existentiel exigeant une seule solution. La seule option qui soit totalement inacceptable, c'est celle du *statu quo*, de l'immobilisme, car ce serait celle de la résignation, du désespoir, de l'impossible acceptation de l'ultime humiliation et négation que le Canada a fait subir au [58] Québec, en adoptant l'infâme loi constitutionnelle de Trudeau et Chrétien, en 1982, qu'il continue surnoisement de lui imposer en envahissant l'un après l'autre, sans vergogne, les champs de compétence que la Constitution canadienne reconnaît pourtant comme appartenant exclusivement au Québec. Ne rien faire à cet égard serait une acceptation, une soumission, une lâcheté.

Malgré tous les avatars que le Canada nous a fait subir tout au long de notre histoire, ce pays demeure une entité fort respectable et qu'il

¹² *Ibid.*, p. 66.

faut respecter. Le discours de nombreux souverainistes empreint de ressentiment, de mépris, voire de haine, est intolérable, non seulement pour les Canadiens des autres provinces, mais surtout pour les Québécois qui demeurent attachés à « leur patrimoine » ou qui, comme nos Anglo-Québécois, ne peuvent développer envers le Québec un sentiment d'appartenance que dans la mesure où celui-ci demeure compatible avec leur identité canadienne.

Parlant de pays, il serait temps de reconnaître que le Canada en est un, et le Québec aussi ! Je peux comprendre que les souverainistes réclament un pays (« On veut un pays ! On veut un pays ! ») pour signifier qu'ils veulent que leur pays, leur Québec, soit enfin souverain. Mais c'est un message contre-productif dans la mesure où il nie l'existence du pays tel qu'il est et que la majorité des Québécois reconnaissent comme leur pays. On ne peut à la fois être et vouloir être. Prétendre que le Québec, d'ores et déjà, n'est pas un pays, c'est une grave méprise, qui plus est, celle-ci est fort méprisante pour ceux qui pensent autrement.

Ce pays du Québec, par ailleurs, appartient à tous les Québécois, Francos, Anglos ou Autochtes, et non aux seuls Franco-Québécois. Alors il faudrait cesser de répéter le slogan fascisant « Le Québec aux Québécois ! », qui veut nécessairement dire le Québec aux Franco-Québécois, et non aux autres ! Comme les partisans de Le Pen claquent « La France aux Français » pour en exclure les Algériens.

Il faut aussi cesser de stigmatiser des groupes ethnoculturels en leur imputant nos échecs référendaires ou nos défaites électorales, alors que la première cause en est simplement que les Franco-Québécois sont divisés à l'égard du projet d'indépendance dans une proportion d'environ 50-50 et qu'ils estiment qu'il ne serait pas sain de conserver le PQ au pouvoir indéfiniment.

Il faudrait aussi qu'on cesse le discours simpliste et démagogique qui prétend que le Québec est une nation et que, par [59] conséquent, il serait normal qu'il cesse d'être une province pour devenir un État souverain. Il n'y a aucune anomalie dans le fait d'être une nation à l'intérieur d'une autre nation englobante ou dans le fait d'être un État national au sein d'une Fédération multinationale. Les États-nations formés d'une seule nation sont loin d'être la règle dans le monde. La

plupart des États souverains sont multinationaux, sont des États-nations. Le syllogisme Québec = Nation = État est un faux argument.

Pour Jocelyn Maclure ¹³, la souveraineté ne constitue pas une nécessité historique, l'étape nécessaire vers la maturité et la normalité, mais une avenue possible au même titre qu'un fédéralisme multinational et asymétrique. Il récuse l'argument des nationalistes québécois pour qui l'accession à la souveraineté constitue la « normalité ».

Certes, toute nation doit jouir d'une autonomie plus ou moins grande pour assurer son existence et son développement - et, dans ce sens, elle jouit du droit d'autodétermination – mais l'autonomie n'est pas l'indépendance, ni la souveraineté. Cela, on le sait fort bien quand il s'agit des Autochtones et que l'on négocie avec eux « de nation à nation », mais on feint de penser autrement à l'égard du Québec, qui serait une nation « supérieure » ayant un droit d'autodétermination souveraine ! Ce double discours hypocrite est totalement inadmissible.

Les Québécois se lamentent du refus que le Canada oppose systématiquement à la demande de reconnaissance du Québec comme nation. Comment pourrait-il en être autrement aussi longtemps que les Anglo-Québécois et les Premières Nations refusent également d'être inclus dans cette nation québécoise ? Reconnaître la nation québécoise avant qu'elle n'advienne dans la réalité, serait à la fois irréel et injuste à l'égard des Québécois dont l'appartenance nationale première demeure différente. Il en sera ainsi aussi longtemps qu'on n'aura pas réussi à faire en sorte que ces collectivités puissent accepter librement de faire partie d'une nation québécoise civique et inclusive sans pour autant renier leur identité propre.

Par ailleurs, nous avons à nous reconnaître nous-mêmes et entre nous avant d'espérer recevoir de l'extérieur, des autres, une quelconque reconnaissance.

[60]

¹³ Jocelyn Maclure, *Récits identitaires, Le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec/Amérique, 2000.

« Je me nomme Québec dans l'espoir de prendre racine dans ma propre reconnaissance ¹⁴. »

L'obsession ethnique

L'existence d'une « polarisation linguistique du vote », pour reprendre les tenues de Pierre Drouilly, est bien établie. Mais parler de « minorité de blocage », c'est-à-dire imputer au vote des non-francophones une motivation purement négative - bloquer les aspirations du peuple québécois - relève bien de l'interprétation. On comprend qu'il soit assez frustrant pour Bouthillier et pour ceux qui partagent ses vues de constater que le vote souverainiste ne trouve à peu près pas preneur hors du groupe francophone et qu'en contrepartie le vote francophone soit pour sa part divisé (les francophones qui votent NON étant, les pauvres, des gens qui « ne croient plus en leur peuple parce qu'ils ne croient plus en eux »). Mais ces comportements ne deviennent aberrants que lorsqu'on adhère aux prémisses de l'auteur, suivant lesquelles la normalité politique correspond au principe « à chaque nation son État » et la sécurité linguistique ne sera assurée que lorsque les francophones constitueront une majorité dans un État souverain. On peut estimer au contraire que l'expérience multinationale du Canada mérite d'être poursuivie et qu'il faut analyser plus finement le destin de la francophonie (distinguer notamment entre le sort peu enviable des francophones vivant hors du Québec et du Nouveau-Brunswick et la position solide du français au Québec). L'opposition entre indépendance et fédéralisme ne se situe plus alors entre, d'une part, un peuple qui cherche à accomplir son destin naturel et, d'autre part, ceux qui lui nient cette qualité de peuple et veulent « bloquer » son avenir, mais, plus prosaïquement, elle se situe entre des appréciations divergentes du régime politique canadien et de ses effets.

Jean-Guy PRÉVOST

Recension de *l'Obsession ethnique* de Guy Bouthillier, Montréal, Lanctôt éditeur, 1997, dans *Politique et Sociétés*, vol. 17, no 3, 1998.

¹⁴ Pierre Perrault, préface de *L'Acadie du discours* de Jean-Paul Hauteceur. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

[61]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[4]

La pure vérité !

[Retour à la table des matières](#)

Quand nous les vieux nous aurons fini de parler faux, les jeunes pourront peut-être trouver leur propre langage vrai et leurs propres solutions à leurs problèmes, qui risquent de n'être pas tout à fait ceux des années soixante ou quatre-vingt.

Car je ne peux pas croire qu'il n'y a plus que *La Fureur* ou *Star Académie* pour nous réunir, nous émouvoir et nous faire bouger. À moins que ce ne soit une fureur citoyenne et une Académie française... ?

Et, puisqu'il faut être clair, reconnaissons enfin que la *Loi sur la clarté* n'était pas si mauvaise qu'on l'a prétendu (même si elle procédait d'un calcul plutôt insidieux). Personne n'a cru les hauts cris que nous avons alors lancés jusque dans la communauté internationale, en prétendant qu'on avait bâillonné ce pauvre Québec, qui pourtant n'arrêtait pas de crier au viol. Reconnaissons plutôt que, si le Québec veut un jour devenir indépendant, il devra le faire de toute façon en manifestant clairement sa volonté par une question claire et en obtenant une majorité suffisante, comme l'exige d'ailleurs la Cour suprême.

La prochaine course à la chefferie devrait permettre un débat de fond, tant sur l'option de la souveraineté et sur des engagements clairs quant aux moyens que le PQ entend prendre pour en assurer le succès, que sur les politiques de justice sociale et de développement économique qu'il entend proposer. Il devra aussi prendre des engagements fermes sur la réforme de nos institutions politiques, notamment sur celle de notre mode de scrutin, comme le réclament le *Mouvement Démocratie Nouvelle* (MDN) et le *Mouvement pour une nouvelle constitution québécoise* (MONOCOQ) et comme l'ont recommandé les États généraux de février dernier et leur comité directeur présidé par Claude Béland.

Qu'attendons-nous, en effet, pour nous donner une vraie constitution citoyenne et nous lancer dans la belle aventure commune de la république québécoise, une république fondée sur les valeurs libérales, les solidarités nationales et la participation citoyenne ? Par l'adoption d'une telle constitution, les Québécois se reconnaîtraient entre eux - plutôt qu'attendre des autres une illusoire reconnaissance - et fonderaient enfin une citoyenneté [62] québécoise commune et inclusive, établie sur la reconnaissance des identités ethnoculturelles des individus et des collectivités qui composent la société québécoise. Ce serait l'acte fondateur de cette nation civique québécoise déjà célébrée.

Une république québécoise au sein d'une fédération monarchique, pourquoi pas ? Il suffirait que le Canada accorde au Québec l'abolition du poste de lieutenant-gouverneur, dont la fonction pourrait être remplie par un président nommé par l'Assemblée nationale sur la proposition conjointe du Premier ministre et du chef de l'opposition officielle. Voilà un amendement constitutionnel purement symbolique qui ne coûterait rien au gouvernement fédéral ni aux autres provinces, qui pourraient d'ailleurs en bénéficier aussi si elles le désirent ! Si le Québec devait se faire refuser une telle demande, la preuve serait faite éloquemment de la vanité de tout espoir d'accommodement ou de reconnaissance de sa spécificité.

Après un long silence, Mme Lise Payette invite les Québécois à sortir de la bi-polarité souverainiste-fédéraliste en dépolitisant l'option

souverainiste pour la confier à un mouvement national ¹⁵. Il faudrait, dit-elle, dédouaner l'option souverainiste des autres contingences politiques de la vie de tous les jours, multiples et souvent urgentes, sans compter les clivages droite-gauche. Il s'agirait, en somme, de tendre vers une union sacrée et non partisane de la nation qui, une fois réalisée, s'imposerait aux partis politiques pour faire l'indépendance par un référendum enfin gagnant.

Cette idée est, en effet, séduisante, car l'accession d'un peuple à l'indépendance n'est pas un projet politique ordinaire : elle exige, sinon une union sacrée, du moins une communion, une adhésion suffisamment profonde et durable - et non épidermique, superficielle ou Ponctuelle - d'une importante majorité de citoyens.

D'autant plus qu'un parti politique a pour vocation essentielle la conquête ou l'exercice du pouvoir en vue du bien commun et suivant son programme de gouvernement. De sorte qu'aucun parti politique ne peut se permettre de laisser de côté et non résolus les innombrables problèmes qui concernent quotidiennement l'ensemble des citoyens, et non seulement ceux d'entre eux qui sont par ailleurs fédéralistes ou souverainistes. Tout gouvernement doit, en effet, gouverner pour tous et dans l'intérêt de tous, [63] que cela favorise ou non l'option fédéraliste ou l'option souverainiste. Un gouvernement péquiste se doit de défendre au mieux les intérêts du Québec dans l'exercice quotidien du fédéralisme, tout comme un gouvernement fédéraliste ne peut s'empêcher de pratiquer des politiques compatibles avec l'option souverainiste pour la seule raison qu'elles pourraient favoriser cette option si, par ailleurs, elles bénéficient aux Québécois.

Le Parti québécois et le Bloc québécois ont le devoir d'appuyer toute initiative, libérale ou autre, ayant pour but d'améliorer le fonctionnement du fédéralisme canadien dans le sens des intérêts du Québec. Comme on ne le sait que trop, la voie des amendements constitutionnels est bloquée ; aussi, à défaut de l'indépendance, la politique du Parti libéral du Québec pour favoriser une meilleure concertation des provinces par l'établissement d'un Conseil de la fédération et d'un secrétariat à l'équilibre fiscal, doit être appuyée par l'opposition péquiste, comme aussi tout arrangement administratif que Québec pourrait obtenir d'Ottawa et qui soit de nature à accroître son autonomie.

¹⁵ *La Presse*, 10 mai 2003.

Les deux options, l'indépendance et le fédéralisme, sont légitimes et respectables. Les souverainistes ont tort de céder à leurs démons d'intolérance et d'arrogance en accablant de leur morgue et de leurs sarcasmes leurs compatriotes qui osent ne pas partager leur point de vue.

Certes, on peut être sceptique sur les chances de succès d'une énième tentative de réformer le fédéralisme canadien. Mais, quand les Québécois élisent un gouvernement fédéraliste, il faut lui souhaiter bonne chance et l'accompagner positivement dans sa démarche. En cas d'échec de cette politique, la preuve n'en sera que plus convaincante de la nécessité de poursuivre dans la voie de la souveraineté.

La solution envisagée par Mme Payette a ses limites. Car la question nationale est essentiellement politique et les partis politiques ne peuvent pas en faire l'économie (comme l'ADQ en a fait l'expérience aux dernières élections). Si aucun parti politique ne peut se présenter devant l'électorat sur la seule base de son option constitutionnelle en faisant abstraction de tout le reste, aucun ne peut non plus solliciter les suffrages des citoyens seulement sur un programme d'administration courante, en faisant totalement abstraction de la question nationale, aussi longtemps que celle-ci n'aura pas été résolue d'une manière ou d'une autre.

[64]

Flèche de tout bois

Les péquistes ont tort de faire flèche de tout bois pour promouvoir un projet aussi sérieux que celui de l'indépendance ; ce faisant, ils ravalent cette cause au niveau de l'ordinaire controverse politique entre le parti gouvernemental et l'opposition officielle. Ainsi, *Le Devoir* du 22 juin 2003 rapportait : « Landry compte sur Charest pour relancer le projet souverainiste. L'insatisfaction que suscite le gouvernement Charest est un des facteurs qui relanceront le projet souverainiste et permettront au Québec de devenir indépendant au cours du cycle politique qui s'amorce. »

On ne doit pas compter sur d'épisodiques moments de mauvaise humeur que les Québécois peuvent ressentir envers un gouvernement libéral, pour un motif ou un autre, pour « relancer » démagogiquement une option fondamentale qui mérite d'être traitée toujours d'une manière responsable. On ne fait pas avancer « la » cause de mille jours en deux mille jours selon un calendrier tout à fait irréaliste sous prétexte que ce serait bien d'aller souverainement à Pôrto Alegre ou à Rio, dans le seul but de calmer ou de rallier des « purzédurs » impatients.

[65]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[5]

Bonne nouvelle :
le Québec est un pays libre !

[Retour à la table des matières](#)

Déjà Lucien Bouchard, en quittant la politique au début de 2001, et Bernard Landry en devenant chef de l'opposition le 14 avril dernier, ont invité les membres du Parti québécois à renouveler leur pensée et leurs discours. C'est ce qu'il nous reste à faire. Je ne crois pas qu'il suffise de dire que nous voulons que le Québec participe au grand concert des nations ou s'assoie à la table des grands de ce monde pour leur apporter ses lumières, que ce soit à Buenos Aires ou à New-York. Et pourquoi pas à Ottawa ?

J'irai même jusqu'à dire que l'on devrait s'interroger sur la pertinence de recourir aujourd'hui encore au concept de souveraineté nationale. il me semble que celui d'autonomie ¹⁶ convient d'avantage et comporte moins d'irréalisme et d'inutile agressivité ou excès : ainsi en est-il de l'autonomie de la personne, des municipalités, des régions et, de plus en plus, des nations et des États. Les pays de l'Union euro-

¹⁶ « Droit de se gouverner par ses propres lois » (*Le Petit Robert*).

péenne, par exemple, ne sont plus indépendants ni entièrement souverains dans leur confédération dès lors qu'ils pratiquent le principe de subsidiarité sous la surveillance de la Cour européenne de justice. Seule subsiste, et devrait continuer d'être, la souveraineté populaire, celle du peuple, celle des peuples vivant en démocratie, autant à la base communale ou municipale qu'au sommet planétaire dont la gouvernance ne peut pas être abandonnée aux multinationales marchandes, aux divers marchés communs ou zones de libre échange, aux empires économiques ou religieux de quelque hyper-puissance que ce soit, existante ou en devenir. La seule souveraineté qui compte vraiment, c'est celle des citoyens de chacun et de tous les pays, citoyens de Montréal ou de Pointe-Claire, du Québec, du Canada, du monde.

Les souverainistes doivent comprendre que l'indépendance, si elle doit venir, ne viendra qu'à petits pas, graduellement, par étapes. Ils doivent abandonner leur rêve romantique d'un grand soir suivi de lendemains qui chantent. Si la chose pouvait advenir ainsi, elle se serait déjà produite. Depuis quarante ans maintenant qu'on parle d'indépendance, l'on voit bien que c'est petit à petit [66] que les Québécois ont cheminé vers leur émancipation, maintenant acquise, et vers plus d'autonomie, sans que l'indépendance n'apparaisse enfin comme inéluctable, ni même possible, parce qu'elle ne paraît pas encore nécessaire, mais seulement désirable ou souhaitable aux yeux mêmes de ceux qui y croient, alors que pour un trop grand nombre elle demeure dangereuse, problématique, voire haïssable.

Comment penser en effet, que le Québec n'est pas déjà libre de ses choix, comme l'a proclamé Robert Bourassa, en 1990, au lendemain de l'échec de l'accord du Lac Meech : « Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre, capable d'assumer son destin et son développement. » Tous les Québécois ont alors applaudi à cette solennelle affirmation, que la Cour suprême devait par la suite confirmer dans l'Avis sur le droit de sécession du Québec.

Et certains péquistes, retardant sur l'histoire, n'ont pas encore compris que les Québécois avaient fait du chemin depuis la Révolution tranquille. Niant cette nouvelle réalité chèrement acquise, ils voudraient faire accroire aux Québécois qu'ils sont encore colonisés, qu'ils doivent enfin se libérer ! Et ce malgré un tonitruant « Vive le

Québec... libre » lancé en 1967 par un personnage qui s'y connaissait en matière de libération nationale.

Le Québec est déjà libre. C'est librement qu'il a choisi de rester dans la fédération canadienne, comme c'est librement qu'il aurait pu choisir de faire sécession et qu'il le pourra quand il le voudra. Penser autrement, c'est lui faire injure et se méprendre gravement : cela frise l'imposture.

Et s'il n'arrivait jamais que les Québécois choisissent l'indépendance, il ne faudrait pas pour autant y trouver matière à un profond désespoir, ni se laisser aller à une triste dépression nationale. C'est que les Québécois auraient enfin obtenu le statut particulier, qu'ils réclament depuis les années soixante, dans une fédération asymétrique et qu'ils auraient ainsi trouvé un degré d'autonomie suffisant pour s'autodéterminer comme nation de langue française dans une Amérique hégémonique et un monde de plus en plus interdépendant.

Le Québec est libre, car il possède à la fois la faculté de protéger l'autonomie et les autres avantages qu'il a dans l'union fédérative canadienne et les moyens d'obtenir ce qu'il n'a pas, c'est-à-dire la complète autonomie et souveraineté dans l'indépendance [67] (ce qui comprend la faculté de forger d'autres liens avec d'autres nations) ¹⁷.

¹⁷ Voir Georges Burdeau, *La Démocratie*, Paris, Éditions du Seuil, 1946, p. 42 : « il est une autre façon de comprendre la liberté en y voyant, non la faculté de protéger ce que l'on a, mais le moyen d'obtenir ce que l'on n'a pas.

Nations québécoises et canadiennes

Il y a aujourd'hui au Québec beaucoup plus d'échanges interculturels que jamais. Mais les deux solitudes d'hier sont encore loin de former une seule et grande famille nationale, même de la mouture civique.

S'il est vrai que la nation anglo-canadienne est pluriethnique et multiculturelle à un point tel que plusieurs en contestent même la réalité, il y a bien entre les Canadiens anglophones cette communauté de langue et de culture, un sentiment commun d'allégeance et d'appartenance, une identité qui est distincte certainement de l'identité canadienne-française et même de l'identité américaine (états-unienne), une volonté de vivre ensemble politiquement qui n'inclut pas nécessairement une composante francophone.

Cette même dualité qui est manifeste au sein de la nation canadienne se retrouve pareillement à l'échelle de la société québécoise, avec cette différence toutefois que la nation civique québécoise n'existe pas encore, bien qu'elle semble en voie de se former, alors que la nation civique canadienne existe, même si elle se compose de trois groupes fondamentalement distincts dans leur identité nationale respective (les Anglo-Canadiens, les Franco-Canadiens et les Autochtones), et d'une multitude de sous-groupes ethniques et culturels.

Évidemment, comme on le sait, un groupe important, peut-être majoritaire, de Franco-Québécois s'est détaché de la famille canadienne française et est en voie de se définir comme nation culturelle distincte voulant donner naissance à une nation civique québécoise englobant la partie québécoise de la nation anglo-canadienne et des Premières Nations.

À travers les diverses théories de la nation et la mouvance des idéologies et des identités, il n'est pas facile de définir clairement et rigoureusement la réalité sociopolitique du Québec et du Canada. Mais il m'apparaît incontestable que le Québec et le Canada sont des sociétés multinationales et que chacune ne cessera pas de l'être, advenant la séparation du Québec.

Pourtant, au-delà de l'unanimité officielle, ces concepts demeurent très controversés. Cela est à la fois troublant et sainement démocratique, dans la mesure toutefois où le débat se poursuit dans le respect des différences d'opinions.

Ce qui me gêne dans le nationalisme québécois, c'est son caractère doctrinaire, cette volonté d'imposer ou de ne reconnaître qu'un seul discours, une forme d'orthodoxie hors de laquelle il n'y aurait pas de salut et dont résulte une sorte de mépris indulgent pour les déviants, une forme d'arrogance et d'agressivité qui tend à traiter les adversaires en ennemis, sinon en traîtres.

[69]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[6]

Le nécessaire étapisme

[Retour à la table des matières](#)

Le Québec moderne s'est construit graduellement, par étapes. ce fut d'abord l'affirmation de l'autonomie provinciale par le gouvernement d'Union nationale de Maurice Duplessis : institution de la commission d'enquête Tremblay (1953) pour faire obstacle aux politiques centralisatrices du gouvernement fédéral à la suite des rapports Rowell-Sirois (1939) et Massey (1951), notamment dans les domaines de la culture et de la recherche scientifique (première querelle sur les octrois fédéraux aux universités), et établissement d'un impôt provincial sur le revenu (1954), qui força le gouvernement central à accorder un retrait équivalent de ce champ fiscal. S'ensuivit la Révolution tranquille effectuée sous le gouvernement libéral de Jean Lesage (1960-1966) et continuée par l'unioniste Daniel Johnson père (1966-1968), le libéral Robert Bourassa (1970-1976) et le péquiste René Lévesque (1976-1985) : création des ministères de l'Éducation (Paul Gérin-Lajoie) et de la Culture (Georges-Émile Lapalme), réforme du système d'éducation (régionalisation, création des collèges d'enseignement général et professionnel et de l'Université du Québec avec campus à Québec, Montréal, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay, Rimouski et

en Abitibi), nationalisation des compagnies d'électricité ; établissement de la Caisse de dépôt et placement, de la Société générale de financement et de l'assurance santé ; le français langue officielle du Québec (1974) et adoption d'une Charte de la langue française (1977) ; adoption de la Charte des droits et libertés de la personne (1975) ; référendum de 1980 sur la négociation d'une entente de souveraineté-association ; commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec (1990-1992) ; référendum de 1995 sur la souveraineté-partenariat. Quarante années d'une profonde réforme de la société québécoise dans les domaines culturel, social, économique et politique (abolition du Conseil législatif, démocratisation du financement des Partis politiques, laïcisation du système scolaire, établissement de nombreuses délégations à l'étranger et participation à la diplomatie internationale dans le cadre de la francophonie).

[70]

Le Québec peut-il poursuivre ainsi sa marche étapiste vers plus d'autonomie au sein de la fédération canadienne ou est-il arrivé au point d'une nécessaire rupture ?

Je crois, pour ma part, qu'il y a lieu maintenant de compléter la Révolution tranquille par l'établissement d'une citoyenneté québécoise et l'adoption d'une constitution républicaine, c'est-à-dire fondée sur la souveraineté du peuple, les valeurs libérales et les solidarités nationales.

Il faut, d'autre part, consolider les acquis de la Révolution tranquille, notamment en poursuivant le développement économique des régions, en éliminant la pauvreté et en assainissant nos finances publiques (remboursement de la dette et baisse des impôts). Cette tâche exige le rapatriement d'une bonne partie de nos ressources fiscales, la suppression du déséquilibre fiscal et des empiétements du gouvernement fédéral dans les domaines relevant de la compétence constitutionnelle du Québec.

Si l'impasse actuelle dans les relations Québec-Ottawa devait se prolonger, la sécession serait la seule option.

Si, par ailleurs, le Québec obtenait satisfaction du gouvernement fédéral, le Québec pourrait poursuivre sa marche vers une plus grande autonomie de fonctionnement et de développement, qui pourrait s'ins-

crire dans un fédéralisme asymétrique ou confédéral satisfaisant pour tous.

Sans renoncer à l'option souverainiste, le Québec, dans l'état actuel des choses, n'a pas intérêt à sauter les étapes et à brusquer une séparation qui pourrait s'avérer coûteuse, douloureuse et inefficace dans le contexte de la mondialisation et de l'écrasante hégémonie de notre voisin et principal partenaire commercial.

C'est avec finesse et sagesse que le Québec devra tirer au mieux son épingle du jeu.

Comment les États-Unis auraient-ils réagi à la politique pacifiste d'un Québec indépendant relativement à l'invasion de l'Irak ? On n'a qu'à prendre note de leur réaction francophobe envers la France. Déjà le Canada a subi la mauvaise humeur de Washington, sans commune mesure toutefois avec les représailles exercées contre la France. Le Québec aurait-il pu résister longtemps à un boycott américain du genre de celui exercé contre Cuba ? La question se pose sérieusement des avantages pour le Québec de rester dans le Canada pour affronter le tigre américain et, sans doute aussi, la mondialisation.

[71]

Dans *Le Devoir* du 16 mai, le philosophe souverainiste Michel Seymour affirme que l'union avec le Canada est une option incontournable pour les indépendantistes québécois et il s'en explique ainsi :

Les liens de partenariat politique avec le Canada sont donc inévitables et indispensables. Ils sont avantageux autant pour le Canada que pour le Québec. Ils nous permettent de préserver une union économique entre les deux pays. Ils nous permettent de tenir compte du besoin d'unité des Canadiens et répondent aux inquiétudes de ceux qui craignent la désintégration du Canada après le départ du Québec. Ils assurent la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes entre le Canada de l'Ouest et le Canada de l'Est. Ils tiennent compte des identités multiples de certains Québécois. Ils permettent de justifier la protection continue de la minorité canadienne-française au Canada et de tenir compte des besoins de la minorité anglo-québécoise. Ils permettent de rassurer les Américains sur la stabilité de la situation économique au nord du 45^e parallèle. Ils nous permettent en même temps de préserver notre autonomie et nos valeurs sociales par rapport aux États-Unis.

Seymour répondait alors au texte-manifeste que François Legault, candidat à la succession de Bernard Landry, publia dans *Le Devoir* du 6 mai 2003. Monsieur Legault croit « qu'il faudra revoir le type de souveraineté à laquelle nous désirons adhérer » et il se demande si « un éventuel partenariat politique avec le reste du Canada est toujours nécessaire ». Si la question se pose, en effet, de cette nécessité, ou de sa possibilité, ou encore de son opportunité, ce n'est pas avec l'approche messianique de monsieur Legault qu'on trouve réponse à ce questionnement. Ainsi, Legault nous propose-t-il de « penser une souveraineté moderne en fonction d'un grand projet social » ; c'est très bien ! Mais il ajoute aussitôt : « pour que le Québec puisse influencer un monde en mutation » ; car, « un Québec souverain pourrait faire entendre sa voix dans les grands forums, appuyer ceux qui militent en faveur d'une mondialisation à visage humain. » Monsieur Legault vise rien de moins que « mettre en place un projet social qui nous distingue, et l'offrir au monde comme un modèle de développement humain » ! Le député de Rousseau, qui fut un excellent [72] ministre, ne devrait pas se prendre pour un nouveau Jean-Jacques. Un peu plus de modestie et de réalisme que diable !

Les petits pas

Ceux qui rejettent la stratégie pusillanime des petits pas et attendent du peuple qu'il fasse un jour prochain un seul et immense pas dans l'absolu de l'indépendance, s'illusionnent gravement et dangereusement. Comment peut-on croire cela possible alors que l'immense majorité des Québécois ne réagit plus à l'infâme constitution de 1982 que Trudeau et Chrétien, dans un geste despotique avalisé par le reste du Canada, ont imposé au Québec malgré l'opposition quasi unanime de son Assemblée nationale ? Où sont-ils aujourd'hui les Québécois qui protestent contre l'invasion quotidienne des compétences provinciales et refusent les subventions, subsides et autres prébendes fédérales, ce que ceux de jadis avaient, dans les années cinquante, la logique et le courage de faire ? Les Québécois d'aujourd'hui noient leurs velléités d'antan dans un confortable ras-le-bol constitutionnel et se payent le luxe inconscient de ne pas s'occuper de leurs propres affaires, de leur propre constitution, dont ils ignorent même l'existence.

Et l'on voudrait qu'ils soient de bons citoyens québécois, on a encore l'espoir de les réveiller, de les entraîner vers une possible république, une pratique élémentaire de la démocratie... ! Il est tellement plus facile de marcher dans la rue contre la mondialisation et pour la paix !

Alors, si vous le voulez, reprenons modestement le bâton du pèlerin, revenons aux petits pas.

[73]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[7]

Nationalisme et républicanisme

[Retour à la table des matières](#)

Dans le collectif dirigé par Raphaël Canet et Jules Duchastel, *La Nation en débat*, Diane Lamoureux nous invite à « quitter le terrain de la nation pour envisager celui de la démocratie » ; plus précisément, dit-elle, « il faut [...] penser non pas la souveraineté mais la citoyenneté démocratique comme cadre du vivre ensemble ¹⁸. »

Le discours souverainiste, en effet, est trop porté sur l'identitaire et pas assez sur le politique ; il confond, peut-être délibérément, la nationalité et la citoyenneté, afin que celle-ci dédouane celle-là. Mais il se refuse encore trop souvent à définir le projet civique ; il préfère remettre à plus tard la délibération démocratique qui donnera forme et sens à l'État souhaité et à la nation civique qui, à la fois, le justifiera et en résultera.

Mais le point de départ nécessaire est, à mon avis, la reconnaissance des multiples identités qui composent la société québécoise et qui

¹⁸ « Le mythe de l'État-nation dans le discours nationaliste québécois depuis la Révolution tranquille », dans *La nation en débat, Entre modernité et postmodernité*, Montréal, Athéna, 2003, p. 91.

devront être parties prenantes au projet civique commun (Le. au projet de communauté politique). Cette diversité nationale et ethnoculturelle, Lamoureux la décrit bien dans toute son amplitude :

[...] si la nation québécoise est une majorité nationale francophone, des minorités nationales anglophone et autochtones et des communautés diverses issues de l'immigration, pourquoi s'arrêter sur cette voie et ne pas prendre en compte qu'elle se compose d'hommes, de femmes et de transgenres, de jeunes et de vieux, de bourgeois et de prolétaires, d'urbains et de ruraux, d'homosexuels, d'hétérosexuels et de bisexuels, etc., puisque toutes ces dénominations ont entraîné la constitution de groupes et de mouvements à dynamique identitaire ¹⁹ ?

Obnubilés par l'État-nation comme objectif unique et seule option possible, les souverainistes québécois se refusent à voir le [74] caractère multinational et pluriculturel de la société québécoise et à prendre dès maintenant cette réalité-là en compte. Il ne s'agit pas tant de créer un État souverain, car l'État québécois existe déjà et il peut exercer sa souveraineté dans tous les domaines que la Constitution canadienne lui attribue. Il s'agit d'abord de fonder cet État sur une citoyenneté démocratique - et de le légitimer ainsi, quelle que soit la forme qu'il pourra prendre ultérieurement dans une union fédérale ou confédérale, ou même comme État indépendant.

Diane Lamoureux déplore que « deux référendums perdus plus tard, le Parti québécois ne trouve rien d'autre à proposer que l'affirmation tranquille, ce qui fait que le projet national québécois est de moins en moins disert sur la question de l'État et prend de plus en plus la forme de l'introspection identitaire » ²⁰.

Il faut, en effet, regretter cet enfermement identitaire malgré son ouverture civique, dans la mesure où il ne laisse pas au politique et à la délibération démocratique tout l'espace requis pour qu'advienne la nation civique et la reconnaissance de toutes ses composantes.

¹⁹ *Ibid.*, p. 90.

²⁰ *Ibid.*, p. 88.

Mais ce civisme n'en devra pas moins s'incarner dans les diverses communautés nationales et ethnoculturelles et, par conséquent, dans les identités plurielles de la société québécoise.

Pour ma part, je crois que le temps est venu d'entreprendre ce cheminement en conviant les Québécois à élaborer ensemble un projet de constitution républicaine, fondée sur les valeurs libérales et communautaires de notre société. Même si la voie peut s'avérer ardue, elle m'apparaît nécessaire, et je n'en vois pas de meilleure ²¹.

Dans le même ouvrage collectif (*La Nation en débat*) ²², Gilles Bourque nous informe de son désenchantement envers l'option souverainiste : « Il faut souligner, d'abord, le caractère illusoire de toute volonté d'instaurer au Québec une forme, même amendée, de républicanisme. [...] La société québécoise est une société plurinationale et multiculturelle au sein de laquelle l'accord minimal pour créer une communauté politique d'inspiration jacobine n'existe pas. »

[75]

Mais tout républicanisme n'est pas nécessairement jacobin ²³. Le jacobinisme en est une mouture bien particulière, intransigeante, partisane d'un pouvoir central fort, dans une république démocratique, une et indivisible : à la française, en somme, ou pure et dure. Le républicanisme dont nous parlons, c'est le régime politique fondé sur la souveraineté populaire et la participation des citoyens, égaux entre eux, au bien commun. C'est le républicanisme de la nation civique, et celle-ci peut fort bien englober les communautés nationales, majoritaire et minoritaires, et les minorités ethnoculturelles, qui composent la société québécoise. Pourvu, cependant, que celle-ci soit vivifiée par une culture publique commune.

Cela ne serait pas le cas, prétend Bourque, de la société québécoise : « Une telle culture ne saurait en effet être fondée que sur un

²¹ Voir l'article de Me Marie-Claude Sarrazin, « Réformer nos institutions démocratiques ou refonder notre démocratie ? », dans le premier numéro de l'excellente revue *Les cahiers du 27 juin*, février 2003.

²² « La souveraineté-partenariat, le Québec, la démocratie », dans *La Nation en débat*, *op. cit.*, p. 43.

²³ Voir Ian Angus, « La démocratie décentrée », dans *Fédéralisme et mondialisation. L'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*, dir. Jules Duchastel, Montréal, Athéna, 2003.

consensus sur les cadres spatiaux et communautaires dans lesquels s'exerce la démocratie. Dans le meilleur des cas, près de 50% de la population québécoise demeure attachée au Canada. La proclamation de la souveraineté ne changerait rien à ce fait comme en témoignent à l'avance le mouvement partitionniste les revendications amérindiennes. » ²⁴

Bourque n'a pas tout à fait tort : il y a là une problématique et un défi, certes, mais pas une impossibilité. Je crois qu'on peut affirmer qu'une culture politique commune est en voie de s'établir chez nous, malgré le désaccord fondamental qui nous divise sur le degré de souveraineté souhaitable, tant pour le Québec dans son ensemble que pour ses minorités nationales anglophone et autochtones. C'est justement dans la façon de résoudre ces difficultés démocratiquement que les Québécois de toutes origines forgeront leur culture politique commune et fonderont leur nation civique, ou failliront à la tâche.

Depuis les années 1960, selon Bourque, nous avons en effet assisté à une exacerbation des conflits nationaux qui a bien davantage favorisé l'affirmation de cultures nationales différenciées que l'émergence d'une communauté Politique québécoise. Or, la reconnaissance politique de la nation québécoise ne peut être réalisée sur la base de l'oubli du caractère plurinational et multiculturel du [76] Québec. *Jusqu'ici, cette réalité n'a guère été envisagée, à partir de la loi 101, qu'en fonction de la formation d'une culture publique commune conçue dans une perspective instrumentale et étroitement communicationnelle. La question linguistique ne saurait pourtant constituer une panacée à partir de laquelle on pourrait résoudre l'ensemble des problèmes liés à l'existence du caractère plurinational et multiculturel de la société québécoise. La langue à elle seule ne fait pas la nation* ²⁵.

Je partage son opinion. Cette exacerbation des conflits nationaux, nous la retrouvons, entre autres, dans la farouche opposition des Anglo-Montréalais aux fusions de leurs villes dans celle de Montréal, que nous analyserons dans un autre chapitre.

²⁴ *Supra*, note 22.

²⁵ *Ibid.*, p. 44 et 45.

Le mouvement souverainiste, dit encore Bourque, devrait « (...) militer pour la démocratisation et la transformation de la seule position que, de toute façon, ce mouvement est en mesure de réaliser, soit la souveraineté-partenariat. Malgré tout le respect que l'on doit à une position que j'ai déjà partagée, je crois que l'idée d'indépendance est devenue une utopie contre-productive. L'indépendance du Québec ne saurait être réalisée qu'au prix d'une division dont la société québécoise aurait à assumer très longtemps les séquelles. Plus encore, elle ne répond plus de façon satisfaisante aux exigences de la démocratie. »

Bourque, cependant, n'est pas aussi pessimiste qu'il paraît à première vue. Il garde l'espoir qu'un projet d'union fédérale Québec-Canada pourra se réaliser, tout en insistant sur la nécessité d'investir le projet de souveraineté-partenariat : car, « malgré toutes les critiques pertinentes qu'on peut en faire, le projet de souveraineté-partenariat défendu par les forces hégémoniques du mouvement souverainiste a le double mérite de répondre aux exigences de la reconnaissance politique de la nation québécoise et de prendre acte du fait que la réalité du libre-échange impose des institutions communes ».

Rappelons ici que la principale recommandation de la commission Larose sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec porte sur l'établissement d'une citoyenneté québécoise et rejoint la pensée de Bourque sur la nécessité d'une culture civique commune : « ... [La] désignation d'une langue officielle et l'établissement d'une langue commune sont deux éléments essentiels de l'organisation d'un espace civique commun. [...] [77] c'est dans cet espace civique commun que se construit la culture commune des membres d'une société. D'où l'importance que cet espace reflète l'ensemble du patrimoine linguistique et culturel de cette société, puisqu'il est le fondement de son originalité ²⁶. »

Pour l'éditorialiste du *Devoir* Jean-Robert Sansfaçon, la cause principale de l'échec référendaire de 1980 fut « le manque flagrant de contenu du projet péquiste tout entier basé sur le sentiment de fierté

²⁶ Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le Français, une langue pour tout le monde*. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2001, p. 29.

nationale »²⁷. Ayant comme seule ligne directrice l'affirmation de notre identité nationale, « seuls les francophones pouvaient s'identifier à ce nouveau fleurdélié unilingue de race blanche. [...] Comme tous les dirigeants des États modernes capitalistes ou socialistes, le Parti québécois tend à l'assimilation des minorités ethniques et à l'identification totale des intérêts de tout le peuple à ceux de la nation. » Cette nation, c'était la nation francophone que l'on prétendait dominée par une nation anglophone comprenant les allophones et même les autochtones. Pour Sansfaçon, cette analyse expliquait fort mal la réalité.

²⁷ Dans *L'Impasse. Enjeux et perspectives de l'après-référendum*, de Nicole Laurin-Frenette et Jean-François Léonard, Montréal, Nouvelle Optique, 1980, p. 82.

[78]

L'axe culture-langue-citoyenneté

La Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, présidée par Gérald Larose, conclut dans son rapport final que l'attachement des Québécois à un ensemble d'institutions et de valeurs démocratiques et patrimoniales communes, dont la langue française fait partie, constitue le fondement d'une véritable citoyenneté. La Commission voit dans la langue française le creuset rassembleur de toutes les tendances et de toutes les forces de la société québécoise.

En effet, poursuit la Commission, « parce que l'axe culture-langue-citoyenneté forme une chaîne dont les éléments se renforcent mutuellement, la Commission recommande sans réserve la reconnaissance formelle et officielle d'une citoyenneté originale en Amérique du Nord, la citoyenneté québécoise. L'analyse de cette reconnaissance permet de préciser les responsabilités que cette citoyenneté entraîne en matière de culture, de langue et d'accueil. »

L'approche linguistique québécoise est essentiellement inclusive et civique parce qu'elle fait de la langue un facteur d'intégration et de participation à la société. Plus encore, elle reconnaît les apports historiques et culturels de toutes ses composantes comme partie intégrante de l'identité québécoise. Cette approche colle parfaitement à la réalité québécoise. Elle affirme la place prépondérante du français tout en reconnaissant les institutions de la communauté québécoise de langue anglaise et celles des Premières Nations.

La Voie citoyenne. Pour renouveler le modèle québécois, sous la direction d'Yvon Leclerc et Claude Béland, Montréal, Éditions Plurimédia, 2003.

La société distincte québécoise devrait se montrer plus forte et plus généreuse que le Canada de 1982 et la Charte des droits et libertés dans son acceptation de la diversité authentique, en reconnaissant le pluralisme national sur son territoire. La constitution du Québec et les institutions parlementaires devraient refléter le pluralisme, l'existence de communautés nationales francophone, anglophone et autochtones.

Guy LAFOREST

« Le Québec et l'éthique libérale de la sécession », dans *Une nation peut-elle se donner la constitution de son choix ?* dir. Michel Seymour, Montréal, Bellarmin, 1995, p. 232.

Guy Laforest est le président de l'Action démocratique Québécoise. Il m'a confirmé que le pluriel des adjectifs *francophone* et *anglophone* qui apparaît dans le texte est une coquille que je pouvais corriger.

[79]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[8]

L'improbable *new deal*

[Retour à la table des matières](#)

L'appartenance à la fédération canadienne devrait, en principe, être un plus pour le Québec confronté aux forces de la mondialisation et à l'hégémonie des États-Unis. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faudrait que le Canada soit réellement un allié du Québec, donc qu'il le reconnaisse comme une entité particulière, une société distincte du reste du Canada parce que d'essence nationale différente de celui-ci, et qu'il soit prêt à assister le Québec dans la préservation de son identité propre et à lui consentir toute la marge d'autonomie (ou de souveraineté) nécessaire à son autodétermination, c'est-à-dire pour qu'il puisse définir lui-même les conditions de son développement culturel, social et économique à l'intérieur du Canada et vis-à-vis du monde.

Or le fédéralisme centralisateur et impérial que pratique le Canada depuis toujours (quoique à des degrés divers selon les époques) et son refus de reconnaître le Québec pour ce qu'il est et entend devenir est aux antipodes du comportement que le Québec est en droit d'exiger d'un allié, d'un partenaire, d'un associé. Et, par conséquent, l'appartenance du Québec à la fédération canadienne, telle qu'elle est et veut continuer d'être, n'est pas un plus, mais sera un obstacle, une gêne, un

facteur d'affaiblissement dans la compétition de plus en plus dure que son voisinage et la mondialisation exercent sur tous les aspects de sa vie économique, sociale et culturelle.

Certes le Québec a connu un développement extraordinaire au cours des quarante dernières années tout en étant sujet aux mêmes contraintes d'un fédéralisme impérial. Mais justement, ce progrès, il l'a obtenu par lui-même, le plus souvent malgré les obstacles que le gouvernement fédéral semait sur sa route, et en s'émancipant de sa dépendance économique envers le reste du Canada (même s'il y est arrivé en augmentant sa dépendance du commerce avec les États-Unis dans le cadre de l'ALÉNA).

Que le Québec ait réussi à se sortir du marasme où il croupissait, avant sa Révolution tranquille, au sein de la fédération canadienne, ne prouve en rien qu'il aurait intérêt à maintenir son statut provincial, mais cela rend possible un choix pour son avenir. [80] Et ce choix, le Québec ne pourra pas le remettre indéfiniment à plus tard.

À défaut d'un improbable *new deal* Canada-Québec, celui-ci devra bien se résoudre à sortir de la fédération canadienne et affronter le monde en étant libre de conclure ses propres alliances et de défendre le mieux possible ses intérêts aux différentes tables de négociation de la mondialisation.

Toutefois, selon Guiberneau ²⁸.

La reconnaissance des nations sans État comme acteurs politiques mondiaux n'implique pas nécessairement leur accession à l'indépendance. J'estime que si certaines d'entre elles peuvent se séparer, la plupart acquerront probablement une plus grande autonomie politique au sein des institutions politiques actuellement en voie de développement. [...]

Le dialogue entre les cultures suscité par la mondialisation touche toutes les régions du globe et transforme radicalement le message du nationalisme, puisque l'isolement et (jusqu'à un certain point) l'ignorance de l'« autre » ne sont plus possibles. La mondialisation a amplifié chez l'individu, la conscience de la diversité en montrant comment des cultures différentes sélectionnent, dans un monde initialement neutre, certains éléments qu'elles chargent ensuite de sens. [...]

²⁸ *Op. cit.*, p. 198.

La mondialisation provoque une quête urgente d'identité chez ceux pour qui l'ensemble des idées, croyances, valeurs et savoirs héréditaires qui constituent le fondement commun de leur existence est menacé par l'expansion de cultures étrangères nanties de ressources plus importantes. Le nationalisme des nations sans Etat naît en réponse à une homogénéisation progressive et représente un combat pour défendre des « politiques identitaires ». Ce type de nationalisme est solidement basé sur l'adhésion à la démocratie et à la souveraineté du peuple, tout en insistant sur la valeur de la diversité culturelle et linguistique. Mais nous savons que tous les nationalismes ne s'inspirent pas de principes démocratiques et que nous sommes confrontés, parallèlement à la montée des nationalismes démocratiques, à des [81] *formes de nationalisme xénophobes et racistes. Dans le cas des nations sans État, on relève certains nationalismes basés sur l'exclusion et sur la discrimination, mais les exemples sont nombreux de nationalismes démocratiques (catalan, écossais, québécois, galicien, de Vénétie).*

[82]

La solution confédérale

Dans *La Presse* du 14 octobre 2001, le président du Rassemblement pour l'indépendance du Québec, Marcel Lefebvre, à l'instar de Jacques Parizeau, reproche à Bernard Landry et au Parti québécois d'avoir abandonné l'option de l'indépendance pour celle du confédéralisme.

Or cette option d'une souveraineté-association, c'est celle de René Lévesque aussi bien que de Lucien Bouchard. Les indépendantistes l'ont toujours combattue, depuis Pierre Bourgault jusqu'à Jacques Parizeau, dans toutes les instances du Parti québécois, cause d'incessantes tensions contre-productives.

Bien que toutes deux souverainistes, les options confédérale et indépendantiste sont, en effet, très différentes l'une de l'autre, tout en étant également légitimes. Mais sont-elles réalistes dans la conjoncture actuelle ?

Il me paraît évident qu'une forte majorité de Québécois n'est pas prête à adopter l'option indépendantiste et désire conserver un lien politique avec le Canada, soit dans une fédération fortement décentralisée (que proposent le Parti libéral du Québec et l'Action démocratique) soit dans une confédération (comme le propose le Parti Québécois). Ainsi, par exemple, je crois que la question référendaire suivante recevrait des Québécois un appui majoritaire substantiel : « Autorisez-vous le gouvernement du Québec à négocier la transformation de la fédération canadienne en une confédération d'États souverains ? ».

Mais il me paraît tout aussi évident que le ROC (reste du Canada) n'est pas prêt à une transformation importante de l'ordre constitutionnel actuel.

En outre, une confédération à deux (Québec-Canada) me paraît tout aussi irréaliste qu'une confédération Québec-Canada-USA-Mexique.

La seule confédération à l'européenne que l'on pourrait envisager réunirait cinq à six entités canadiennes : Maritimes, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique, Territoires du Nord et Québec. Mais cela n'est pas pour demain, même si l'idée circule chez certains intellectuels anglophones.

On peut très bien s'amuser à promouvoir l'une ou l'autre de ces solutions, mais il vaudrait mieux dans l'immédiat concentrer nos efforts à faire advenir au Québec une nation civique, en commençant par l'établissement d'une citoyenneté québécoise et par la réforme de nos institutions politiques québécoises. Car cela relève de nous seuls.

[83]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[9]

Une citoyenneté québécoise

[Retour à la table des matières](#)

Dans le premier numéro des *Cahiers du 27 juin*, Nikolas Ducharme et Frederico Funseca se disent « convaincus que de nouvelles solutions à la double impasse [...] identifiée émaneront de ce nouveau projet de société basé sur la citoyenneté québécoise ». La première solution qu'ils proposent est l'ouverture d'un chantier constitutionnel devant aboutir à l'adoption par le peuple d'une constitution québécoise « qui pourrait être l'acte fondateur associé à l'instauration d'une nouvelle citoyenneté et aux réformes de notre système démocratique ». Marie-Claude Sarrazin, pour sa part, conclut que « la rédaction d'une constitution québécoise qui réunirait l'ensemble des règles régissant l'espace démocratique québécois et notre *Charte des droits et libertés* est la suite logique à une telle entreprise (la réforme de nos institutions démocratiques) ».

Qu'on me permette de rappeler ici que tel est le propos de mes trois derniers livres ²⁹ et que c'est aussi l'objectif que s'est donné le *Mou-*

²⁹ *Point de départ ! Montréal*, HMH, 2000 ; *Le Québec, quel Québec ?*, Montréal, Stanké, 2001 ; *Pour sortir de l'impasse : un Québec républicain*, Montréal, Les Éditions Varia, 2003.

vement pour une nouvelle constitution québécoise (MONOCOQ), fondé le 3 mars 2002.

Dans le même numéro de la même revue, Céline Saint-Pierre rappelait que le Conseil supérieur de l'éducation (qu'elle a présidé de 1997 à 2002) avait proposé dans son rapport intitulé *Éduquer à la citoyenneté* (1998), une définition sociologique de la citoyenneté : car « il ne faut pas, écrit-elle, faire de la citoyenneté une doctrine politique, ni la réduire, même si c'est important, à ses dimensions juridiques et civiques. [...] Il nous faut faire en sorte que chaque personne soit un citoyen ou une citoyenne capable d'interagir dans l'espace politique et de sentir que sa participation compte et que les intérêts collectifs sont autant sinon plus importants que les intérêts individuels. [...] Cette approche de la citoyenneté permet de relier l'engagement social et l'engagement politique. »

[84]

La base de toute réforme de nos institutions démocratiques est, en effet, l'établissement d'une citoyenneté québécoise et l'adoption par les Québécois d'une constitution donnant forme à la démocratie citoyenne - c'est-à-dire républicaine - que les Québécois veulent pratiquer. Une constitution fondée sur les valeurs libérales et la reconnaissance des solidarités nationales.

Il est illusoire de vouloir fonder la démocratie d'une nation ou de parler de nation civique sans donner aux citoyens qui la composent la reconnaissance de leur statut de citoyen (juridique et politique), sans encadrer leurs droits et leurs devoirs de citoyen, de même que leur exercice, dans des institutions politiques faites par eux et pour eux.

On établit souvent le fondement du nationalisme civique sur le patriotisme constitutionnel : comment cela peut-il être sans l'existence d'une loi fondamentale ? Cela paraît être une vérité de La Palice que, sans une constitution écrite, dont le texte soit accessible à tous, il est bien difficile de faire naître un sentiment de fierté constitutionnelle, ou de faire s'épanouir un nationalisme civique.

Et cela est d'autant plus vrai, me semble-t-il, dans une société pluriethnique et multiculturelle comme la nôtre. Qu'ils soient Franco-Québécois, Anglo-Québécois ou Autochtones québécois, tous doivent pouvoir se reconnaître et être reconnus comme citoyens à part entière,

égaux, libres et respectés chacun pour ce qu'il est et comme il veut être, même si tous doivent accepter que le français soit la langue commune de la citoyenneté québécoise, la seule langue officielle de l'État québécois.

Ce statut de la langue française est nécessaire chez nous en raison seulement de la vulnérabilité de celle-ci, dans le contexte nord-américain où elle doit et devra toujours se débattre pour survivre.

Mais cette officialisation exclusive se doit d'être respectueuse des autres langues nationales, dont l'usage ne saurait être limité que dans la seule et rigoureuse mesure de la nécessaire protection du français. Au-delà de cette déplorable nécessité, et d'autant plus que celle-ci existe, la nation québécoise devra se faire accueillante et inclusive envers ses minorités nationales et ses diverses communautés ethniques, de façon telle qu'aucun de leurs membres ne puisse raisonnablement se sentir exclu, déprécié, brimé.

[85]

La citoyenneté québécoise doit être républicaine et recouvrir également tous les Québécois. Elle n'a aucunement besoin d'exclure tout autre sentiment d'appartenance ou de loyauté envers d'autres collectivités. On peut être autochtone ou canadien et être aussi québécois. La citoyenneté québécoise peut fort bien se conjuguer, pour ceux qui le désirent, avec une citoyenneté autochtone ou canadienne. Il faut respecter, cesser de dénigrer, ces autres sentiments d'appartenance légitimes.

La citoyenneté québécoise devrait être octroyée à tout nouvel arrivant de l'étranger ou d'une autre province canadienne aux mêmes conditions qui sont exigées pour l'admission à la citoyenneté canadienne, soit trois ans de résidence, la connaissance fonctionnelle du français (seule langue officielle du Québec) et une connaissance sommaire de l'histoire, de la géographie, de l'économie et de l'organisation sociale et politique de la société québécoise (c'est-à-dire des grandes lignes de la Constitution du Québec, quand on se sera donné la peine d'en adopter enfin une).

Pour René Lévesque, il n'y avait « rien d'aussi fondamental dans une société que la question de ses institutions, de ses structures politiques » et, dès 1970, Robert Bourassa considérait urgente l'adoption

d'une constitution québécoise. Ce grand moment de notre vie démocratique sera l'acte fondateur d'une nation civique québécoise fondée sur la citoyenneté républicaine et la souveraineté du peuple.

Rappelons que, jusqu'en 1946, la citoyenneté canadienne n'existait pas : les Canadiens étaient des sujets britanniques et la citoyenneté était impériale. Cela explique sans doute notre retard à nous intéresser à la citoyenneté, notamment à la citoyenneté québécoise. Jusqu'à tout récemment on ne savait pas qu'une citoyenneté québécoise fût possible ; on croyait que la citoyenneté relevait exclusivement de l'État fédéral. D'ailleurs on ignorait que tout État fédéré avait nécessairement sa propre constitution et donc, expressément ou implicitement, sa propre citoyenneté. Car c'est la citoyenneté qui définit le lien politique qui unit la société à l'État - qu'il s'agisse d'un État unitaire, fédéral ou fédéré - et qui permet à un ou plusieurs peuples de se transcender en une communauté politique ³⁰.

Selon Canet et Pech,

Un régime de citoyenneté peut se définir comme l'ensemble des arrangements institutionnels, des pratiques, des règles et des normes qui guident les pratiques politiques au sein d'un ensemble étatique. [...]

Un régime de citoyenneté comprend trois dimensions fondamentales. Premièrement, à travers la reconnaissance de droits particuliers (civiques, politiques, sociaux et culturels, collectifs ou individuels), un régime de citoyenneté établit les frontières statutaires de la communauté politique. Il définit, en quelque sorte, qui peut participer à (et bénéficier de) l'exercice collectif et à quelles conditions.

Deuxièmement, un régime de citoyenneté définit les mécanismes d'accès et les conditions d'exercice de ces droits. Les règles démocratiques, les institutions et les pratiques permettant aux citoyens d'avoir accès à l'État et de revendiquer une plus grande inclusion font partie de cette deuxième dimension.

³⁰ Voir Raphaël Canet et Laurent Pech, « Fédération ou confédération ? Les cas canadien et européen », dans *Fédéralisme et mondialisation. L'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*, dir. Jules Duchastel, Montréal, Athéna, 2003, p. 135.

En troisième lieu, un régime de citoyenneté définit les frontières de l'appartenance identitaire à la communauté politique. À travers la reconnaissance d'un statut formel aux individus, fondé sur l'égalité de tous, ainsi que l'articulation d'une continuité historique et culturelle de la communauté des citoyens, le régime de citoyenneté s'inscrit logiquement dans la définition de la nation, de ses frontières culturelles, identitaires mais aussi géographiques.

Cette nation civique, cette citoyenneté doit reconnaître les diverses minorités nationales et ethnoculturelles qui forment la société. Qu'on l'appelle *multiculturalisme* ou *interculturalisme*, il s'agit d'une politique de la reconnaissance de la légitimité d'une pluralité de traditions au sein du débat public, selon Ian Angus ³¹ et non pas d'une simple politique gouvernementale ou d'une simple donnée sociologique : « Il m'apparaît évident que le métissage d'une multitude de traditions "légitimantes" constitue, au début du XXI^e siècle, une tendance dont on peut attendre qu'elle se poursuive et s'accélère. Il est donc du devoir de la théorie politique de conceptualiser cette téléologie. »

[87]

Les temps changent. Depuis la Révolution tranquille, les Canadiens français du Québec, jusque-là largement colonisés, se sont progressivement émancipés. Devenus des Franco-Québécois, ils forment une nation bien déterminée à prendre en mains son destin. D'ores et déjà, le Québec est un pays libre, mais les Franco-Québécois n'ont pas encore réussi à se donner une identité claire et des institutions politiques reflétant le pluralisme de la société québécoise.

³¹ *Op. cit.*, p. 173.

Qui attend Godot ?

Mon ami Pierre de Bellefeuille ³² n'aime pas les mous, les étapistes, les stratèges du petit pas. Il leur préfère le sur-place des purs et durs en attente du grand soir de la libération. C'est dommage.

Pierre me reproche, ainsi qu'au MONOCOQ ³³, de vouloir remettre dès maintenant le pouvoir politique aux citoyens du Québec appelés à s'approprier enfin leur constitution, pour en faire l'arme par excellence de leur démocratie ; ce qui serait le meilleur moyen de pédagogie civique auprès des Québécois de toutes souches et de tous âges.

Je suis de plus en plus convaincu de la nécessité de ce passage obligé vers un avenir national : quel qu'il soit, celui-ci n'a aucune chance de réussite s'il ne se fonde d'abord sur un patriotisme prenant sa source dans la fierté qu'une bonne constitution inspire à la nation.

« Foin d'une constitution monarchique ! » C'était le titre d'un article rédigé par Pierre au nom du Cercle Godin-Miron, publié dans *Le Devoir* du 19 mars 2002 à propos du projet du Mouvement pour une nouvelle constitution québécoise (MONOCOQ), et qu'on peut lire, avec ma réplique, dans mon dernier livre, *Pour sortir de l'impasse : un Québec républicain !* (Les Éditions Varia, 2002).

Abolir la monarchie québécoise et fonder expressément la république : j'en suis ! Je crois, en effet, que le Québec doit dès maintenant réclamer l'abolition de la fonction de lieutenant-gouverneur et proclamer dans sa constitution que cette fonction symbolique serait dorénavant exercée par une personne désignée[88] par notre Assemblée nationale sur la proposition du Premier ministre et du chef de l'opposition officielle.

³² Pierre de Bellefeuille a été député de Deux-Montagnes à l'Assemblée nationale de 1976 à 1985. Journaliste impénitent, il fut chroniqueur parlementaire du quotidien *Le Droit* (1945-1961) et premier rédacteur en chef du magazine *Maclean* (1961-1964), Il publia *Sauf votre respect - lettre à René Lévesque*, Montréal, Québec/Amérique, 1984, et *L'ennemi intime - Les Québécois contre eux-mêmes*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1992. il est le co-fondateur du mensuel *Le Couac* (1997) et demeure à quatre-vingts ans un chef de file des « purzédurs ».

³³ *Le Mouvement pour une nouvelle constitution québécoise*, fondé en 2002 pour promouvoir l'adoption par le peuple québécois d'une constitution républicaine.

Je ne vois vraiment pas comment on pourrait nous refuser une telle modification de la Loi constitutionnelle de 1867, qui ne coûterait rien au reste du Canada, si ce n'est sur le plan symbolique, même si les symboles ont une importance certaine en politique.

La constitution que les Québécois se donneraient maintenant pourrait fort bien être celle qu'un Québec indépendant pourrait conserver. L'indépendance nous libérerait évidemment des lois constitutionnelles canadiennes de 1867 et de 1982, et le Québec recouvrerait ainsi la plénitude de sa souveraineté, désormais exercée exclusivement par notre Assemblée nationale et les autres institutions démocratiques déjà établies par la constitution de la République québécoise.

Il n'y a pas de raison qui vaille d'imposer au Québec d'aujourd'hui une moins bonne constitution que celle que pourrait se donner le Québec de demain si jamais il parvient à l'indépendance. Comme Pierre, j'aimerais que celle-ci advienne le plus rapidement possible, mais je pense qu'aucun de nous ne peut prédire quand elle se réalisera, ni même qu'elle se produira.

Alors, pourquoi attendre ?

« Une nation qui se respecte ne peut pas en rester là », a déjà dit Robert Bourassa sur la nécessité de se donner une constitution formelle.

Les Québécois peuvent dès maintenant se donner un régime présidentiel, à l'américaine, à la française, ou autrement. Pour ma part, je ne suis pas très chaud pour un tel régime et, comme Jacques-Yvan Morin entre autres, je souhaite - du moins pour l'instant - que l'on conserve le régime parlementaire britannique, tout en l'améliorant selon les recommandations des États généraux sur la réforme de nos institutions démocratiques, tenus en février 2003.

Il n'y a pas de régime constitutionnel parfait : le meilleur est encore celui que l'on connaît. Pour les Québécois, c'est celui qu'ils pratiquent depuis cent cinquante-cinq ans.

[89]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[10]

Notre fête nationale

[Retour à la table des matières](#)

Deux jours après les si émouvantes funérailles de Pierre Bourgault, *Le Devoir* publiait son numéro annuel de célébration de la Saint-Jean, le 23 juin 2003.

On y trouve un concentré de la doctrine nationaliste du moment.

Le gouvernement libéral fraîchement élu se contente de nous souhaiter « Bonne fête, Québec ! », tout en affirmant : « Nous avons des valeurs et des projets. Nous avons un rêve... Celui d'un Québec où il fait bon vivre. Un rêve à partager ! » sans que Jean Charest se donne seulement la peine de signer autrement que par quelques photos conviviales de sa famille, de collègues et d'amis. Un Québec où il fait bon vivre, c'est apparemment un rêve... pour demain.

Ni *Le Devoir*, ni *La Presse*, ni *The Gazette*, ne rapportaient que Jean Charest ou Jean Chrétien s'étaient donné la peine de formuler quelques vœux ou autre message d'occasion. Toutefois, l'Université Concordia, la Communauté hellénique de Montréal, le Bloc québécois et le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale ont jugé de bon ton de marquer l'événement par une annonce dans *Le Devoir*.

Un journaliste du *Devoir*, recueille les commentaires des chefs des trois grandes centrales syndicales québécoises. Pour Monique Richard de la CSQ, la fête nationale « est l'expression des valeurs, de ce que nous sommes comme *peuple*. Ça réfère à *notre* histoire, à *notre* culture et à *notre* langue, tout cela dans le contexte pluriethnique que nous vivons. Dans le milieu scolaire, peu importe le niveau d'âge sur lequel on intervient, les gens de toutes les nationalités se sentent imprégnés de cette réalité québécoise ; sans remettre en cause leurs propres cultures, ceux-ci ont à connaître celle du Québec, et l'histoire des Québécoises et des Québécois, pour ainsi développer un intérêt pour la langue française et pour vivre ici avec ce que nous sommes. [...] C'est le moment de réaliser la richesse québécoise, celle des personnes, de nos valeurs et de notre diversité. »

Pour Henri Massé (FTQ), c'est la fête de tous les Québécois : « Traditionnellement, c'était perçu beaucoup plus comme la fête [90] des Québécois francophones de souche mais, au cours des dernières années, la direction de la Fête nationale s'est occupée d'en faire vraiment un événement qui touche l'ensemble des Québécois, ce avec quoi nous sommes fort à l'aise. [...] Dans le grand Montréal, il y a des endroits où le caractère multiethnique des gens prend beaucoup d'importance. Le défi, c'est de faire en sorte que tout le monde se reconnaisse dans la fête nationale. »

Après avoir souligné la composition pluriethnique de la CSN, Claudette Charbonneau espère « que ce sera l'occasion de tirer une certaine fierté de ce que nous sommes, à savoir *une nation* originale en Amérique du Nord [...], que ce sera aussi le bon moment pour mieux se connaître dans toute la diversité que possède le peuple québécois. »

Gilles Duceppe, pour sa part, se réjouit du chemin parcouru par le *peuple québécois* depuis quarante ans. Quand la journaliste, Mylène Tremblay, lui demande si l'on peut parler d'une nation purement culturelle, il bondit, dit-elle, et il insiste : « C'est une nation au plein sens du terme », une nation que les trois partis politiques à l'Assemblée nationale reconnaissent. « Une nation sans pays », ajoute-t-il, et qui réunit tous les Québécois et les Québécoises.

Dorénavant chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, Bernard Landry livre au journaliste, Réginald Harvey, sa *réflexion profonde* :

« Notre groupe humain a pris conscience qu'il formait une nation » et que ses frontières ne sont pas fondées sur l'ethnicité.

La nation québécoise est diversifiée, est ouverte, elle a un tronc culturel commun très majoritaire reposant sur la culture et la langue françaises, mais elle appelle tous les membres de la nation à se joindre à ce tronc commun et à y ajouter des touches différentes de diversité. Voilà un de mes grands rêves qui est pratiquement réalisé ; c'est devenu maintenant consensuel. [...] Ce n'est plus, encore une fois, une nation ethnique, donc sa fête nationale n'est pas ethnique, elle est nationale.

Selon le journaliste, monsieur Landry refuse catégoriquement que la promotion de la langue soit associée à la fête :

La langue française, c'est la langue officielle du Québec et c'est inscrit dans nos lois. C'est notre langue commune de communication, mais la Fête nationale, c'est plus vaste que la langue et tout le projet national. La culture comme [91] l'économie font partie d'une nation, qui est un lieu de solidarité dépassant de beaucoup la langue et la culture et englobant tous les aspects de la vie humaine. Je souhaite que les Québécois réalisent que leur patrie est un endroit remarquable. Un des signes distinctifs de celle-ci, c'est qu'elle est un lieu de solidarité, c'est-à-dire que nous pouvons compter les uns sur les autres et que personne n'est une île. Nous devons donner. Être citoyen, c'est recevoir de la collectivité et c'est donner quand il le faut, c'est accepter aussi bien ses droits que ses devoirs.

Personnellement, je ne suis pas sûr que tous les Québécois, fédéralistes comme souverainistes, anglophones et allophones comme francophones, et les autochtones, se reconnaissent dans ce *nous* national, *notre* langue, *notre* culture, *notre* histoire. Mais l'estimé chroniqueur du *Devoir* et essayiste politique, Michel Venne, dans un énième texte sur la question - ils sont encore plus nombreux que mes radotages - nous permet enfin d'y voir clair une fois pour toutes

Une nation

Le 24 juin est désigné comme la Fête « nationale » des Québécois. C'est parce que ceux-ci ont conscience de former une nation. Ni une ré-

gion ni une tribu encore moins une ethnie ³⁴. Une nation, c'est-à-dire, comme la définit Alain Touraine, une société qui a suffisamment débattu et réfléchi sur elle-même pour acquérir la conscience de former une communauté politique enracinée dans une histoire et dans une culture.

Cette nation est devenue pluraliste en changeant de vocable. Depuis les années 1960, nous nous désignons comme Québécois, ce qui inclut, bien sûr, la majorité d'ascendance canadienne-française, mais aussi tous les autres, immigrés des quatre coins du monde intégrés à cette communauté politique ouverte à tous les vents.

Au Québec, rares sont ceux qui nient ce caractère national. Le premier ministre Jean Charest a lui-même reconnu, il [92] y a déjà quelques années, que le Québec forme une nation distincte. « Non seulement le Québec est-il une nation mais c'est une des nations qui ont, depuis 40 ans, remarquablement grandi », dit-il (allocution prononcée le 20 avril 2000 lors du lancement du recueil *Penser la nation québécoise*, publié chez Québec/Amérique sous la direction de votre serviteur).

Cette déclaration de Jean Charest en avait surpris plus d'un. À peine trois ans auparavant, alors qu'il était chef du Parti progressiste-conservateur, à Ottawa, il suggérait aux premiers ministres provinciaux de s'atteler à la construction de « notre nation », le Canada. En 1997, il considérait le Québec et chacune des provinces comme des « régions » qui possèdent des « caractéristiques propres », dans notre cas une langue, une culture, le Code civil et des institutions (lettre au premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, le 8 septembre 1997).

Ce double langage n'est pas fortuit et il n'est pas rare. Le mot nation est un concept vexant, disait Max Weber. Vexant parce que chargé d'émotion. Vexant aussi parce qu'il recoupe plusieurs significations.

Dans le cas du Québec, certains, comme Jean Charest sans doute, et comme Stéphane Dion, vont admettre que les Québécois forment une nation au sens culturel et social du terme : un groupe d'individus partageant des caractéristiques communes qu'il faut protéger.

³⁴ *Ethnie*, selon *Le Petit Robert* : (1896 ; du grec *ethnos* « peuple, nation »). Ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture (alors que la race dépend de caractères anatomiques). L'ethnie française englobe notamment la Belgique wallonne, la Suisse romande, le Canada français.

Récemment, on a vu quelques paroliers du Québec tentés par un repli sur cette identité socioculturelle. Or, dans la modernité, la nation socioculturelle n'a guère d'avenir, sinon la folklorisation ou l'assimilation.

Il y a longtemps déjà que la nation a évolué d'un concept essentiellement culturel à un concept foncièrement politique. Le mot nation vient du latin *nascere*, qui veut dire naître. La nation renvoie donc, dans sa signification originelle, à des peuples ou à des communautés intégrées culturellement par le langage, les mœurs et les traditions. À ce sens classique du mot nation se superpose, à compter des temps modernes, un sens concurrent : nation désigne [93] le peuple devenu souverain au détriment de la monarchie et de l'aristocratie.

À partir du milieu du XVIIIe siècle, les deux acceptions commencent à se recouper. Avec la Révolution française, la nation devient la source de la souveraineté étatique et acquiert le droit à l'autodétermination politique. La communauté fondée sur la volonté démocratique se substitue à celle fondée sur la cohésion ethnique.

Ce transfert a été accentué avec la modernité. Celle-ci n'a nullement nié l'identité socioculturelle des sujets mais elle a forcé ceux-ci à se déterminer non plus en se fiant à la tradition ou aux coutumes qui, jadis, exerçaient sur chacun une pression terrible, mais en exerçant consciemment des choix.

Ces choix sont toujours influencés entre autres par l'identité de chacun. Je suis moi. Mais l'une des choses qui font que je suis ainsi est le fait que je suis québécois. Mais ils ne sont plus « dictés » par la tradition. La liberté individuelle est trop chère à chacun pour remettre en question ce progrès. Au niveau collectif, les choix sont déterminés par la démocratie. Et donc, par des institutions politiques.

La puissance de l'identité socioculturelle ne suffit plus pour unir une communauté. Dans le contexte moderne, la seule voie de sortie pour les groupes minoritaires est de se doter d'une existence collective de nature politique, protégée par des institutions qu'ils contrôlent. La démocratie, en effet, n'a aucun sens pour un groupe minoritaire si les choix collectifs sont faits au sein d'institutions dans lesquelles c'est toujours une majorité étrangère qui exerce le poids le plus déterminant.

Or, au sein de la fédération canadienne, le poids du Québec est en régression pour des raisons démographiques mais aussi parce que le gouvernement fédéral a vu s'étendre ses pouvoirs dans un nombre grandissant de domaines.

Renvoyer les Québécois à leur identité socioculturelle, c'est les renvoyer à une époque révolue où les communautés exerçaient un contrôle étouffant sur les individus, un contrôle dont les Québécois ont justement voulu se débarrasser avec la Révolution tranquille. Cette régression pourrait [94] mener à la folklorisation de notre identité. Mais comme cette voie n'est la préférée de personne, il y aurait un risque élevé qu'elle mène plutôt à une assimilation ou à une soumission tranquille.

La seule manière de sauver la nation québécoise est de protéger et d'étendre ses pouvoirs politiques, et donc la sphère d'influence de ses institutions démocratiques. C'est d'autant plus vrai à l'ère de la mondialisation. Le sens de la Fête nationale ne peut être celui de la régression. Il ne peut être que celui de l'émancipation, de l'élargissement de la portée politique de notre nation.

Bonne Fête nationale ³⁵ !

Tout compte fait, après relectures, je suis assez en accord avec Michel Venne - pour qui, par ailleurs, j'ai amitié et respect - mais un désaccord subsiste. Le problème est que la nation de Michel Venne, c'est celle qui était canadienne-française (avant de changer de vocable !), qui n'est pas seulement une entité culturelle ou sociologique, comme le pensent Jean Charest et Stéphane Dion, qui est une nation socio-politique répondant à la définition d'Ernest Renan et à l'appellation de Michel Seymour, qui est minoritaire au Canada, mais majoritaire au Québec, où elle n'englobe pas les Premières Nations autochtones, ni la minorité nationale anglo-québécoise (elle-même également majoritaire au Canada). La seule façon acceptable de concevoir la réalité québécoise est de la reconnaître comme une société multinationale, multiethnique et pluriculturelle, dont la langue commune est le français, mais dont le patrimoine linguistique national comprend en outre l'anglais et les langues autochtones. Les Franco-Québécois espèrent former, avec les minorités nationales et ethnoculturelles du Québec, une nation civique et souhaitent qu'elle puisse jouir du plus grand degré d'autonomie possible pour assurer le meilleur développement de la société québécoise, de ses citoyens et de ses composantes nationales.

Une autre petite nuance : je ne crois pas qu'il n'y ait qu'une seule manière de sauver la nation québécoise.

³⁵ Michel Venne est directeur de *l'Annuaire du Québec*, chez Fides.

[95]

Le Québec est une société multinationale

Il est inexact de parler d'une nation québécoise comme si elle existait déjà, alors qu'elle n'est vraiment qu'à l'état de projet, celui d'une nation civique réunissant les nations socioculturelles franco-québécoise, anglo-québécoise et autochtones, qui composent la société multinationale québécoise.

Si plusieurs penseurs affirment qu'on peut parler d'ores et déjà d'une nation québécoise (notamment Lucien Bouchard, Jacques-Yvan Morin, Guy Rocher, Michel Venne, et Alain-G. Gagnon, pour lesquels j'ai la plus haute estime), nombreux sont ceux parmi les philosophes, politologues, sociologues, historiens, qui pensent que le Québec est un État multinational, tout autant d'ailleurs que le Canada : Fernand Dumont, Gérard Bouchard, Christian Dufour, Guy Laforest, Charles Taylor, Gilles Bourque, Jane Jenson, Denys Delâge, Danielle Juteau, Daniel Salée, Julien Bauer, Henry Mintzberg, Will Kymlicka, Jean-François Lisée, Michel Seymour et même Jean-Marc Léger. La liste n'est évidemment pas exhaustive.

Que l'on invite tous les Québécois à fonder ensemble une nation, que l'on prépare pour cette nation en devenir un projet de constitution et des projets de société, j'en suis !

Que l'on fonde la souveraineté du Québec sur un droit de sécession maintenant reconnu en droit constitutionnel canadien, ou qu'on invoque un possible droit d'autodétermination du peuple franco-québécois en vertu du droit international, très bien !

Mais proclamer l'existence incontestable d'un droit absolu à l'indépendance de la nation québécoise en vertu du droit international, ce me semble une grave erreur.

Un partenariat avec le reste du Canada, ce serait bien. Mais le premier partenariat auquel les Québécois doivent travailler, c'est celui qui doit réunir la majorité francophone et les minorités nationales. Sans ce contrat social entre nous Québécois, tout projet de partenariat avec le reste du Canada apparaît illusoire. Et, sans contrat social réunissant au moins les nations franco-québécoise et anglo-québécoise dans un vouloir-vivre politique commun, il n'y a pas de nation québécoise.

Travaillons tous ensemble à faire advenir cette nation et nous aurons bien mérité de la patrie québécoise.

Toujours dans ce numéro du *Devoir* du 23 juin 2003, on trouve trois illustrations de l'impossibilité concrète de conclure, d'ores et déjà, à l'existence d'une nation québécoise, une et indivisible. Ces trois exemples se nomment Adrian, Noura et Akos, trois enfants de la Loi 101, âgés de 24, 23 et 28 ans.

D'origine indienne, Adrian se sent indien dans ses valeurs, son mode de vie, mais canadien quand il voyage. À l'école secondaire de Pierrefonds qu'il a fréquentée, la moitié des élèves [96] était francophone, l'autre, anglophone, principalement des Arabes, des Chinois, des Indiens. Encore aujourd'hui, son réseau d'amis est principalement constitué de ses amis du secondaire, pour la plupart allophones et qui communiquent principalement en anglais. Selon lui, les francophones étaient défavorisés au secondaire quand venait le temps de socialiser : « Ils avaient la barrière de la langue. Nous autres, on parlait tous anglais et eux ne pouvait pas vraiment nous parler en anglais. Même un Arabe qui ne parlait pas anglais en arrivant ici faisait l'effort d'apprendre l'anglais, pour pouvoir socialiser. C'est une question de nombre, c'est le langage global, le plus utilisé dans le monde. » Il a fait son CÉGEP en anglais parce qu'il ne voulait pas avoir d'obstacle pour poursuivre des études plus poussées. Il aimerait trouver un emploi sous des cieux plus tempérés, mais il pense qu'il reviendra toujours à Montréal.

Noura est canadienne, québécoise, syrienne et musulmane. Elle a fait son secondaire à Regina Assumpta. « Mon identité québécoise est très forte, dit-elle, mais je ne suis pas souverainiste : je crois que nous sommes plus forts quand nous sommes unis. » Elle se sent très proche des filles musulmanes de toutes nationalités, qu'elle rencontre à l'Association des musulmanes de Concordia.

Akos a quitté la Hongrie à l'âge de onze ans. Il fréquenta une école destinée aux enfants de Côte-des-Neiges et de Parc Extension, où seuls quelques rares francophones étaient inscrits. Un fort sentiment antifrançais y régnait. Alors qu'environ 80% de ses camarades sont allés au CÉGEP anglais, il a préféré poursuivre en français ses études collégiales et universitaires. Sa double culture est pour lui une richesse qu'il compte bien transmettre à ses enfants, mais il revendique davantage une identité québécoise. Diplômé en science politique, il s'est

d'abord intéressé à la place du Québec dans le Canada, mais c'est maintenant surtout la langue qui le préoccupe : « C'est le nerf de la guerre. Il faut absolument faire en sorte que les immigrants maîtrisent le français et qu'ils aient la chance de s'en servir par la suite. C'est cela, le contrat social, il faut que cela donne quelque chose de parler français. Sinon, je crains que la génération de jeunes issus de l'immigration ne devienne le bouc émissaire de l'anglicisation de Montréal. » Il plaide pour que les gens issus de communautés culturelles prennent davantage leur place dans les débats citoyens.

[97]

Dans le même numéro, *Le Devoir* publiait un texte du Conseil de la souveraineté du Québec présidé par Gérald Larose. « Le Québec a changé, y lit-on, parce qu'il a su se créer une identité propre à partir de ses racines françaises, en faisant place à toutes les influences qu'il a accepté de recevoir en lui, à partir de l'influence immense et continue des Amérindiens. Ces multiples empreintes sont devenues la société québécoise d'aujourd'hui. [...] Le 24 juin est aujourd'hui la fête d'une nation qui a une culture originale, une langue riche et ludique, un territoire immense et magnifique et une histoire en constante évolution (sic !). « Pour continuer d'avancer et de nous épanouir, nous devons et nous voudrions majoritairement créer notre pays. [...] C'est le peuple *québécois* qui fera l'indépendance du Québec, un projet moderne et démocratique, bien plus grand que l'ensemble de toutes les composantes de notre société. » Le Conseil mettra toutes ses énergies, dit-il, « pour qu'un jour très prochain, la Fête nationale des Québécoises et des Québécois devienne la Fête de l'indépendance du Québec. [...] Alors seulement, nous pourrions nous célébrer pleinement comme nation mature et épanouie. »

Malgré toute la bonne volonté qu'on y met, il me semble bien que nous n'avons pas encore trouvé la bonne façon de parler de nous et de nous parler entre nous en pleine reconnaissance de notre diversité et en plein respect de ce que sont nos concitoyens de nos minorités nationales et ethnoculturelles.

Nous avons eu droit, cette année, à un spectacle de la Fête nationale au parc Maisonneuve particulièrement enlevé, à saveur nettement souverainiste, auquel ont brillamment contribué, entre autres, Marc Sabourin, Marie Tifo et Hugo Saint-Cyr, par des envolées patriotiques

de belle tenue, mais qui devaient se conclure par un prophétique : « Un jour nous serons chez nous » ; pour se terminer par les cris répétés de Daniel Boucher : « Aimez-vous, aimez-vous ! » Tout cela est fort beau et fort bien. Mais à mon humble avis, il eût été plus vrai et plus rassembleur de dire : « Nous sommes chez nous, vous êtes chez vous ! Aimez-vous, aimons-nous ! » Le cri de ralliement lancé ce soir-là ressemblait trop à une version douce de l'invocation « Le Québec aux Québécois ! ».

Comment expliquer le fait qu'à la Saint-Jean-Baptiste on puisse dire quelques mots ou chanter dans toute autre langue que le français, sauf l'anglais ? Le français doit être la langue commune d'usage public, certes, mais cela veut-il dire qu'il faut [98] bannir l'anglais et le traiter comme impie ou ennemi ? N'y a-t-il pas dans cette attitude, assez généralisée chez les nationalistes franco-québécois, une forme d'anglophobie, qui envoie à nos compatriotes anglophones et allophones, et même francophones fédéralistes, un message fort à l'effet que le nationalisme civique autoproclamé n'est que de la frime ? Cet état de choses ne fait que confirmer l'impression que nos deux fêtes nationales québécoises, la Saint-Jean et la Confédération, sont deux manifestations qui s'excluent l'une l'autre, la première étant réservée aux nationalistes québécois et la seconde, aux nationalistes canadiens et aux antinationalistes. Tant que cette situation perdurera, il sera impossible de prétendre que les Québécois forment une nation civique, faite d'un sentiment d'appartenance largement partagé.

Militantisme

« Au Québec, a dit Pierre Bourgault dans une entrevue accordée au Devoir en 2000, nous admirons trop et nous méprisons trop. »

Cela explique sans doute la déclaration que le président du Mouvement souverainiste du Québec, Gilles Rhéaume, a faite à la Presse canadienne à la suite du décès du regretté Pierre Bourgault : « Avant lui, il n'y avait pas de militants dans les partis politiques, il n'y avait que des travailleurs d'élections. »

Il est vrai qu'avant 1955 les partis politiques québécois n'avaient, à l'exception du Nouveau parti démocratique, aucune structure démocratique. Ils se composaient de députés ou de candidats - financés par des bailleurs de fonds contribuant secrètement aux caisses électorales d'un parti ou de ses candidats - et, dans chaque comté, d'une poignée d'organiseurs électoraux bénéficiant du « patronage » ou le dirigeant.

Mais déjà le Québec avait connu des épisodes de militantisme politique lors de la fondation de l'Action libérale nationale en 1934 (Paul Gouin), du Bloc populaire en 1944 (André Laurendeau), de l'Alliance laurentienne de Raymond Barbeau en 1948 et de la Ligue d'action civique en 1951 (J. Z. Léon Patenaude et Jacques Hébert).

À partir de 1955, le Parti libéral du Québec se transforme en parti démocratique sous l'action, entre autres, des Jean-Marie Nadeau, Jean-Louis Gagnon, Pierre O'Neil, Paul Gérin-Lajoie, Philippe Casgrain, François Aquin, Pothier Ferland, André Brossard et moi-même.

En 1960, André D'Allemagne, Pierre Bourgault et Andrée Ferretti fondèrent un parti de militants, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), qui se saborda en 1968 pour faire place à un autre parti de militants, le Parti québécois.

Ce n'est rien enlever aux mérites du militant Pierre Bourgault que de se souvenir de ceux qui l'ont précédé ou accompagné sur la voie de l'engagement politique.

[99]

Le PQ, un parti en sursis
Deuxième partie.
Les faiblesses de la pensée et du discours souverainiste

[11]

Faire comme si

[Retour à la table des matières](#)

À en croire les « purzédurs », notamment la brillante et volubile Josée Legault, c'est la faute de Lévesque et de Bouchard si le Québec n'est pas encore indépendant après trente-cinq années de croisade. Je m'étonne toujours devant l'intolérance et le manque de bon sens de ces chefs de file, détracteurs acharnés des chefs souverainistes jugés trop mous, voire hypocrites faisant semblant de poursuivre la marche glorieuse vers l'indépendance, mais seulement intéressés, en définitive, à assurer leur mainmise sur le pouvoir : à preuve la politique du beau risque de Pierre-Marc Johnson et René Lévesque, et celle du déficit zéro de Lucien Bouchard et Bernard Landry. Le seul qui trouve grâce à leurs yeux est le noble « monsieur » Jacques Parizeau et ses cages à homards. L'acharnement obsessionnel de Josée Legault va jusqu'à reprocher à Lucien Bouchard son trop de visibilité aux funérailles de Pierre Bourgault, où il s'était trouvé trop près de Landry et Charest (« celui-ci, au moins, n'a jamais prétendu être ce qu'il n'est pas ! ») - et ce, pour la plus grande joie et l'édification des lecteurs de *The Gazette* ³⁶.

³⁶ Numéro du 27 juin 2003.

Il est certain, selon la talentueuse chroniqueuse, que le Québec serait déjà souverain s'il avait écouté les « purzédurs » et autres chevaliers de l'indépendance, plutôt que les chantres de l'étapisme et de la modération. Loin d'être le sauveur du référendum de 1995, Bouchard s'est opposé, dit-elle, à presque tout ce que son parti défendait (le renforcement de la loi 101, la social-démocratie sacrifiée à la lutte au déficit, notamment). « Ses conditions gagnantes, répétées *ad nauseam*, et qui ont saboté la crédibilité du PQ, n'étaient qu'un langage codé signifiant qu'il n'y aurait pas d'autre référendum aussi longtemps qu'il serait le chef. » En somme, un traître, même si elle ne va pas jusqu'à l'affirmer comme bien d'autres péquistes qui ne s'en privent pas.

Un grand nombre de péquistes en sont convaincus : si on avait fait la promotion de l'indépendance pure et dure, sans « bébelle » ni subterfuge, en en parlant tout le temps, avant, pendant [100] et après les campagnes électorales ou référendaires, le peuple serait sorti de sa coupable ignorance et triste indifférence pour accorder à l'option une majorité d'au moins une voix !

De sorte que, cela une fois pour toutes compris, il ne reste plus qu'à aller de l'avant ! « Face au précipice, a dit Camille Samson à ses crédites, je vous ferai faire un pas en avant ! »

Faisons comme si, au Québec, rien ne change, rien n'a changé depuis quarante ans, et nous réactiverons les ardeurs dormantes de nos compatriotes, qui sont toujours là et qu'il suffirait de réveiller l'espace d'une campagne référendaire continue et exemplaire.

Faisons comme si, mon amour, faisons comme si on s'aimait... et « demain nous serons chez nous ! », comme on nous l'a promis, un certain 24 juin dernier, au parc Maisonneuve.

Mais s'il était vrai, comme certains sociologues et politologues, tel Gilles Bourque par exemple, commencent de l'affirmer, que l'option souverainiste n'est plus qu'une coquille vide...

Au niveau discursif, je radicaliserai la thèse des deux auteurs dans l'énoncé suivant : l'idée de souveraineté qui domine l'histoire intellectuelle dont ils traitent est progressivement devenue un projet vide de sens, c'est-à-dire un projet sans fondement « éthico-politique » et donc étroitement instrumental puisqu'il oublie, marginalise ou renie toute référence à la

culture et à la mémoire longue de la collectivité au nom de laquelle il est ou devrait être formulé. [...]

Après le silence relatif des années 1980, on assista à une radicalisation de l'imaginaire de la rupture vérifiable, entre autres choses, à l'abandon de l'idée d'oppression nationale, sinon sur le mode purement réactif du refus de l'autre (rejet de l'Accord du Lac Meech). Il ne s'agit plus, dès lors, de pratiquer une critique radicale de la culture canadienne-française, mais d'abolir toute filiation possible avec cette dernière, soit dans la recherche de traces de la modernité, soit dans le rejet de l'ethnisme posé comme tare congénitale de la dite culture.

Bien sûr, cette radicalisation de l'imaginaire de la rupture répond, dans la lutte idéologique, aux attaques répétées des antinationalistes, principalement depuis le référendum de 1995. Il n'en découle pas moins deux conséquences [101] majeures dans le discours nationalitaire des intellectuels québécois. La première consiste en ce que j'appellerai l'instrumentalisation de la référence à la question nationale. Si l'argumentaire nationalitaire abandonne tout rappel de la mémoire longue sur laquelle devrait s'appuyer le projet de souveraineté, il ne reste plus guère à invoquer que la langue pensée comme instrument de communication à titre d'argument susceptible de rallier l'opinion. La seconde conséquence est vérifiable du fait que le projet de souveraineté devient littéralement vide de sens. Si, en effet, il n'est plus défendu au nom d'une filiation culturelle et politique, sinon à partir du fait empirique que plus de 90% des Québécois comprennent ou utilisent le français, on se demande pourquoi il faudrait faire la souveraineté, puisque déjà la très vaste majorité de la population du Québec partage la langue française. De même, il devient de plus en plus difficile de nommer la nation québécoise au nom de laquelle il s'agirait de faire un État souverain, comme en témoignent les nombreuses définitions plus ou moins contradictoires de la nation proposée dans les milieux intellectuels depuis le dernier référendum.

À partir de tels constats, il est difficile de ne pas conclure que nous avons assisté à une défaite dans la lutte idéologique qui prépare peut-être la déroute politique du mouvement national souverainiste. [...] Si donc le tableau sombre que nous dressent les auteurs paraît en grande partie convaincant, il me semble que, d'un point de vue sociologique, on ne peut rester au simple constat de l'errance dans le monde des idées. [...]

Il paraît clair, à la lecture des deux ouvrages, que l'idée de souveraineté, voire même le projet national qui a été formulé durant les années 1960, sont devenus vides de sens. Sans exiger de leur part un programme politique, il me semble que Beauchemin devrait nous éclairer davantage en regard de la question nationale, sur le projet « éthicopolitique » qui pourrait être formulé dans le contexte actuel et Thériault sur « l'intentionnalité »

politique pensable et souhaitable dans le Québec du début du XXI^e siècle ³⁷.

À vouloir tant et si bien « désethniciser » le mouvement souverainiste pour le rendre inoffensif et plus acceptable aux Anglo-Québécois et aux groupes ethnoculturels, on n'aura réussi qu'à susciter leur méfiance envers ce nouveau discours, perçu comme une mascarade, et envers ses artisans, des petits astucieux indignes de confiance, de malhonnêtes hypocrites, au mieux d'irresponsables rêveurs.

On eût tellement mieux fait de se présenter tel que l'on est, une nation franco-québécoise qui espère faire partager son projet de société à ses minorités nationales, anglophone et autochtones, et aux minorités culturelles, toutes rassemblées dans une même collectivité politique ou nation civique, ayant le français comme langue commune, l'anglais et les langues autochtones comme autres langues patrimoniales, et les autres langues de ses communautés ethnoculturelles comme richesses additionnelles. Dans ce projet de société, la culture franco-québécoise ne serait pas la rivale des autres cultures, qui toutes pourraient s'épanouir dans une société pluriculturelle, chacune selon ses aspirations et dans le respect de toutes les autres.

Ce serait tellement plus convivial !

Ce nouveau revirement serait-il crédible ? Venant à une heure si tardive, il pourrait néanmoins réussir s'il se présente franchement, sans détour, avec des garanties suffisantes d'authenticité et de non-retour en arrière. Il faudrait y mettre le paquet !

Il faudra arrêter de se raconter des histoires, arrêter de se faire des peurs et de faire peur au monde. Et relever nos manches.

Je ne vois pas d'autre façon de conjurer la déroute annoncée.

Sinon, tournons franchement la page et passons à autre chose. On ne peut plus continuer de faire comme si.

³⁷ Gilles Bourque, « Notes à propos des récents ouvrages de Jaques Beauchemin et de Joseph-Yvon Thériault », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 11, no 3, 2003, p. 67 et suiv.

« Il ne me reste plus que la rage », a dit Bourgault, ce à quoi Perrault répond : « Comme si l'alouette avait pour toujours renoncé à la colère ³⁸. »

[103]

Le drapeau et les armoiries

À la réunion du Conseil national du PQ, tenue le 14 juin 2003, on ne semblait pas avoir compris la leçon du 14 avril dernier. Après avoir passé une petite heure à chercher les raisons pour lesquelles seulement 33% des électeurs avaient accordé leur confiance au PQ, l'assemblée ne trouva rien de mieux à faire que déplorer, à l'unanimité, le retour du drapeau canadien à l'hôtel du Parlement et celui des armoiries du Québec sur la papeterie officielle.

Pour les armoiries, on leur reproche, semble-t-il, d'être coiffées d'une couronne. Certes une majorité de Québécois n'en a rien à cirer de la reine et de sa représentante, la « lieutenant-gouvernante » - deux personnes fort estimables au demeurant. Mais alors, pourquoi les gouvernements péquistes n'ont-ils pas proposé à l'Assemblée nationale l'adoption de nouvelles armoiries, si leur configuration actuelle était si insupportable ?

Plus sérieusement, il vaudrait mieux s'attaquer à la monarchie elle-même (comme l'a fait un John Manley récemment) et proposer aux Québécois l'adoption d'une constitution républicaine, comme le fait le MONOCOQ.

Quant au drapeau canadien, adopté dans les années soixante à la suite des demandes répétées des Canadiens français, il demeure un emblème aimé par une forte majorité de Québécois. Les péquistes ont grandement tort de ne pas respecter ce sentiment légitime qu'éprouvent leurs compatriotes et de leur faire ainsi gravement injure. Espère-t-on les amener de cette manière à partager le rêve d'une nation inclusive et souveraine ?

C'est malheureusement trop souvent que les péquistes manifestent de l'intolérance et de l'arrogance. C'est aussi le reproche qu'un grand nombre de Québécois adressent au PQ et la principale cause de leur désaffection.

³⁸ Pierre Perrault, préface de *L'Acadie du discours* de Jean-Paul Hauteceur. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

[105]

Le PQ, un parti en sursis

TROISIÈME PARTIE

Fusions, défusions et démocratie

*La démocratie signifie aujourd'hui
non seulement la liberté de participation
mais aussi la liberté d'autonomie,
c'est-à-dire pour chacun la possibilité
de penser et d'agir selon ses propres fins.*

Chantal MILLON-DELSOL
État subsidiaire,
Paris, Presses universitaires de France, 1992.

[Retour à la table des matières](#)

[107]

Le PQ, un parti en sursis
Troisième partie.
Fusions, défusions et démocratie

[1]

La démocratie

[Retour à la table des matières](#)

Les fusions et les défusions municipales soulèvent des questions de principe et beaucoup de confusion. Elles sont la scène de querelles de clochers, d'affrontements entre riches et moins riches et de conflits identitaires : un coquetel particulièrement difficile à avaler et potentiellement explosif.

D'où l'urgence d'examiner de plus près les principes en cause, sans pour autant perdre de vue les contraintes et les objectifs d'ordre pratique.

Commençons par la démocratie.

Les municipalités relèvent de la compétence de notre Assemblée nationale, elle-même responsable du bien commun général dans le cadre de ses compétences constitutionnelles, telles que définies en 1867. Les municipalités locales et régionales sont-elles pour autant de simples créatures procédant de la volonté arbitraire de l'État québécois ? Si cet État est démocratique - comme il doit être -, il veillera à préserver et à respecter l'autonomie des instances démocratiques locales et régionales, autant que faire se peut, c'est-à-dire dans la mesure où le bien commun de l'ensemble de la société n'exige pas que les vo-

lontés locales soient contrariées. La vitalité des instances administratives locales - municipales ou scolaires - repose sur la participation citoyenne, laquelle exige un espace réel d'autonomie. Or cette vitalité des instances administratives locales est essentielle à la qualité de la vie démocratique de la nation, même si elles sont plutôt anémiques par les temps qui courent.

Quand on se proclame social-démocrate, il faut au moins être démocrate.

Par ailleurs, l'État doit arbitrer les conflits entre des intérêts locaux contradictoires, notamment pour la détermination des territoires et pour l'adoption de règles générales nécessaires au bon exercice de la démocratie locale, à l'efficacité administrative et à la répartition équitable des ressources et des charges.

C'est le principe de subsidiarité qui doit nous guider dans la détermination des compétences locales, régionales ou métropolitaines, provinciales et fédérales. La compétence doit être dévolue à la juridiction qui peut le mieux l'exercer : pour les services de [108] proximité, le quartier ou l'arrondissement d'abord, la municipalité locale ou régionale ensuite, enfin l'État, responsable d'assurer subsidiairement le bien commun que les communautés locales les plus proches des citoyens n'arrivent pas à satisfaire convenablement. Selon le principe de subsidiarité, les décisions doivent être prises au niveau le plus près possible des gens qui en sont affectés.

Dans les années 60, j'ai participé aux travaux d'une commission d'enquête sur les difficultés administratives, pédagogiques et financières qu'éprouvaient alors les commissions scolaires de Ville Jacques-Cartier (maintenant partie de Longueuil), de Verdun et d'Alma. Composée de Raymond Morcel, Jacques Saint-Laurent et Jean-Yves Drolet ³⁹ la commission présenta le 30 novembre 1965 des considérations et des recommandations d'ordre général sur l'administration publique. En voici quelques extraits qui me semblent toujours pertinents :

³⁹ Raymond Morcel était alors associé dans la société comptable Price Waterhouse, Jacques Saint-Laurent enseignait l'économie à l'Université Laval, et Jean-Yves Drolet était vice-doyen de la faculté des Sciences de l'éducation de l'Université Laval.

Comme l'essence même d'un régime démocratique réside, d'une part, dans la liberté du choix des gouvernants et, d'autre part, dans la possibilité pour tous les citoyens de contrôler raisonnablement la façon dont ceux-ci s'acquittent de leur mandat, il en résulte qu'il est souhaitable, du seul point de vue démocratique, que le gouvernement soit le plus près possible de la population dont il administre les affaires et que, par conséquent, l'unité administrative soit la plus petite possible. En d'autres termes, plus les gouvernants sont près du peuple et plus la communauté des gouvernés est petite, mieux ceux-ci peuvent exercer leurs prérogatives démocratiques fondamentales.

Dans l'élaboration d'une structure administrative, il faut aussi tendre à assurer une répartition optimale des fonctions et à établir des organismes appropriés.

Une administration est fonctionnelle lorsque le pouvoir de décision est situé à un niveau tel que toutes les personnes affectées par la décision se trouvent sous la même autorité et que seules ces personnes s'y trouvent. [...]

[108]

Parce qu'une administration ne peut être fonctionnelle sans être efficace, il est important de réaliser la nécessité de déterminer des unités administratives de dimensions adéquates. En effet, l'unité administrative doit être telle que l'éventail complet des services puisse être offert à un coût raisonnable. En d'autres termes, l'unité administrative doit être aussi grande que l'efficacité le requiert.

Notons cependant que la démocratie est elle-même facteur d'efficacité lorsqu'elle favorise la participation active du plus grand nombre possible de citoyens à l'administration publique. Les gouvernements locaux, petits ou moyens, malgré leurs imperfections et même leurs vices, ont une valeur en eux-mêmes, puisqu'ils favorisent l'expression du dynamisme propre à chaque communauté, mobilisent des énergies au service de la société dont celle-ci serait autrement privée, et constituent d'excellentes écoles de civisme et d'administration publique qui contribuent à la formation des cadres dont la société a besoin.

En conséquence, nous croyons qu'il importe de maintenir le gouvernement scolaire le plus près possible de la population et de ne l'en éloigner que dans la mesure où l'efficacité l'exige.

Enfin, l'administration doit être équitable, en ce sens qu'elle doit, d'une part, rendre les services accessibles à tous et, d'autre part, offrir tous les services de base en qualité et en quantité suffisantes. Selon la conception

moderne de l'équité, elle doit de plus offrir des services appropriés aux besoins des gens auxquels ils s'adressent.

En outre, l'administration sera équitable dans la mesure où le financement des services sera tel que les contribuables y participeront selon leur capacité à payer et qu'aucune collectivité ne paiera pour des services dont elle ne bénéficiera pas elle-même ⁴⁰.

Après avoir reconnu les compétences que devaient exercer le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires régionales, la commission Morcel recommandait de préserver une unité administrative de proximité « favorisant un regroupement des énergies à l'intérieur du voisinage ou du quartier autour d'une [110] école, afin que l'intimité permette une meilleure identification de la communauté et des efforts que celle-ci désire fournir pour s'assurer certains services supplémentaires sur le plan éducatif, sinon, notre société court le risque sérieux de perdre l'avantage de mettre à profit et à contribution tout le dynamisme local ⁴¹. »

La commission préconisait une unité administrative locale apte à identifier et à procurer les services complémentaires qu'une communauté peut vouloir se donner au delà des services de base assurés par la régionale et le ministère. Elle décrivait ainsi l'unité locale :

Concrètement, cette unité sociologique est une unité dans laquelle les habitants se sentent quotidiennement membres d'une même communauté, où les contacts sont plus fréquents et plus suivis. Les gens du même quartier se rencontrent fréquemment dans la rue, à l'église, au terrain de jeux, à la banque, au marché. On ne se voisine pas toujours, il est vrai, mais on se reconnaît comme faisant partie de la même communauté. Le quartier ou la paroisse possède son ou ses écoles au niveau élémentaire, dont on peut parler plus à l'aise parce qu'on la ou les connaît mieux ; dont on peut être fier ou avoir honte mais qui ne peut ou ne peuvent laisser indifférent. Ce voisinage ou quartier est le plus souvent beaucoup moins hétérogène sur le plan socio-économique et il possède le plus souvent sa propre personnalité, un caractère qui le distingue des autres. Généralement on habite un quartier, avant d'habiter une ville ; pour chacun il est le prolongement de sa demeure. Ceci nous ramène en quelque sorte à l'unité scolaire rurale du

⁴⁰ *Ibid.*, p. 8 et suiv.

⁴¹ *Ibid.*, p. 17.

début ; c'est selon nous à ce niveau que l'on peut parler d'initiative locale ⁴².

La commission recommandait que le conseil scolaire local eût le pouvoir d'imposer aux contribuables du quartier une taxe spéciale que la commission scolaire régionale aurait perçue pour financer ces services additionnels.

La commission Morcel envisageait déjà que l'on puisse instituer une unité administrative d'arrondissement réunissant un certain nombre de quartiers ; et elle émit l'opinion que les mêmes principes et structures pourraient trouver application dans le domaine municipal.

[111]

Sans le savoir, la commission pratiquait déjà le principe de subsidiarité.

Dans le même esprit, Gil Courtemanche pense que « redonner la vie municipale aux citoyens constitue le premier pas vers la démocratisation de la démocratie ⁴³. » Prenant pour modèle la ville brésilienne de Pôrto Alegre, il propose de créer « des îlots de résistance citoyenne et solidaire » dans les collectivités locales :

Redonner un sens, une vie et un contenu réels aux collectivités naturelles que sont les quartiers, les arrondissements, les villages, les villes et les régions, voilà la pierre angulaire de ce processus de « démocratisation de la démocratie ». *Nous ne pourrions effectuer ce nécessaire rééquilibrage vers la base citoyenne des pouvoirs et des moyens de les exercer qu'en nous appuyant sur la participation et la proximité. C'est en créant au quotidien et en encourageant le sentiment d'appartenance qu'on stimule la prise de responsabilité ⁴⁴...*

Aujourd'hui comme hier, les principes en cause sont donc le principe démocratique, qui exige de l'État le respect de l'autonomie des communautés locales dans toute la mesure où les principes d'équité et

⁴² *Ibid.*, p. 17.

⁴³ Gil Courtemanche, *La Seconde Révolution tranquille. Démocratiser la démocratie*, Montréal, Boréal, 2003, p. 19.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 19.

de subsidiarité le permettent. L'intervention autoritaire de l'État central ne se justifie que lorsque le bien commun le requiert. Corrélativement, l'autonomie des communautés locales ne se justifie que dans la mesure où elle ne porte pas atteinte à l'équité, c'est-à-dire qu'elle ne consiste pas principalement en la défense de privilèges indus.

D'ailleurs cette tendance du PQ au dirigisme jacobin, pratiqué au détriment ou simplement dans l'ignorance des instances démocratiques locales, s'est manifestée non seulement dans sa manière autoritaire d'effectuer les fusions municipales, mais aussi dans la négociation d'une entente de principe avec les Innus, comme l'a constaté l'ancien ministre Guy Chevrette.

Ce n'est pas faire acte de démocratie que d'exiger le consentement de la majorité à l'abandon de ses privilèges et de soumettre ainsi le bien commun à l'arbitraire de quelques-uns.

Mais ce n'est pas non plus faire acte de démocratie que d'imposer à une collectivité locale une décision que le bien commun ne commande pas.

[112]

Ainsi il ne paraît pas évident que des villes de banlieues doivent disparaître, être fusionnées avec la ville centre, si Par ailleurs les banlieues assument équitablement leurs charges fiscales envers la ville centre et ne privent pas celle-ci des pouvoirs nécessaires à son développement économique, social et culturel.

La fusion n'est donc pas la seule solution, et elle n'est pas la meilleure si elle viole indûment l'autonomie locale et le sentiment légitime d'appartenance identitaire. Pourquoi fallait-il que Chicoutimi cesse d'être Chicoutimi pour s'appeler Saguenay et que La Baie cesse d'exister ? Pourquoi Saint-Bruno devait-il être englouti dans un nouveau Longueuil ? Pourquoi faire disparaître Sainte-Foy et Sillery, au profit d'une capitale nationale agrandie ?

Vaines querelles de clocher, maintien anachronique d'anciens fiefs ? Peut-être. Création de nouveaux empires pour satisfaire la vanité de maires plus importants ? Peut-être bien aussi. Mais il appartenait aux communautés locales d'en décider à défaut d'une manifeste raison d'État.

Ainsi, il n'y a pas si longtemps, la bourgeoisie d'affaires, principalement anglophone, s'était installée dans des villes fermées à l'abri des charges municipales et scolaires des populations ouvrières qui servaient dans leurs usines. C'était le cas des municipalités de l'Isle-Maligne et de Riverbend, où Alcan et Price avaient installé leurs usines et leurs contremaitres, à l'abri des taxes municipales et scolaires d'Alma. Le *gouvernement libéral* de Jean Lesage, *décida*, en 1962, de mettre fin à ce régime féodal, en fusionnant ces villes. Il aurait pu *également maintenir* chaque entité dans son identité respective, tout en répartissant équitablement les charges.

Une autre façon de régler de *telles situations*, c'est de transformer des villes de banlieue ou des quartiers en arrondissements, en préservant pour chacun une bonne part de l'identité et du sentiment d'appartenance préexistant.

Quand les gouvernements Bouchard et Landry optèrent pour cette dernière formule, celle d'arrondissements formés de villes de banlieue fusionnées, et qu'ils décidèrent d'imposer leur choix à des collectivités qui n'en voulaient pas, je me suis fait rapidement à l'idée que la survivance des entités locales sous forme d'arrondissements préservait suffisamment l'autonomie de ces communautés.

Mais le temps passant sans que l'opposition s'estompe et une campagne électorale venant au contraire l'aggraver, il m'apparaît que cette politique de fusions imposées par le pouvoir central [113] n'était pas justifiée démocratiquement. Il importe peu que la formule des arrondissements puisse paraître rationnelle et raisonnable à mes yeux et à ceux du gouvernement si, par ailleurs, les citoyens concernés n'en veulent pas, pourvu, évidemment, que l'équité fiscale soit respectée, que la métropole n'en soit pas entravée dans son développement économique, social et culturel, et qu'une autre forme d'autorité métropolitaine puisse répondre à ces impératifs.

Le respect de l'autonomie des communautés locales exige le respect de leurs choix, pourvu toujours qu'ils soient compatibles avec le bien commun ; le pouvoir central ne peut substituer son choix à celui des instances locales pour la seule raison que ce choix lui paraît plus souhaitable.

Je soupçonne le gouvernement du Parti québécois d'avoir - de bonne foi sûrement et sans s'en rendre bien compte - cédé à un penchant

de républicanisme jacobin. Sacrifiant des « caprices » locaux sur l'autel de la belle uniformité, au lieu de faire du sur mesures et de l'asymétrie qui auraient mieux convenu aux citoyens et à leurs besoins identitaires légitimes. N'en déplaise au maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, la démocratie peut très bien être à géométrie variable ⁴⁵.

Et ce d'autant plus que, pour la région métropolitaine de Montréal en particulier, le projet « une île, une ville » ne prend pas en compte les besoins économiques, sociaux et culturels de l'ensemble métropolitain, qui comprend non seulement l'île de Montréal, mais aussi Laval et la couronne nord, aussi bien que les villes de la couronne sud maintenant fusionnées dans Longueuil.

C'est d'ailleurs un point que l'ex-maire de Westmount soulève dans un texte intitulé « Les mythes de la mégaville », publié dans *Le Devoir* du 12 juin 2003 et qu'il conclut ainsi :

Afin de nous convaincre des mérites de la fusion tous azimuts, on cite Boston parmi les régions auxquelles nous devons faire concurrence. Or la région de Boston compte 282 villes et se porte très bien, merci.

En réalité, la fusion nous empêche de devenir pleinement concurrentiels, parce que nous nous retrouvons dans une mégaville lourde, coûteuse et peu redevable, plutôt que dans une agile constellation de villes plus petites.

[114]

Le crédo du gigantisme et de l'uniformité est donc bien en vie. Des gens bien intentionnés nous demandent de croire à la mégaville. Mais, examiné sous la lumière crue de la raison, cet énorme édifice bureaucratique, conçu par un gouvernement étatiste et centralisateur, ne peut pas conduire au salut municipal que les auteurs de l'article souhaitent si ardemment.

Dans le même numéro du *Devoir*, l'ancien ministre libéral Reed Scowen y va de la suggestion suivante : « [...] M. Pratte (l'éditorialiste de *La Presse*) a raison de célébrer la disparition des "barrières entre anglophones et francophones" qui font "la force et la distinction de Montréal" Il faut poursuivre cet objectif, et permettez-moi une sug-

⁴⁵ Voir *Le Devoir* du 15 mai 2003.

gestion qui va dans ce sens. Que les anglophones mettent de côté leur droit à un référendum sur la défusion et que, en échange, la grande ville de Montréal soit nommée officiellement bilingue, un geste qui serait la démonstration concrète du désir des francophones de poursuivre, de leur côté, le travail de partenariat entre les deux grands groupes linguistiques de notre ville. » On aimerait bien pouvoir adopter cette suggestion si merveilleusement simple. Hélas ! la fragilité du français dans l'île de Montréal interdit le bilinguisme généralisé, alors même que la dénomination anglaise des rues et les marques de commerce américaines sont présentes partout et donnent déjà de Montréal une image fortement bilingue qu'il serait suicidaire d'accentuer davantage. Cela, nos compatriotes anglophones devraient bien finir par le comprendre et l'accepter, et même vouloir contribuer à la confirmation du français comme langue publique commune à tous les Québécois.

[115]

Le PQ, un parti en sursis
Troisième partie.
Fusions, défusions et démocratie

[2]

La question identitaire

[Retour à la table des matières](#)

Il reste à considérer le point le plus délicat de cette opération la question linguistique et le droit d'autodétermination relative - c'est-à-dire d'autonomie - de la minorité nationale que forment les Anglo-Québécois (comme d'ailleurs ce serait le cas des Premières Nations dans un Québec souverain : croit-on qu'on pourrait contre le gré des Autochtones fusionner Kahnawake à Longueuil ou à Chateauguay ?) ⁴⁶.

Les nationalistes québécois ont l'ambition de former une nation civique québécoise intégrant la communauté anglophone dans le respect de ses droits collectifs et de ses institutions hospitalières, scolaires, culturelles et municipales. La ville de Westmount a une valeur identitaire sûrement aussi forte que l'hôpital Montfort pour les Franco-Ontariens. La majorité francophone ne peut pas imposer à la minorité anglophone la disparition de ses villes, la confiscation de ses patri-

⁴⁶ Au recensement de 1996, 760 000 Québécois se déclaraient de langue maternelle anglaise, le plus grand nombre d'entre eux habitant la région de Montréal, alors que l'on dénombrait 11,000 Mohawks.

moins municipaux, la perte d'un élément essentiel de sa relative autonomie.

On devrait pourtant pouvoir reconnaître une société distincte quand on en voit une.

Selon *The Gazette*⁴⁷, les défusions n'ont rien à voir avec la question linguistique ; il faut déplorer que le journal *La Presse*, dans un éditorial d'André Pratte, ait orienté le débat dans cette direction, plutôt que de parler de démocratie locale, qui serait le seul objet de la contestation des fusions forcées, aussi bien pour les villes majoritairement anglophones que pour les villes principalement francophones.

Cette attitude de *The Gazette* est contraire aux faits et d'une hypocrisie déplorable. Les municipalités qui ont contesté la légalité des fusions municipales en Cour d'appel du Québec (et jusqu'en Cour suprême, qui a refusé d'entendre l'appel) sont les villes de Westmount, Baie d'Urfé, Beaconsfield, Hampstead, [116] Côte-Saint-Luc, Saint-Laurent et Dollard-des-Ormeaux, dont la plupart, sinon toutes, ont une population de langue anglaise importante. Parmi les motifs de la contestation est alléguée la menace que constitue le nouveau régime pour la survie de la culture anglophone au Québec. Les contestataires ont invoqué le principe constitutionnel de la protection des minorités : l'institution municipale est la seule entité gouvernementale que la minorité anglophone contrôle et, par conséquent, elle est essentielle à sa protection.

Dans son jugement du 16 octobre 2001, la Cour d'appel rejette toutes les prétentions des contestataires. Elle ajoute, cependant, le commentaire suivant :

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, si besoin est, que la Cour, comme toutes les cours de justice au Canada, ne doit pas s'immiscer dans les choix politiques des gouvernements et des législateurs. Cet état de choses ne signifie toutefois pas qu'elle soit insensible aux préoccupations et aux inquiétudes des citoyens ou des collectivités. Ce pourvoi en est une

⁴⁷ Voir son éditorial du 12 juin 2003, « *Mergers not a language issue* ». L'éditorialiste dit qu'il souhaite le succès de la nouvelle ville, comme le premier ministre Charest. Le débat porterait seulement sur l'aptitude de la nouvelle ville à répondre aux besoins des citoyens et sur son efficacité administrative (« *how well it delivers services* »).

évidente illustration. La communauté anglophone du Québec se reconnaît et s'identifie aux quelques municipalités où elle est majoritaire. Ces institutions sont, pour certaines, plus que centenaires et chargées d'histoire, et les territoires qu'elles embrassent portent la marque de leur culture. La modification de la structure municipale locale lui est donc difficile à comprendre et, par conséquent, à accepter. Toutes ces considérations sont légitimes et normales, mais hors du champ de notre compétence.

Mal fondée en droit, la contestation des villes majoritairement anglophones demeure légitime politiquement. Les fusions forcées de toutes les villes concernées, aussi bien francophones qu'anglophones, violaient la démocratie dans son exercice par les populations locales. En outre, pour les villes principalement anglophones et l'ensemble de la communauté anglophone du Québec, les fusions forcées sont une violation de leur droit d'autodétermination relative, d'autonomie ⁴⁸.

[117]

Il est pour le moins paradoxal qu'une telle politique ait pu être pratiquée dans une société qui, depuis toujours, revendique pour elle-même le respect de son droit à l'autonomie et de son droit d'autodétermination, que ce soit à l'égard des Canadiens français ou à celui des Franco-Québécois. Habités que nous sommes à être maltraités comme minorités partout au Canada, nous devrions être particulièrement sensibles au respect dû aux minorités et à leurs droits.

⁴⁸ Mais ce droit d'autodétermination ne va pas aussi loin que celui que la Ville de Côte-Saint-Luc revendique dans une résolution, au ton pour le moins provocateur, adoptée par son conseil en 2001 : « Le Conseil a adopté une résolution affirmant que le droit des résidents de Côte-Saint-Luc à l'autodétermination est inaliénable et que ses résidents détiennent des droits universellement reconnus en vertu du principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à "l'autodétermination" ». En outre, elle soulignait qu'il appartenait aux résidents de Côte-Saint-Luc « de choisir librement le régime politique et le statut légal de leur communauté. (...) aucun autre parlement ou gouvernement ne peut réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté ou la légitimité du Conseil municipal de Côte-Saint-Luc, ou imposer des contraintes à la volonté démocratique des résidents de déterminer leur propre avenir. » Municipalité de Côte-Saint-Luc (2001), en ligne <http://www.cotesaintluc.qc.ca/fr/New/Courrier/Interventions.html>. En outre, on ne peut pas ignorer toutes les résolutions partitionnistes adoptées par des villes majoritairement anglophones après le référendum de 1995. Voir aussi Pierre Serré, « Les Cités rouges », dans *L'Action nationale*, vol. XCI, no 9, novembre 2001.

Certes j'aurais souhaité que la communauté anglophone eût trouvé son compte dans la transformation de ses villes bilingues en arrondissements bilingues et qu'elle eût accueilli positivement le nouveau défi de participer d'une manière significative au développement de la nouvelle ville de Montréal de conserve avec la majorité francophone et les minorités ethnoculturelles, plutôt que de la voir persister dans sa volonté de vivre séparément sa vie de quartier tout en s'acquittant de ses devoirs d'équité et d'efficacité envers l'ensemble métropolitain.

Mais cela ne s'impose pas. D'ailleurs toute tentative d'imposition ne pouvait qu'accentuer le sentiment d'insécurité et de fragilité de la communauté anglo-québécoise, et renforcer la résolution de s'y opposer.

J'espère qu'il n'est pas trop tard pour améliorer le projet d'arrondissements, d'une manière asymétrique si nécessaire, pour permettre aux arrondissements bilingues un degré suffisant d'autonomie et d'identité, tout en permettant au caractère cosmopolite de Montréal de se retrouver dans son conseil municipal et son administration.

Mais il appartient aux citoyens de ces anciennes villes de décider de leur avenir, tout en respectant, évidemment, le bien commun de la collectivité métropolitaine.

J'ajouterai cependant que, puisqu'il s'agit de démocratie, il serait normal, dans l'état actuel des choses, d'exiger la majorité absolue des citoyens ayant le droit de vote sur le territoire de l'ancienne ville fusionnée. Il n'est pas sain de ne pas préciser la règle du jeu avant la tenue des référendums - comme l'a fait le [118] Parlement fédéral dans la loi Dion sur la clarté - et de réserver au gouvernement la liberté d'apprécier après coup si le résultat référendaire est suffisamment représentatif de l'ensemble des citoyens concernés, suffisamment « significatif », a dit le ministre. Comme discrétion arbitraire il est difficile de faire mieux !

Si on conserve la ville actuelle de Montréal avec ses arrondissements, il y a lieu de procéder à une décentralisation réelle en laissant aux banlieues une autonomie appropriée en tout ce qui regarde les services municipaux de proximité, avec des pouvoirs de taxation, d'embauche et de négociation de clauses sectorielles dans les conventions collectives. Ces arrondissements devraient avoir une personnalité juridique et pourraient avoir un maire et un véritable conseil d'ar-

rondissement, comme c'est le cas à Paris sans qu'on s'en porte plus mal. Mais il faudrait absolument conserver à la ville centre qu'est Montréal tous les pouvoirs requis pour assumer efficacement ses responsabilités métropolitaines.

Enfin, je trouve totalement inacceptable la position que le gouvernement libéral a annoncé par la voix de son ministre des Affaires municipales à l'effet que les villes ainsi défusionnées ne pourraient pas s'entendre entre elles pour former une plus grande ville bilingue - on a dit « une ville anglaise » - à côté de la ville française de Montréal. Si des villes francophones peuvent se fusionner, il serait discriminatoire de l'interdire aux villes à majorité anglophone. Toutefois, la communauté anglophone doit être consciente qu'une telle proposition ne serait acceptable que si l'équilibre linguistique actuel n'était pas mis en péril. En clair, il serait inacceptable d'étendre le statut de ville bilingue à des populations allophones et d'accentuer l'intégration de celles-ci à la minorité anglophone plutôt qu'à la majorité francophone. Quoi qu'il arrive, Montréal doit rester une ville française.

Bref, la majorité nationale francophone a le devoir de reconnaître l'existence de sa minorité nationale anglophone et de respecter ses droits collectifs ; et la minorité nationale anglophone a le devoir de s'intégrer à la société francophone québécoise, sans devoir pour autant renier son sentiment d'appartenance à la société canadienne. Comme bien des Franco-Québécois, la plupart des Anglo-Québécois ont, en effet, un double sentiment d'appartenance, l'un envers le Québec et l'autre envers le Canada, et c'est parfaitement légitime.

On ne peut pas réclamer pour soi-même le droit à l'autodétermination et le nier à d'autres collectivités nationales.

[119]

Domage...

Enfin, il faut faire la part des choses. La communauté anglophone ne s'aide pas. Le sentiment de faire bande à part chez soi ne mène pas seulement à l'exil, il engendre sur place des courants d'opinion et des réflexes sociaux qui renforcent les préjugés et bloquent les débouchés potentiels vers le rapprochement. Le rejet devient carrément réciproque. On se parle, mais plus souvent qu'autrement, cela devient un dialogue de sourds. D'une part, on reproche aux anglophones leur peu de considération, voire leur antipathie à l'égard du français comme langue commune au Québec. On a tendance à interpréter leurs craintes comme un simple refus de la francité québécoise qui est la pierre d'assise du nationalisme québécois, tant civique qu'ethnique. Leurs revendications, menues ou majeures, passent par le filtre de la méfiance et du soupçon. D'autre part, le même phénomène se met à l'oeuvre du côté anglophone : une mentalité d'assiégé, de victime s'empare de la communauté anglophone et on ne veut plus rien savoir des aspirations et des craintes qui poussent les francophones à défendre leur langue, leur culture, leur vision d'un Québec français avec tous les moyens du bord. Le cercle se referme. Les anglophones éprouvent beaucoup de difficulté à faire la différence entre un nationalisme québécois ethnique outrancier et un nationalisme qui se veut civique mais, encore là, principalement français. Depuis le référendum de 1995, la communauté anglophone est devenue de plus en plus isolée - non pas « mur à mur », il existe des brèches importantes dans ce repliement sur elle-même - mais jusqu'ici, l'ouverture au fait français d'une bonne partie du milieu anglophone québécois est sans commune mesure avec le sentiment général de persécution appréhendée, et même de persécution éprouvée.

La communauté de langue anglaise a mis beaucoup de temps, des générations en fait, à se mettre au français. Mais depuis une vingtaine d'années, le rattrapage a été très rapide. On pourrait le qualifier d'exemplaire dans son ensemble. Bien sûr, tous les anglophones du Québec ne sont pas devenus parfaitement bilingues. Mais le processus est bel et bien enclenché. Ne pas pouvoir se débrouiller convenablement en français est devenu très mal vu. Par tout anglophone qui se respecte. Il est dommage que ce soit au moment où l'on est plus que jamais en mesure d'entreprendre un rapprochement, à mon sens souhaitable, qu'on se retrouve retranchés derrière des barricades qui protègent très mal les meilleurs intérêts de chacun.

Gretta CHAMBERS

« *La communauté des anglophones d'hier et d'aujourd'hui* », dans Québec 2000, dir. Robert Lahaise, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1999, p. 264 et 265.

[120]

[121]

Le PQ, un parti en sursis
Troisième partie.
Fusions, défusions et démocratie

[3]

La métropole

[Retour à la table des matières](#)

Le Québec a besoin d'une métropole dynamique. Et le dynamisme de Montréal tient, en bonne partie, à son caractère cosmopolite et à sa population anglophone, qui ne contribue pas peu à son insertion harmonieuse dans l'Amérique du Nord.

Le problème est que les deux populations de cette ville, celle de langue française et celle de langue anglaise, après deux cents ans de cohabitation, ne font encore que cohabiter, c'est-à-dire habiter côte à côte cette ville. *Two Solitudes*, a écrit Hugh MacLennan, et ces deux solitudes trop souvent persistent. Il n'y a pas une mais deux villes, celle de l'est, plutôt pauvre, et celle de l'ouest, ostensiblement riche, avec un point de rencontre cosmopolite tout le long du boulevard Saint-Laurent, bigarré, grouillant de la vitalité des petites gens de toutes origines et fréquenté tant par les francos que par les anglos.

À l'ouest du boulevard Saint-Laurent l'anglais prédomine encore orgueilleusement, outrageusement, avec une bonne part de sa morgue de naguère, même si on a appris à y parler français et qu'on veuille bien le faire assez souvent. Mais plus on s'éloigne, dans Westmount, Hampstead, *Endidji* (Notre-Dame-de-Grâce, qui s'obstine encore à

refuser de parler français dans ses dépanneurs et dans ses petites boutiques), le Lakeshore (où il faut dire *Bédeurf* pour Baie d'Urfé), jusqu'à Hudson et à la frontière de l'Ontario, où les quartiers anglophones ont conquis les vieux villages francophones de Pointe-Claire, Sainte-Geneviève, Saint-Anne-de-Bellevue, Pincourt, Saint-Lazare, plus il est difficile de vivre en français.

Dans cette partie du monde, presque tous les noms de rue sont anglais.

Même l'Est a conservé, comme noms de beaucoup de ses principales rues, les noms des conquérants comme Amherst, Wolfe, Sherbrooke, Aird.

Et l'on s'étonne qu'on ait dû imposer l'affichage commercial en français pour donner à cette ville au moins une certaine apparence bilingue, pour que les immigrants qu'elle accueille ne tournent pas complètement le dos à la ville française et ne s'intègrent pas tous à la ville anglaise.

[122]

Anglophones, allophones et francophones devront apprendre à vivre ensemble dans cette ville et ce coin de pays qui leur est commun. La vie publique devra s'y faire en français, sans que l'on veuille en exclure l'anglais, qui devra y trouver droit de cité, un droit normal, ni dominateur, ni contesté.

C'est à Montréal que se joue d'abord et essentiellement le sort du Québec français. C'est à Montréal que la population anglophone du Québec doit être amenée à partager avec les francophones la réalité québécoise, assumer leurs problèmes, vivre leurs joies, développer des projets communs. En somme, Montréal devra apprendre à devenir le creuset de la nation, cette nouvelle nation québécoise à laquelle les Franco-Québécois aspirent avec tant de ferveur depuis déjà si longtemps.

Or, c'est cela justement (ou injustement) que les Anglo-Québécois refusent, rejettent, combattent. Ils ne veulent pas d'une nation québécoise distincte de la grande nation canadienne, d'une nation majoritairement francophone dans laquelle ils deviendraient minoritaires. Cela se comprend, certes. Mais ils devront bien finir par admettre - du moins faut-il le souhaiter très fort et faire en sorte que cela puisse ad-

venir - que leur seul avenir au Québec est de s'y intégrer pleinement, avec enthousiasme, au lieu de perpétuer la guerre de tranchées, de rues, dans laquelle ils continuent de s'embourber. Leur sort est irrémédiablement lié à celui des Québécois francophones, et ceux-ci n'ont qu'un avenir, celui d'un Québec largement souverain au sein d'une Amérique anglophone et toute puissante.

C'est pourquoi il faut qu'advienne ce Québec nouveau, français, mais faisant une bonne place à l'anglais, ce Québec fort de l'intégration harmonieuse de ses populations.

Ce Québec, il faudra sans doute le faire sans eux, mais pour eux aussi bien que pour nous francophones, car eux font partie de nous, que cela leur ou nous plaise ou non.

[123]

Si j'étais le maire de Beaconsfield

Il y a trente-trois ans, j'étais arrêté par un agent de la police de Beaconsfield parce que je refusais de payer ma place à bord du train de banlieue Rigaud-Montréal à un percepteur qui s'entêtait dans son refus de demander aux passagers leur billet en français.

À l'époque, on n'était pas très porté sur le bilinguisme dans les chaumières du *Lakeshore*, ni même dans les restaurants Murray's et nombre d'autres établissements du centre-ville.

Heureusement nous ne sommes plus dans cette espèce de moyen-âge obscurantiste où l'intolérance des anglophones envers le « fait français » frisait trop souvent le racisme.

Le Québec anglophone est devenu largement bilingue, mais la plupart des Anglo-Québécois préfèrent - et c'est bien leur droit - vivre dans un milieu à prédominance anglophone, dans la partie ouest de Montréal qui s'étend de Westmount et Town of Mount-Royal jusqu'à Saint-Lazare et Hudson.

Or voici que leurs jolies petites villes sont menacées de fusion et vouées à devenir de simples arrondissements bilingues d'une ville que l'on veut unilingue et française, dans un Québec qui menace de devenir souverainement français.

Force est de reconnaître que ce nouveau développement de la Révolution tranquille est hautement traumatisant pour nos compatriotes qui, il y a près de quarante ans, avaient eu bien du mal à digérer le « maîtres chez nous » des libéraux de jadis.

Après tout, si les Franco-Québécois sont une nation et peuvent revendiquer le droit d'autodétermination, les Anglo-Québécois constituent eux aussi une nation, une société distincte, qui a le droit de se faire reconnaître par la majorité une bonne mesure d'autodétermination. Ce qui ne veut pas dire qu'ils doivent conserver éternellement leurs privilèges fiscaux et leur richesse, ni qu'ils peuvent s'isoler du reste du Québec en s'enfermant dans leurs municipalités, comme naguère dans leurs « villes fermées » réservées aux patrons des grandes entreprises anglophones du Québec.

Si j'étais le maire de Beaconsfield, au lieu de partir en croisade contre le projet de fusions municipales, j'y verrais l'occasion rêvée de briser l'isolement des deux solitudes en participant pleinement à l'administration et au développement de Montréal, essentiels au bien-être de tous, tant anglophones que francophones. Et je prendrais le train de la solidarité vers Montréal.

Mais, en même temps, j'exigerais qu'on reconnaisse au niveau municipal mon droit d'autodétermination, comme d'ailleurs c'est le cas sur le plan scolaire.

Les Franco-Québécois, qui sont si sensibles à la reconnaissance de leurs droits collectifs, devraient se montrer compréhensifs à l'égard des préoccupations de leurs concitoyens anglophones quant à leur relative autonomie municipale.

Décembre 2000

[124]

[125]

Le PQ, un parti en sursis

ÉPILOGUE

[Retour à la table des matières](#)

[126]

[127]

Le PQ, un parti en sursis
ÉPILOGUE

[1]

De petits pas en petits pas

[Retour à la table des matières](#)

Àprès les élections provinciales du 14 avril 2003, qui n'ont accordé au Parti Québécois que 33% des suffrages, le cinéaste Fernand Dansereau nous entraîna⁴⁹ dans une grande bourrasque de réflexion sur le Québec dans le monde mondialisé. En gros plan apparaît : « Une étonnante contradiction : le problème des minorités. Car, dans le monde qui vient, chacun finit par découvrir qu'il appartient à la fois à une majorité et à une minorité. » La minorité canadienne-française devient majorité au Québec, tandis que la majorité canadienne-anglaise devient minorité au Québec. « Cette double appartenance, ajoute aussitôt Dansereau, ne fournit guère de réconfort par rapport au gigantisme des institutions qui s'installent. Quel que soit le pouvoir local qu'on croit contrôler ! » Et Dansereau de nous mettre en garde contre la tyrannie de la majorité démocratique : « Dans l'impatience de régler un conflit, la majorité écrase la minorité et parfois⁵⁰ du même coup la rationalité, quand ce n'est pas la justice. »

Que nous dit ce cinéaste philosophe ?

⁴⁹ Dans *Le Devoir* du 12 juin 2003.

⁵⁰ Il aurait pu dire : « souvent ».

Tout reste à faire. Le mouvement de décolonisation des années 50, la lutte des Noirs pour l'égalité aux États-Unis, la prise de conscience et le combat des femmes depuis quelques décennies, l'émergence des épuisantes rectitudes politiques qui tenaillent nos consciences, tout converge pour affirmer l'urgence de l'entreprise. Chaque revendication appelle à modifier et à instrumenter différemment la fameuse dictature de la majorité. Nous n'en sommes pourtant qu'à des balbutiements. L'art et les techniques de gouvernement, dans les temps qui viennent vont requérir des outils autrement plus efficaces et plus subtils si on veut éviter de se perdre dans la tempête des horreurs et le déluge des inhumanités.

On pourrait proposer au Québec que son avenir réside autant dans le travail qu'il fera pour instrumenter ce droit des minorités que dans la revendication du statut de nation. [128] La souveraineté aurait l'immense avantage de guérir la blessure narcissique de la Conquête et de libérer toutes les potentialités d'un peuple qui reste malgré tout astreint aux complaisances d'un autre peuple. [...]

Il importe cependant de ne pas trop mystifier cette souveraineté dans la mesure où tous les peuples et toutes les nations se retrouvent déjà dépassés et astreints à la complaisance de plus grands ensembles. C'est probablement ce qu'intuitionne l'agaçante ambivalence de l'électorat québécois dont se plaignent les politiques. Il s'agit désormais de survivre dans un jeu dont les règles ont radicalement changé. [...]

À condition qu'il se tourne vers ce travail difficile, méticuleux, long et ingrat du droit des minorités. Ce travail commence d'abord par chez soi. Les instruments que nous avons entrepris de mettre au point pour définir une société française fondée sur autre chose que le « pure laine », pour traiter équitablement notre minorité anglophone, pour rendre fierté et justice aux nations autochtones, pour renouveler le mode de scrutin majoritaire à un tour, pour baliser la justice intergénérationnelle, etc., sont des outils qui risquent de changer notre devenir par la suite et de se retourner en notre faveur car ils vont exiger de profondes mutations de pensée et modifier notre façon de lire la réalité. [...]

De petits pas en petits pas, on verra peut-être s'élever, avec le temps, un édifice majestueux, une méthode de gouvernement supérieure à la démocratie libérale que nous connaissons maintenant.

L'esprit rompu par deux drames référendaires qui lui ont cassé les reins, le Québec semble s'enfoncer dans le désarroi des peuples sans joie. Les partis aux dernières élections ne savaient plus nous proposer d'autre projet que la bonne gérance comptable. Bertrand Russell disait autrefois

que la vitalité chez l'homme se mesure à son intentionnalité. C'est aussi vrai des peuples.

Ne pourrait-on pas aujourd'hui trouver dans la vocation minoritaire l'occasion de contribuer de façon marquante au devenir de l'humanité et d'accéder par là au joyeux accomplissement dont nous avons tant besoin ? Peut-être [129] que le Parti québécois et L'ADQ, qui doivent tous deux entreprendre une révision fondamentale de leur programme respectif dans les mois qui viennent, pourraient trouver là d'utiles pistes de réflexion.

Fernand Dansereau n'est pas un politologue ni un politicien, que je sache, mais le métier de cinéaste apprend sans doute à voir les choses et les hommes, à avoir de la vision, ce qui manque trop - il me semble - aux politiques happés par la tourmente des débats quotidiens et aux savants trop distants des réalités et trop pris par leurs théories.

Mais quel est le message du visionnaire Dansereau ? Après avoir constaté la situation paradoxale des minorités/majorités, il semble ne retenir que la situation privilégiée du minoritaire exemplaire, rejetant l'appel de la souveraineté illusoire (trop mystifiée) pour toute majorité. Car cette minorité/majorité que nous sommes, Franco-Québécois, sait ce que c'est d'être minoritaires et, par conséquent, doit savoir comment traiter ses minorités.

N'échappant pas à ce messianisme qui, depuis toujours, sert aux Québécois de vision, de projet, d'utopie, Dansereau propose aux Québécois de devenir cette minorité exemplaire : « Minorités du monde, unissez-vous ! pourrait, suggère-t-il au Québec, devenir son puissant cri de ralliement et lui procurer dans les aéroports internationaux une place et une voix plus importante qu'un énième siège aux Nations unies. »

Pour ma part, je n'ai jamais été ému par ce rêve de siéger aux Nations unies et d'apporter au monde les bienfaits de la civilisation québécoise. À tout prendre, je préfère l'idéal que nous propose Dansereau à celui de faire nombre parmi la multitude de nations africaines, asiatiques, européennes et sud-américaines. Mais j'aime encore mieux le modeste projet de réaliser au Québec une société en harmonie avec elle-même et ses composantes nationales et ethnoculturelles. Ce qui déjà ne serait pas si mal.

Pour Dansereau, « le Québec semble s'enfoncer dans le désarroi des peuples sans joie. » Le désarroi, c'est le trouble, l'égarement, que créent l'angoisse, le désespoir. « Finirons-nous tous dans la forêt des regrets amers ? » se demande Jean Leloup.

Je n'ai pas constaté le désarroi d'un peuple sans joie. Contrairement à toute appréhension, les Québécois paraissent bien portants, assez confiants en eux-mêmes, et généralement joyeux. S'agit-il d'indifférence, d'inconscience ? Peut-être, mais en partie seulement. D'amer-tume ? Oui, sans aucun doute, chez les [130] purzédurs qui arrivent mal à se résigner au naufrage de leurs beaux rêves d'indépendance, comme les grognards pleurant l'exil de leur empereur. Mais la France vaincue n'était pas perdue.

Délesté de ses faux oripeaux, le peuple Québécois poursuivra sa longue marche vers lui-même et les autres, *pour la suite du monde*⁵¹, sans désespoir de cause.

Alors que ceux de ma génération avait une cause, les jeunes d'aujourd'hui ont une vie. La première disposition était axée sur l'absolu, alors que l'autre est peut-être trop contingente, trop relative, trop individualiste. D'une cause vitale, il faudra sans doute passer à une vie causale, pas une vie sans conséquence ni signification, mais une vie qui se prolonge naturellement dans une dimension sociétale, elle-même relative, mais non dépourvue de sens, une vie significative, signifiante, solidaire, généreuse.

C'est dans cette optique que je propose l'ouverture au Québec d'un grand chantier démocratique visant à nous donner enfin une constitution républicaine fondée sur l'égalité des citoyens et la reconnaissance de la diversité profonde de la société québécoise, tout en respectant la légitimité des options fédératives ou confédératives qui continueront de s'affronter démocratiquement, mais dans le respect réciproque et la confiance mutuelle qui doivent exister entre concitoyens.

En tout état de cause, qu'il soit fédéré ou confédéré, le Québec a besoin d'une constitution républicaine, et cela est possible si on veut bien s'en donner la peine et mettre tant soit peu de côté les intérêts purement partisans et à courte vue de nos partis politiques.

⁵¹ Comme nous y a invités naguère Pierre Perrault.

Selon le *Robert*, la république est toute forme de gouvernement où le pouvoir et la puissance ne sont pas détenus par un seul, et dans lequel le chef de l'État n'est pas héréditaire. C'est la forme de gouvernement qui repose sur la souveraineté du peuple ou de la nation et qui est régi par les lois qu'il ou elle se donne. C'est l'État de droit démocratique, dont l'organisation politique peut aussi bien être le régime parlementaire britannique (même s'il prend la forme d'une monarchie constitutionnelle où le souverain n'est que le symbole de la souveraineté nationale), qu'un régime présidentiel comportant une séparation plus ou moins grande de l'exécutif et du législatif, à l'américaine ou à la française.

[131]

Le PQ, un parti en sursis
ÉPILOGUE

[2]

L'enflure nationale

[Retour à la table des matières](#)

Pourquoi donc avons-nous commencé d'avoir honte de ce que nous sommes, des provinciaux ? Par quel snobisme avons-nous voulu quitter notre belle province pour nous retrouver dans un bel État ?

Ah ! Je le sais bien, il fallait faire la Révolution tranquille - une révolution de province bien évidemment - et changer de peau. N'ayant pas sous la main de roi ou de reine à guillotiner - puisqu'elle se trouvait de l'autre bord, et s'y trouve encore, bien à l'abri, semble-t-il, de nos caprices républicains - nous avons mis à l'échafaud notre bonne vieille province, trop délabrée dans son vieux butin, née qu'elle était pour un petit pain. On lui préféra l'État providentiel, avec raison d'ailleurs, et on transforma notre assemblée législative en Assemblée nationale, toujours avec raison.

N'empêche, la province avait des charmes, qu'on ne voulut plus voir, dont on se mit à avoir honte, sans raison cette fois, car la belle province était déjà notre pays, le beau pays de nos aïeux paysans. Et la mignonne rainette du Canada en nous se prit pour une grenouille et enfla, enfla, jusqu'à se prendre pour un bœuf albertain qui n'était - comme cela finit par se savoir - qu'une vache folle.

D'un côté, on prétend que *small is beautiful*, de l'autre, on pratique une politique de grandeur et on fait des mégavilles.

Et surtout qu'on ne prenne pas trop au sérieux, trop à la lettre, cette fable qui, comme toutes les fables, n'est pas totalement vraie, ni totalement fausse.

Cette Révolution tranquille servit quand même à secouer nos puces et nos chaînes et à faire en sorte que nous devenions libres, ou plutôt que nous le redevenions, car nous - les coureurs des bois et les grands voyageurs, de Québec à la Baie d'Hudson, de Montréal à la Louisiane et aux Rocheuses - l'avions été jadis. De sorte que désormais, nous serions libres dans notre province et maîtres chez nous.

Mais, dans le même temps, certains d'entre nous se mirent à vouloir nous convaincre que nous n'étions pas encore vraiment libres, puisque nous étions encore colonisés, exploités, opprimés [132] et aliénés. Ce qui n'était pas tout à fait vrai, ni tout à fait faux. Alors nous continuâmes de révolutionner tranquillement - et ma foi ! - avec assez de succès, puisque un grand général nous arriva un jour par bateau, le Colbert, - comme il se devait, puisque on l'avait tant attendu ce bateau de France - et par le chemin du Roy, vint proclamer à la face même de l'amiral Nelson, juché sur sa colonne qui en trembla légèrement, que nous étions un pays libre, nous confirmant ainsi dans l'opinion que nous venions tout juste de nous faire un peu timidement. Désormais nous en serions convaincus.

Malgré tout, sans doute pour donner le change ou nous éviter quelque rechute dans les bourbiers du colonialisme, nous continuâmes à crier que nous n'étions pas encore libres pour cause de survivance d'aliénation, et que nous ne le deviendrions qu'en prenant une fois pour toute la grande décision de déclarer librement notre indépendance, pour pouvoir enfin vivre dangereusement comme toute nation qui se respecte.

Le problème - sans doute le seul qui reste à résoudre, mais le plus redoutable -, c'est qu'il faut être déjà libre pour faire librement son indépendance. C'est là que l'astuce devient nécessaire, qu'elle s'impose tout souverainement : il suffit de faire accroire à ceux qui sont libres qu'ils ne le sont pas vraiment et ne le deviendront réellement que lorsque, courageusement, ils briseront leurs entraves, sortiront de leur cul-

de-sac, trancheront le nœud gordien de leur ambivalence, mettant enfin fin à l'impasse de la stagnation.

Ce jour-là, nous serons enfin chez nous, Gros-Jean comme devant, avec à peu près les mêmes problèmes, mais que nous pourrons désormais supporter fièrement, nationalement.

Doux Québec, doux pays de mon enfance..., chantent les gens du pays, qui sont gens de parole, et qui chantent la liberté !

[133]

La maison commune

Lu, dans Le Devoir du 9 août 2003, un excellent article du professeur Gilles Routhier, de la Faculté des sciences religieuses de l'Université Laval, portant sur le pluralisme religieux et la diversité ethnoculturelle qui caractérisent la société québécoise, comme la plupart des sociétés. Les extraits suivants sont particulièrement pertinents.

On ne peut pas vivre, comme individu, sans s'inscrire dans une lignée, une tradition et un groupe. On est de quelque part et le déracinement ainsi que la mobilité sociale ne font, paradoxalement, que stimuler ce désir de se rattacher à un lieu.

Et quel est ce lieu pour les Québécois francophones ? L'État fédéral, en dépit de toutes ses propagandes et de ses efforts prodigieux pour développer et imposer une symbolique nationale, n'a jamais réussi à être ce foyer, ce lieu ou ce creuset dans lequel peuvent s'inscrire nos destins individuels. L'État québécois, malgré ses accents messianiques et ses prétentions à incarner la nation, n'est jamais parvenu à offrir autre chose qu'une administration bureaucratique plutôt qu'une demeure commune ouverte à l'expérience citoyenne. À l'un et à l'autre, il manque sans doute un enracinement dans la durée, un mythe fondateur rassembleur et une capacité d'offrir une symbolique initiatrice civique puissante au point de pouvoir permettre à des individus d'entrer dans la profondeur de leur existence. [...]

Le pluralisme est aussi à ce prix : arriver à se poser dans sa singularité et sa différence, dans le respect des autres. Historiquement, il a été difficile pour les francophones du Québec, nation fragile et menacée, d'admettre qu'ils pouvaient différer entre eux d'opinion et d'option. Il ne fallait pas, par nos divisions, donner prise à nos adversaires. La « tribu » devait présenter un front uni. Il faut aujourd'hui apprendre à affirmer de manière sereine et respectueuse sa singularité et l'inscrire dans une société en débat.

[134]

[135]

Le PQ, un parti en sursis
ÉPILOGUE

[3]

Le PQ, un parti en sursis

[Retour à la table des matières](#)

À l'automne de 2002, six mois avant les élections du 14 avril 2003, la montée fulgurante de l'Action démocratique du Québec et l'effondrement du Parti québécois dans les sondages prirent l'allure d'une chronique de mort appréhendée, voire annoncée.

La perspective n'était plus la simple alternance PQ-PLQ au gouvernement après deux mandats, mais le possible remplacement du PQ par l'ADQ comme étant la seule alternative possible au PLQ, et l'élimination du PQ.

L'option souverainiste elle-même risquait d'être emportée par la bourrasque du changement, d'être balayée hors de l'Assemblée nationale et réduite, après avoir été trente-cinq ans à l'avant-scène politique, au rang de simple mouvement comme elle avait commencé : car le RIN, le RN et le MSA étaient en réalité de simples mouvements, desquels est né le PQ.

La réaction *in extremis* du gouvernement Landry et des militants péquistes, le manque criant de maturité de l'ADQ et l'habileté du PLQ ont produit les résultats que l'on connaît. L'ADQ tomba dans la faveur populaire (18% du vote) mais demeure une menace certaine pour le

PQ. Avec 33% du vote, celui-ci obtint de l'électorat un sursis. Le PLQ, d'abord menacé de se faire ravir son droit d'aînesse à l'alternance, réussit à conserver sa base traditionnelle.

Mais, sous ces mouvements de surface, un formidable déplacement tectonique se joue en profondeur entre le fédéralisme et le souverainisme : le prochain affrontement de 2007 ou 2008, aux élections générales québécoises, précédé des soubresauts des prochaines élections fédérales de 2004 ou 2005 où le Bloc Québécois pourrait se voir décapité, cet affrontement sera décisif.

Évidemment l'indépendantisme survivra comme mouvement pendant encore un certain temps. Et la social-démocratie continuera d'inspirer quelques mouvements de gauche, dont le mouvement féministe de Françoise David, *D'abord solidaires*. Mais le PQ risque de n'être plus là pour leur donner la possibilité d'accéder au gouvernement, critère fondamental qui différencie un parti politique d'un mouvement politique.

[136]

Je suis de ceux qui croient que la disparition du PQ serait une grande perte pour la démocratie québécoise et notre avenir national. Et qui espèrent encore que les militants du PQ sauront affronter ce si grand défi avec toute la vigueur, la rigueur, le dévouement et l'intelligence qui en ont fait un grand parti québécois.

D'aucuns voudraient
nous enfermer
dans la forêt des regrets amers.

• • •

Contrairement à ce que dit la célèbre chanson,
mon pays, c'est bien un pays.
Ce n'est pas l'hiver, ni l'enfer,
c'est le pays de toutes les saisons.

• • •

Ce pays est vivant
et il est libre !

• • •

C'est librement que le Québec
a décidé de rester
dans la fédération canadienne,
c'est librement qu'il pourra décider
d'en sortir.

• • •

[137]

Le PQ, un parti en sursis

POSTFACE

*Cuba coule en flammes au milieu
du lac Léman pendant que je descends au fonds
des choses.*

Hubert AQUIN

[Retour à la table des matières](#)

Je me demande encore pourquoi Marc Brière, connaissant pourtant très bien mon opinion sur le fond de sa pensée politique, m'a demandé d'écrire ce texte en postface à son livre. Est-ce parce qu'il aime susciter la controverse ou le débat ? Est-ce pour se munir d'une caution « libérale », en donnant la parole à un contradicteur ou à un objecteur ? Ou est-ce tout simplement par amitié, ce qui, chez lui, serait somme toute le dessein le plus acceptable ? Je suppose qu'aucune réponse ne me sera jamais donnée à ces lancinantes questions. Chose certaine toutefois, Marc Brière aime la discussion et répond volontiers aux objections qu'on lui fait, même si celles-ci l'engagent rarement à changer d'idée.

Le PQ, un parti en sursis, qui s'adresse cette fois à la mouvance indépendantiste ou souverainiste, reprend un certain nombre d'idées déjà exprimées, en particulier dans *Point de départ* (Hurtubise HMH, 2000), dans *Le Québec, quel Québec ?* (Stanké, 2001) et dans *Pour*

sortir de l'impasse : un Québec républicain (Les Éditions Varia, 2002). Pour l'essentiel, la pensée de Marc Brière se résume à ce qui suit. Après deux référendums perdus et la récente défaite du Parti québécois, suivie de la chute du Bloc québécois dans les sondages, nous sommes dans l'impasse. Ajoutons que le Québec, contrairement à ce que pensent Bernard Landry et de nombreux autres, ne constitue pas encore une nation, étant composé, au contraire, de trois nations, la franco-québécoise, majoritaire, et les anglo-québécoise et autochto-québécoises (saluons ce néologisme), minoritaires. Or, comme ni les Anglo ni les Autochtes n'ont la volonté, pour l'instant, de former une seule nation québécoise, en s'unissant à la majorité, le Québec se trouve actuellement dans l'immobilisme du *statu quo* et cette paralysie risque fort de se prolonger. La solution réside, pour Marc Brière, dans l'élaboration d'une constitution républicaine unificatrice qui, grâce à son effet synergique, mènera à l'édification d'une nation [138] civique au Québec. En attendant l'avènement de celle-ci, la constitution républicaine, lieu de toutes les vertus, permettra, entre autres, aux Anglo-Québécois ainsi qu'aux Franco-Québécois fédéralistes d'être moins inquiets et moins hostiles à toute entreprise de réforme de nos institutions.

En somme, Marc Brière croit qu'il faut, pour l'instant, renoncer à faire campagne pour la *souveraineté* nationale, ou ce que j'appelle plutôt *l'indépendance* ⁵², pour se consacrer à *l'association*, dans un geste de bonne entente plus ou moins racoleur et relevant sans doute de l'utopie. Il croit même que notre reconnaissance comme peuple ou comme nation (il aime bien confondre ces deux notions pourtant distinctes) dépend de ceux qu'il appelle les Anglo-Québécois, qui sont en réalité des Anglo-Canadiens formant, selon lui, une minorité nationale au Québec. Elle dépendrait également d'une nouvelle catégorie de Québécois, les Premières Nations.

C'est pourquoi il faudrait que nous donnions des gages de bonne volonté (c'est à nous de le faire, bien entendu) et supprimions de nos propos toute trace d'agressivité, car, sinon, le Canada continuerait à refuser de nous reconnaître. Ainsi il réproouve qu'à la Fête nationale on ait lancé les cris de « Un jour nous serons chez nous » et de « Aimez-

⁵² Lire, au sujet d'une telle renonciation, les propos de Jacques-Yvan Morin, dans la préface qu'il a rédigée pour *Le Québec, quel Québec ?*, p. 27.

vous, aimez-vous ! », qui, selon lui, ressembleraient trop au « Québec aux Québécois » d'autrefois. Il aurait curieusement préféré, entérinant la fracture, « Nous sommes chez nous, vous êtes chez vous ! Aimez-vous, aimons-nous ! » Car l'amour (je pense aux Américains qui ont constamment ce mot à la bouche) et le *bon ententisme* nous sauveront, même si ces vertus n'ont jamais sauvé aucun peuple de la terre : nous sommes tellement exceptionnels, tellement supérieurs aux autres ! Marc Brière aspire en effet à l'édification d'une grande « famille » québécoise comprenant toutes ses composantes ethniques vivant en harmonie : « Il y a aujourd'hui, au Québec, beaucoup plus d'échanges interculturels que jamais. Mais les deux solitudes d'hier sont encore loin de former une seule et grande famille nationale, même de la mouture civique ». J'en ai la larme à l'œil. Comme si deux grandes civilisations de stature internationale, la française à laquelle nous appartenons, et l'anglaise, à laquelle nous n'appartenons pas, pouvaient s'unir pour former une « famille » (« au fig. Personnes ayant des caractères communs », [139] d'après le *Robert*). Sommes-nous si peu distincts ? J'ai d'ailleurs toujours trouvé odieux l'emploi de ce vocable à résonance affective, comme de celui du maternel giron, pour exprimer le type d'association qu'il serait séant d'avoir avec les descendants génétiques ou culturels de nos conquérants du XVIIIe siècle, que, bien entendu, la « political correctness » nous interdit de nommer ainsi.

Pour parvenir à cette merveilleuse relation familiale, il conviendrait donc de renoncer, du moins pour l'instant comme nous l'avons fait remarquer plus haut, à notre quête de l'indépendance, afin de ne heurter aucune sensibilité :

Sans renoncer à l'option souverainiste, le Québec, dans l'état actuel des choses, n'a pas intérêt à sauter les étapes et à brusquer une séparation qui pourrait s'avérer coûteuse, douloureuse et inefficace dans le contexte de la mondialisation et de l'écrasante hégémonie de notre voisin et principal partenaire commercial.

Nous y voilà ! Il faudrait renoncer à la souveraineté, d'une part, parce que celle-ci risque de nous coûter trop cher (il ne faut renoncer à aucune parcelle de notre niveau de vie quasi américain ou ontarien) et,

d'autre part, à cause du danger que représentent la puissance américaine et le « contexte de la mondialisation » :

Comment les États-Unis auraient-ils réagi à la politique pacifiste d'un Québec indépendant, relativement à l'invasion de l'Irak ? demande Marc Brière. On n'a qu'à prendre note de leur réaction francophobe envers la France. . [...] Le Québec aurait-il pu résister longtemps à un boycott américain du genre de celui exercé contre Cuba ? La question se pose sérieusement des avantages pour le Québec de rester dans le Canada pour affronter le tigre américain et, sans doute aussi, la mondialisation.

Toujours ce manque de confiance en soi, le sentiment d'être petit, inadéquat (« né pour un petit pain ») et sans ressources suffisantes pour vivre par nous-mêmes, malgré l'abondance de nos richesses, et la crainte de perdre l'avantage, mais à quel prix, d'être protégés contre les dangers de ce monde par le grand frère, ou le papa, *canadian*. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle fonctionne toujours le chantage à la perte des pensions de vieillesse et à l'écroulement de l'économie et de la monnaie que [140] nos adversaires invoquent à chaque consultation populaire, sans compter la menace d'être privés de nos chères Rocheuses. Quand donc prendrons-nous la mesure de notre valeur, de nos capacités, de nos ressources matérielles et intellectuelles pour nous affirmer devant le monde, tels que nous sommes, avec nos défauts et nos qualités, et sans crainte de représailles, au demeurant purement imaginaires et non fondées ?

Au lieu de nous inciter à la conquête de notre indépendance et à la récupération de notre fierté perdue, Marc Brière nous propose, en somme, de procéder à une nouvelle tentative d'entente avec les Anglo-Canadiens, qu'ils vivent au Québec ou ailleurs, grâce à l'établissement d'une nation civique douée de toutes les vertus républicaines.

Car la république que nous propose Marc Brière nous libérerait de toutes nos misères et favoriserait un retour à cette intégrité intégrale si chère à René Lévesque et dont nous sommes à même de constater aujourd'hui où elle nous a menés. Afin de combattre la déchéance morale des cadres de l'État et des dirigeants d'entreprises, dont les salaires sont scandaleux, il faudrait revenir à l'esprit républicain (mais avons-nous jamais cultivé celui-ci, me demandé-je ?). » Il nous faut [...] re-

mettre en honneur les nécessaires vertus républicaines, sans lesquelles toute société politique se dévergonde, se corrompt, se désintègre. [...] Il faut que les Québécois retrouvent leur ardeur républicaine, un dévouement pour la chose publique et le bien commun, les rassemblant dans un projet de société juste, accueillante, ouverte, plurielle, fraternelle et laïque. » Souvenons-nous pourtant qu'en France, le jacobinisme républicain de Robespierre aboutit à la Terreur de 1793-94. Nous n'irions probablement jamais jusque-là, notre peuple étant faible et peu friand de guillotine, mais, même si Marc Brière se défend de promulguer un républicanisme jacobin, qui sait à quels excès le purisme républicain pourrait nous conduire ? Je m'en méfie, comme je me méfie des Canadiens démocrates qui nous ont imposé les affres de l'occupation, en octobre 1970. Notre société est comme toutes les autres, pour ce qui est de la morale, c'est-à-dire qu'elle entretient en son sein un certain degré de corruption et de mensonge, contre lequel nous ne pourrions jamais rien et qui vaut quand même mieux que la rigidité ou le purisme révolutionnaire. Bien entendu, il ne faudrait pas encourager la corruption et les déviances, mais la chasse aux sorcières qui finit par s'attaquer à des délits insignifiants, sexuels ou financiers, [141] restera toujours une perte de temps et une entreprise odieuse vouée à l'échec.



J'aborderai maintenant une question qui me touche de très près, à savoir celle de la langue française dans l'optique de Marc Brière. ambiguïté des propos de ce dernier sur le statut de notre langue, dont nous connaissons la précarité au Québec, me laisse songeur.

Disons, dès le départ, que Marc Brière entérine la proposition de la Commission Larose relative à la nécessité de la « désignation d'une langue officielle de l'État québécois et [de] l'établissement d'une langue commune », pour fonder une véritable citoyenneté civique au Québec. Il affirme qu'ici « tous doivent accepter que le français soit la langue commune de la citoyenneté québécoise, la seule langue officielle de l'État québécois. » Et il ajoute : « Ce statut de la langue française est nécessaire chez nous, en raison seulement de sa vulnérabilité dans le contexte nord-américain, où elle doit et doit toujours se débattre pour survivre. » Jusqu'ici, tout va bien, mais, quelques lignes plus bas, il écrit que « cette officialité se doit d'être respectueuse des autres

langues nationales », et c'est là que le bât commence à blesser. Le respect en question revient à dire, en somme, que doit être maintenu le statu quo linguistique qui, après les nombreux avatars subis par la Loi 101, consiste en une supercherie qui, dans les faits, consacre l'existence d'un État bilingue au Québec. Situation qui peut être constatée à diverses occasions. Ainsi les conférences de presse de nos ministres se font dans les deux langues, la correspondance du Directeur général des élections est en bilingue, des génériques de rue en langue anglaise ou en bilingue subsistent, l'industrie produit et vend des appareils dont les livrets d'instructions ne sont qu'en anglais, de nombreuses factures sont libellées en anglais, ce qui impose d'être toujours sur le qui-vive, et quoi d'autre encore. Dans les faits, le Québec est donc d'ores et déjà un pays fortement bilingue, et nous savons que, pour accélérer le processus, nos dirigeants, qu'ils soient péquistes ou libéraux, refusent d'envoyer les nouveaux arrivants au cegep français et entreprennent de bilinguiser précocement nos enfants, en exigeant l'apprentissage de l'anglais au primaire (que ce soit en première ou en troisième année ne change rien à la question). Or, on a répété jusqu'à épuisement, depuis les années soixante-dix, en se fondant sur des [142] études éminemment sérieuses, que le bilinguisme généralisé au Québec, dans le contexte socioculturel nord-américain ne pouvait mener qu'à la créolisation du français et à l'instauration de l'unilinguisme anglais. Nous sommes menacés de perte (sans notre langue, nous n'existons plus) et nos élites de même que nos gouvernants, soucieux de leur réélection et de la sympathie de nos ennemis anglophones, se contentent de nommer des commissions d'enquête pour apaiser la grogne de ceux qui savent.

Mais revenons à Marc Brière, que j'ai peut-être un peu trop tendance à oublier. Pour lui, « la seule façon acceptable de concevoir la réalité québécoise est de la reconnaître comme une société multinationale, multiethnique et pluriculturelle, dont la langue commune est le français, mais dont le patrimoine linguistique national comprend en outre l'anglais et les langues autochtones. » Va pour ces dernières qui ne seront jamais menaçantes, mais pour ce qui est de l'anglais, je me permets de me demander quel autre peuple, en dehors des Irlandais dont on connaît le sort linguistique, a poussé l'inconscience et la légèreté jusqu'à adopter de bon gré la langue de ses conquérants, pour l'in-

tégrer, sans une nécessité absolue, à son *patrimoine* linguistique. J'oubliais les Gaulois, qui ont cependant été forcés de le faire.

On ne s'étonne donc pas qu'en toute cohérence, Marc Brière se demande : « Comment expliquer le fait qu'à la Saint-Jean-Baptiste on puisse dire quelques mots ou chanter, dans toute autre langue que le français, sauf l'anglais ? Le français, poursuit-il, doit être la langue commune d'usage public, certes, mais cela veut-il dire qu'il faut bannir l'anglais et le traiter comme impie ou ennemi ? » Je ne serais pas très loin de le penser, au risque d'en scandaliser un grand nombre. Peut-être pas comme impie, mais certainement comme dangereux.

Et Marc Brière, qui semble peu conscient du danger de promulguer le bilinguisme généralisé, conclut ainsi ses propos sur la langue française dans son Québec républicain : « [...] il faut qu'advienne ce Québec nouveau, français, mais faisant une bonne place à l'anglais, ce Québec fort de l'intégration harmonieuse de ses populations. » Un sursaut de lucidité teintée d'utopie l'incite cependant à ajouter, parlant des anglophones, mais non sans quelque réserve : « Ce Québec, il faudra sans doute le faire sans eux, mais pour eux aussi bien que pour nous francophones, car eux font partie de nous, que cela leur plaise ou non. »



[143]

Il faudrait sans doute signaler quelques outrances, qui reposent, pour une bonne part, sur l'usage méprisant que fait Marc Brière du terme « purzédurs » dont il affuble les indépendantistes peu soucieux de compromis et dont je suis :

À en croire les purzédurs, notamment la brillante et volubile Josée Legault, c'est la faute à Lévesque et à Bouchard si le Québec n'est pas encore indépendant, après trente années de croisade. Je m'étonne devant l'intolérance et le manque de bon sens de ces chefs de file, détracteurs acharnés des chefs souverainistes jugés trop mous, voire hypocrites, faisant semblant de poursuivre la marche glorieuse vers l'indépendance, mais seulement intéressés, en définitive, à assurer leur mainmise sur le pouvoir [...] Le seul qui trouve grâce à leurs yeux est le noble « monsieur » Jacques Parizeau et sa cage à homards [...]. Il est certain, selon la talentueuse chroniqueuse, que le Québec serait déjà souverain s'il avait écouté les purzédurs

et autres chevaliers de l'indépendance, plutôt que les chanteurs de l'éta-pisme et de la modération [qui a sans doute meilleur goût]. [...] Un grand nombre de péquistes en sont convaincus, si on avait fait la promotion de l'indépendance pure et dure [...], le peuple serait sorti de sa coupable ignorance et triste indifférence pour accorder à l'option une majorité d'au moins une voix.

Quel mépris ! Si en effet nous n'avions eu que des Parizeau à la barre, le seul à avoir redonné au PQ sa vraie vocation, qui n'est pas uniquement celle du « bon gouvernement », le peuple saurait peut-être aujourd'hui quels sont tous les avantages matériels et spirituels de l'indépendance, ce qui ne lui a jamais été enseigné.

Plus haut, Marc Brière va jusqu'à nous reprocher de répéter ce qu'il appelle « le slogan fascisant (sait-il vraiment ce que fut le fascisme ?) *Le Québec aux Québécois*, qui veut nécessairement dire le Québec aux Franco-Québécois et non aux autres ! » Puis il nous compare aux partisans de Le Pen « qui clament *La France aux Français* pour en exclure les Algériens. » Or il devrait savoir que le Québec aux Québécois signifie tout simplement *Québec français*, ce qui est parfaitement légitime. Personnellement, je me refuse à être un Franco-Québécois, comme nous avons été contraints de nous appeler Canadiens français, après avoir été [144] dépouillés de notre nom séculaire de Canadiens ; je suis un Québécois, avec tout ce que ce nom signifie, c'est-à-dire surtout de langue française. Je n'en démordrai pas.

* * *

Relevons enfin quelques faussetés qui se sont glissées dans le texte de Marc Brière. Selon lui, les « Franco-Québécois sont divisés, à l'égard de l'indépendance, dans une proportion d'environ 50-50 [...] » Cette affirmation est fautive : tout compte fait et en excluant les anglophones, les groupes dits ethniques et les illégaux, nous étions au moins 60% à voter pour l'indépendance, au dernier référendum. Par ailleurs, afin de nous inciter à renoncer au « concept de souveraineté nationale » pour adopter celui d'« autonomie », Marc Brière nous donne en exemple les pays de l'Union européenne « qui ne sont plus indépendants ni entièrement souverains dans leur confédération [...] ». Je réponds que je serais entièrement satisfait du degré de souveraineté dont jouissent toujours la France et l'Allemagne, par exemple.

Mais Marc Brière va jusqu'à infléchir le sens de la fameuse phrase qu'a prononcé le Général de Gaulle du balcon de l'hôtel de ville, en 1967 : « [...] un grand général [...] vint proclamer [...] que nous étions un pays libre, nous confirmant ainsi dans l'opinion que nous venions tout juste de nous faire un peu timidement. » Il s'agit là d'une interprétation tendancieuse des mots de de Gaulle, qui, eux, allaient dans le sens de nos aspirations au lieu de traduire une réalité déjà existante. Mais peut-on en vouloir à Marc Brière de croire que « le Québec est déjà libre » ? C'est même sans doute ce qui lui permet d'affirmer, comme Pierre Elliot Trudeau le fit un jour, que le rêve de l'indépendance a fait naufrage. Nous verrons bien.

* * *

On pourrait croire, d'après ce qui précède, que je ne pense que du mal du livre de Marc Brière. Il n'en est rien. Je suis tout simplement d'un avis opposé au sien, sur beaucoup de points, tout en admirant son action stimulante et son honnête cohérence. Sa démarche est, au demeurant, tout à fait légitime et propre à éclairer de nombreux aspects de la politique québécoise contemporaine. J'espère que ma vision ne m'aura pas conduit à déformer sa pensée, qui toutefois n'est certes pas celle d'un indépendantiste. [145] Je lui reprocherai cependant son juridisme intégral, qui est peut-être utile d'un certain point de vue, mais qui, de par sa nature, ne tient pas compte du fait que l'entreprise indépendantiste vise nécessairement à bouleverser cet ordre établi qu'il respecte et les diktats de la Cour suprême ou du Parlement fédéral. Je dirais en outre qu'il accorde un respect peut-être excessif aux anglophones du Québec, qui ne nous le rendent certes pas. Tout en continuant de traiter ceux-ci de façon juste, nous n'avons pas à leur consentir une attention qu'ils ne méritent pas.

Quoi qu'en pense Marc Brière, le Québec forme bel et bien un peuple et même une nation, dont la population est à quelque 85 % de langue et de culture françaises, ce qui fait de nous le deuxième pays de la francophonie, et qui a le droit de faire l'indépendance de ce pays, le Québec, avant qu'il ne soit trop tard. Ce n'est pas parce que s'ajoutent à ce noyau quelques minorités nationales que nous cessons d'être une nation. Mais notre auteur fait sans doute partie, au fond, de ceux de nos compatriotes qui, ne sachant plus très bien ce qu'ils sont et ce que signifie le mot « Québécois », s'en trouvent réduits à se dire Fran-

co-Québécois, comme on se disait autrefois Canadien français, après avoir perdu sa qualité de Canadien, détournée par nos conquérants.

Je termine sur les quelques lignes suivantes de Paul Valéry (*Regard sur le monde actuel*, Paris, Librairie Stock, 1945, p. 60 et 63) :

Les nations sont étranges les unes aux autres, comme le sont des êtres de caractères, d'âges, de croyances, de mœurs et de besoins différents. [...] Si sincère que puisse être leur désir de s'entretenir et de se comprendre, l'entretien s'obscurcit et cesse toujours à un certain point. Il y a je ne sais quelles limites infranchissables à sa profondeur et à sa durée. [...] Il faut rappeler aux nations croissantes qu'il n'y a point d'arbre dans la nature qui, placé dans les meilleures conditions, de lumière, de sol et de terrain, puisse grandir et s'élargir indéfiniment.

Enfin je ne résiste pas à ajouter cette parodie de la phrase d'Hubert Aquin citée en épigraphe : « Le Québec coule en flamme au milieu du lac Saint-Jean. »

Gaston Laurion
Montréal, août 2003

Fin du texte